Nations Unies

S/PV.7259



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7259e séance

Lundi 8 septembre 2014, à 10 heures
New York

Président :	Mme Power/M. Dunn	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Liu Jieyi
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	M. Asselborn
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2014/339)

14-52811 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. Sir Mark Lyall Grant, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'août. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Lyall Grant et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je voudrais également, au nom du Conseil, souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouveau Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. François Delattre. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer étroitement avec lui.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2014/339)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du

Conseil, j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, du Botswana, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de l'Espagne, de l'Estonie, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iraq, d'Israël, de l'Italie, du Japon, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, du Monténégro, du Maroc, du Myanmar, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de la Pologne, du Portugal, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, de la Somalie, de la Suède, de la Suisse, de la Thaïlande, de la Turquie, de l'Ukraine et de l'Uruguay à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont faire des exposés, à participer à la présente séance : Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé; M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; Mme Yoka Brandt, Directrice générale adjointe de l'UNICEF; M. Forest Whitaker, Envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation; et Mme Sandra Uwiringiyimana.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ahmed Fathalla, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/339, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Je donne maintenant la parole à Mme Zerrougui.

Mme Zerrougui (*parle en anglais*) : Je viens au Conseil aujourd'hui, le cœur lourd pour les enfants touchés par les conflits armés partout dans le monde. Même si nous pouvons constater que la protection des enfants continue de s'améliorer, de nouvelles crises ont tôt fait d'éclipser ces acquis. Le rapport dont le Conseil est saisi (S/2014/339), couvre certaines de ces crises, tandis que d'autres ont éclaté ou se sont intensifiées depuis sa présentation. Le Conseil a entendu de nombreux exposés sur la Syrie où la situation reste grave pour les enfants. Récemment, les membres du Conseil se sont également rendus au Soudan du Sud et en Somalie où ils ont pu constater de leurs propres yeux quelle était la situation. Dans ces conflits et dans d'autres, les enfants paient un lourd tribut.

Les événements en Iraq ont entraîné une aggravation des violations commises par l'ensemble des parties au conflit. Je suis horrifiée par le mépris total de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pour la vie humaine durant sa rapide expansion en Syrie et, depuis la Syrie, en Iraq. Les images que nous transmettent les médias de tueries aveugles et brutales de civils, dont des enfants, nous laissent sans voix et atterrés. Bien que la situation sécuritaire très instable de

la région entrave nos opérations de surveillance, nous savons que jusqu'à 700 enfants ont été tués ou mutilés en Iraq depuis le début de l'année, et certains d'entre eux ont été exécutés. Je reste extrêmement préoccupée par les derniers rapports indiquant que l'EILL cible des minorités, y compris des femmes et des enfants, dans les zones de plus en plus étendues qu'il contrôle en Syrie et en Iraq. L'EILL confie à des garçons âgés de 13 ans à peine la tâche de porter des armes, de garder des points stratégiques ou d'arrêter des civils. D'autres enfants sont utilisés pour commettre des attentats-suicides à la bombe.

Malheureusement, nous avons également reçu des rapports indiquant que des milices alliées au Gouvernement iraquien utilisent des enfants pour lutter contre l'EILL, et on ignore ce qu'il est advenu des nombreux enfants incarcérés par le Gouvernement pour atteinte à la sécurité après que des milices ont pris d'assaut les prisons où ils se trouvaient en juillet dernier.

L'EILL n'est pas seul à violer les droits de l'enfant; il s'inscrit plutôt dans le cadre d'un problème régional plus large qui comprend l'expansion de la zone d'opérations de Boko Haram. Cette année, Boko Haram a été inscrit sur les listes pour avoir tué et mutilé des enfants et pour avoir attaqué des écoles et des hôpitaux, et l'ONU est actuellement en train de mettre en place le mécanisme de surveillance et de communication de l'information qui permettra de mieux collecter et de vérifier les informations relatives aux violations graves commises contre des enfants dans le nord du Nigéria.

Les attaques ciblées de Boko Haram contre les écoles, les élèves et les enseignants ont entraîné la mort d'au moins 100 enfants et 70 enseignants. Les travailleurs sanitaires, y compris ceux chargés de faire le vaccin contre la poliomyélite dans le nord-est, sont également ciblés. L'enlèvement de filles à Chibok en avril a horrifié le monde entier. Plus de 200 filles sont encore entre les mains de Boko Haram, et j'appelle le Gouvernement nigérian et ses partenaires à prendre toutes les mesures nécessaires pour les ramener. Nous recevons en ce moment des rapports indiquant que Boko Haram recrute et utilise dans ses attaques des garçons et des filles de 12 ans à peine, y compris dans le cadre de raids menés contre des écoles. Je suis également préoccupée par les rapports faisant état de violations graves perpétrées par des éléments armés qui seraient associés aux forces gouvernementales dans le nord du Nigéria. J'attends avec impatience l'enquête sur ces incidents annoncée par le Gouvernement, car les auteurs de ces crimes, quels qu'ils soient, devront rendre compte de leurs actes.

Je manquerais à mon devoir si je ne mentionnais pas l'affreux tribut que le conflit à Gaza a imposé aux enfants. Nous avons assisté à des combats dont l'intensité a fait un nombre de victimes bien supérieur à ce qu'il avait été lors des escalades conjuguées de 2008-2009 et 2012. Je suis horrifiée par le fait que, depuis le début du mois de juillet, plus de 500 enfants palestiniens ont été tués, et que 3016 au moins ont été blessés ou mutilés par les forces israéliennes; deux tiers d'entre eux avaient moins de 12 ans et un tiers sont handicapés à vie. Au moins 244 écoles, dont 75 appartenant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ont été bombardées par les forces armées israéliennes, et une école a servi de base militaire aux Forces de défense israélienne. L'année scolaire a commencé, mais 110 000 personnes déplacées ayant souvent été logées dans des installations scolaires, l'accès à l'éducation pour les enfants de Gaza est très durement touché et restera limité pour un certain temps. De plus, des membres des services médicaux ont également été tués pendant les bombardements, et la moitié des hôpitaux de Gaza a été endommagée, ce qui empêche les enfants de recevoir des soins urgents.

Il y a des victimes de part et d'autre, et je suis tout aussi attristée par le fait que, depuis le début du mois de juillet, les roquettes tirées par le Hamas ont tué un enfant israélien et en ont blessé six autres. Les tirs aveugles de roquettes contre des zones civiles ont également endommagé trois écoles en Israël. Par ailleurs, l'utilisation par des groupes armés palestiniens d'écoles vides de l'UNRWA à Gaza pour y stocker des armes est inacceptable.

Nous ne pouvons pas laisser impunies ces violations graves du droit international, lesquelles constituent parfois des crimes de guerre. Les événements de Gaza doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et les auteurs de crimes des deux parties au conflit qui ont été identifiés devront rendre compte de leurs actes. Je ne saurais trop insister sur la nécessité urgente d'œuvrer en faveur d'une paix durable. Un cessez-le-feu n'est qu'une mesure temporaire, et nous avons déjà fait cela. La communauté internationale doit traiter avec fermeté des causes profondes de ce conflit. Comme l'a dit le Secrétaire général lui-même, nous ne pouvons pas nous permettre un nouveau cycle de violence. Les habitants de l'État de Palestine et d'Israël méritent une paix

durable qui respecte les droits de toutes les parties et accorde une grande valeur aux droits de l'enfant.

En 2013, il y a eu nombre de situations où les droits de l'enfant ont été la cible de violations graves, et aujourd'hui, ces situations continuent d'exister. L'instabilité et la montée des tensions en Libye, en Afghanistan, en République centrafricaine, au Mali et au Soudan du Sud continuent de menacer le bien-être des plus faibles et exigent que nous fassions le maximum d'efforts pour les protéger. L'intensification des activités des groupes armés provoque des ripostes militaires qui reflètent parfois les tactiques des groupes adverses, y compris le recours à des méthodes qui ne que sont que peu, voire pas, respectueuses des civils. Nous devons rappeler aux gouvernements, qui font parfois l'objet de très fortes pressions, quelles sont leurs obligations au regard du droit international humanitaire dans la conduite des opérations et au regard du droit international des droits de l'homme en tout temps.

La lutte contre l'impunité est toujours un des aspects essentiels de nos efforts visant non seulement à prendre des mesures face aux atteintes graves dont sont victimes des enfants mais aussi à les prévenir. Nous devons mieux utiliser les outils dont nous disposons pour veiller à ce que les responsables soient traduits en justice – en inscrivant leur nom sur les listes des régimes des sanctions, en intensifiant nos efforts visant à renforcer les capacités nationales dans le secteur judiciaire et en renforçant le cadre de la justice internationale, y compris en traduisant les auteurs devant la Cour pénale internationale.

Pour sensibiliser aux douloureux problèmes rencontrés par les enfants en temps de conflit et s'y attaquer, le Conseil de sécurité a donné à mon Bureau, à l'ONU dans son ensemble, aux gouvernements et aux partenaires concernés, les outils permettant de faire reculer ces violations ou d'y mettre totalement fin. Les plans d'action dont l'exécution a été demandée par le Conseil de sécurité conclus avec les États et les parties non étatiques qui recrutent ou utilisent des enfants, tuent ou mutilent des enfants, attaquent des écoles et des hôpitaux ou commettent des violences sexuelles contre des enfants sont un outil essentiel. Bien entendu, la mise en œuvre de ces plans d'action ne serait pas possible sans les efforts de tous nos partenaires, y compris l'UNICEF, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques et leurs conseillers pour la protection de l'enfance présents sur le terrain.

Il y a six mois, j'ai lancé la campagne mondiale « Des enfants, pas des soldats », conjointement avec l'UNICEF, afin qu'il n'y ait plus d'enfants dans les forces gouvernementales d'ici à la fin de 2016. Au cours des six derniers mois, cette campagne a bénéficié d'un appui quasiment écrasant, avant tout et surtout de la part des pays concernés et du Conseil de sécurité, qui a approuvé la campagne dans la résolution 2143 (2014), mais également de la part d'organisations régionales, de partenaires d'organisations non gouvernementales et d'États Membres. Je suis particulièrement heureuse de saluer la présence de Forest Whitaker, Envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation, qui s'est joint aux efforts que nous déployons dans le cadre de la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Je tiens à les remercier tous.

Le Gouvernement tchadien, avec le plein appui de l'ONU, a déjà rempli toutes les conditions requises au titre de son plan d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans ses forces armées et à prévenir ces actes, et a été radié de la liste figurant dans le rapport du Secrétaire général de cette année. En mai, le Yémen est devenu le septième pays concerné par la campagne visant à signer un plan d'action avec l'ONU. Durant la visite que j'ai effectuée dans le pays en juin, le Soudan du Sud s'est de nouveau engagé à appliquer le plan d'action signé en juin 2012. Des progrès ont également été faits en Somalie. Lors de ma récente visite, les autorités somaliennes ont manifesté une ferme volonté d'avancer dans l'exécution du plan d'action du pays. Des progrès importants continuent d'être faits en Afghanistan, au Myanmar et en République démocratique du Congo.

La grande majorité des parties figurant sur la liste sont des acteurs non étatiques. À ce jour, le nombre de plans d'action conclus avec des États est le même que le nombre de plans d'action conclus avec des acteurs non étatiques. Des acteurs non étatiques continuent d'entrer en contact avec mon Bureau et nos partenaires présents sur le terrain en vue de conclure des plans d'action dans le but de mettre fin aux atteintes dont sont victimes des enfants. L'engagement à mettre un terme au recrutement d'enfants transmis à mon Bureau et au Conseil de sécurité par l'Armée syrienne libre en Syrie est un exemple récent. Riek Machar, des forces en opposition de l'Armée populaire de libération du Soudan, a également signé un engagement avec moi en mai. Nous observons des progrès en ce qui concerne les groupes armés non étatiques au Darfour, et j'espère que nous serons en mesure de terminer dans les meilleurs

délais les activités relatives à l'exécution de notre plan d'action avec le Front de libération islamique Moro aux Philippines. Je considère que de tels progrès sont encourageants. Les encouragements soutenus du Conseil à cet égard sont une bénédiction pour nos efforts.

Je ne saurais trop souligner qu'il importe d'accorder une attention particulière au sort des enfants victimes de conflits armés dans les processus et accords de paix. Les enfants sont l'avenir d'une société. Une paix durable ne pourra jamais devenir réalité si les enfants ne disposent pas des moyens, compétences et de l'éducation nécessaires pour reconstruire une société et des institutions déchirés par un conflit armé. Même si l'objectif primordial d'une cessation des hostilités doit être la fin rapide des combats – et les enfants en sont souvent les premiers bénéficiaires – les phases plus sensibles des négociations de paix peuvent être lourdes de conséquences pour ce qui est des violations graves des droits de l'enfant. Nous devons faire plus pour intégrer aux accords de paix des dispositions particulières pour les enfants touchés par un conflit.

Dans les conflits armés d'aujourd'hui, des écoles et des établissements de santé sont de plus en plus directement exposés au feu des armes. Le Conseil de sécurité reconnaît cet aspect important dans les résolutions 1998 (2011) et 2143 (2014). Pour utiliser les moyens que nous fournissent ces résolutions, j'ai publié la note d'orientation sur les attaques contre les écoles et les hôpitaux, conjointement avec l'UNICEF, l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la Santé. Cette note d'orientation permettra à nos spécialistes travaillant sur le terrain d'être mieux équipés pour surveiller la situation et en rendre compte, mener des activités de sensibilisation et travailler avec les parties au conflit pour mettre fin aux attaques contre les écoles et les hôpitaux et les prévenir.

Une stratégie essentielle de mon mandat de Représentante spéciale est de renforcer les échanges avec les organisations régionales. Mon Bureau entretient des relations de longue date avec l'Union européenne, avec laquelle elle a conjointement établi une série de lignes directrices. Je continue d'entretenir activement des rapports avec l'Union africaine. Je suis heureuse de signaler qu'outre l'accord de partenariat signé l'année dernière, l'Union africaine vient d'annoncer la création d'un poste d'envoyé spécial sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Avec l'escalade des conflits et ses conséquences sur les enfants dans tout le monde arabe, j'ai essayé de renforcer les liens avec la Ligue des États arabes, et nous élaborons un accord de coopération en vue de consolider notre action commune. Mon Bureau continue également de coopérer avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord afin de poursuivre l'intégration des normes de protection de l'enfance au sein des forces de ses États membres et partenaires.

Aucune personne présente dans cette salle aujourd'hui, ayant lu le rapport du Secrétaire général et eu vent de l'évolution récente des situations de conflit dont le Conseil est saisi ne peut considérer que le sort des enfants est une question « subsidiaire ». Nous savons en effet que, dans la majeure partie des conflits dans le monde, des enfants sont pris pour cible et utilisés de manière délibérée. Ils sont mis en présence du conflit chez eux, à l'école, dans les hôpitaux et lorsqu'ils tentent de fuir. C'est pourquoi nous, et le monde, attendons tant du Conseil de sécurité, et c'est pourquoi le Conseil peut et doit mettre les enfants au cœur de chaque mesure relative à la paix et à la sécurité qu'il prend – qu'il s'agisse d'accords de paix, de mandats confiés aux missions ou d'application du principe de responsabilité pour des crimes commis. Je compte sur le Conseil mais, surtout, les enfants victimes, dans le monde entier, comptent sur le Conseil de sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Zerrougui pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Cette année encore, et peut-être plus que jamais, la tendance se poursuit et le constat s'impose : les enfants sont parmi les premières victimes des conflits armés. Prenons l'exemple, depuis décembre dernier, de la spirale de violence qui a touché à la fois la République centrafricaine et le Soudan du Sud, avec un effet dévastateur sur les populations et plus particulièrement les enfants, un effet qu'on peine encore à mesurer. En République centrafricaine, ce sont plus de 8 000 enfants qui sont maintenant aux mains des groupes armés de tous bords, y compris, d'ailleurs, de l'Armée de résistance du Seigneur, qui sévit encore dans le sud-est du pays. Au Soudan du Sud, on a assisté à un dramatique retour en arrière et à un inquiétant regain de recrutement d'enfants par les combattants de tous bords. La poursuite du conflit au Darfour et l'insécurité grandissante au nord du Mali touchent principalement les femmes et les enfants, qui n'ont pas accès à la protection ou l'assistance nécessaires. En République démocratique du Congo, kidnapping et recrutement d'enfants par les groupes armés continuent, ainsi d'ailleurs que les violences sexuelles.

Au sein du Département des opérations de maintien de la paix, nous restons déterminés à poursuivre nos efforts en vue de les protéger, dans une double optique : responsabilité et partenariat. La responsabilité, c'est montrer l'exemple et faire des enfants une priorité. Le partenariat, c'est savoir coordonner nos efforts et bénéficier des compétences et ressources de chacun. Les partenariats et la coordination de l'action avec tous nos partenaires, y compris la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, mais aussi l'UNICEF et d'autres organisations internationales et non gouvernementales, nous mettent en mesure de contribuer à une réponse globale pour faire face à la souffrance des enfants – réponse qui inclut l'observation, les rapports, l'assistance humanitaire, la protection physique, l'action politique, les services psychosociaux, et aussi la démobilisation, la réintégration dans les communautés, l'éducation et l'emploi.

Nos partenariats avec les États Membres, et particulièrement les pays qui fournissent des contingents et des personnels de police, nous permettent de montrer l'exemple et de mettre en valeur la conduite exemplaire et l'action de nos troupes, de nos policiers – hommes et femmes –, ainsi que de nos collègues civils. J'y reviendrai dans un instant.

De manière particulièrement importante, nous avons cherché à établir des partenariats avec les États dans lesquels sont déployées nos opérations de maintien de la paix, de sorte que ces États assument leur responsabilité première de protection des enfants. Au début de cette année, Mme Zerrougui, avec l'UNICEF, a pris l'initiative de mettre l'accent sur la responsabilité de l'État. C'est ainsi qu'a été lancée la campagne mondiale « Des enfants, pas des soldats ». Mon département ne ménage aucun effort pour soutenir cette campagne dans les endroits où nous nous trouvons, et pour soutenir les gouvernements et les forces de sécurité, par exemple de l'Afghanistan, du Soudan, du Soudan du Sud et de la République démocratique du Congo, pour faire en sorte qu'il n'y ait plus d'enfants soldats en 2016.

En République démocratique du Congo, par exemple, où le Gouvernement a signé un plan d'action pour rendre leur liberté aux enfants qui étaient associés à ses forces armées, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et ses partenaires sont en train de soutenir l'établissement de groupes de travaux techniques avec les autorités provinciales. Je voudrais mettre en exergue les efforts du Gouvernement pour promouvoir cette campagne à la radio et à la télévision. Au Soudan du Sud, le Ministère de la Défense a récemment nommé une vingtaine de nouveaux officiers chargés de la protection des enfants pour faire face à cette tendance croissante au recrutement dans l'ensemble du pays. Tout récemment, nous avons contribué à leur formation, pour marquer notre appui à cette initiative positive.

Au-delà de la campagne, les gouvernements doivent eux aussi donner l'exemple et soutenir l'accès pour permettre l'observation et l'assistance, ainsi que l'engagement avec les groupes armés. Cela reste un défi, par exemple au Soudan et au Mali, mais nos officiers chargés de la protection des enfants ont pu, par exemple, engager l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi et le groupe de Musa Hilal, qui ont tous les deux cette année publié des ordres interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants dans leurs rangs. Au Mali, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a développé des contacts avec certaines des parties dont on sait qu'elles ont recruté des enfants soldats.

Lorsque nous négocions des accords de paix ou de cessez-le-feu, les États doivent aussi montrer l'exemple et donner la priorité à l'inclusion, dans tous les accords, de dispositions sur la protection des enfants qui ne sont pas négociables. Dans ce but, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud travaille étroitement avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour faire en sorte que des dispositions spécifiques sur la protection des enfants soient incluses dans la rédaction des accords de cessation des hostilités au Soudan du Sud. Ces jours, à Alger, la MINUSMA transmet le même message auprès des parties qui sont en train de négocier sur place.

Il nous faut également lancer des actions robustes contre les groupes armés qui ont des enfants soldats. Par exemple, l'opération Sauvetage – c'est ainsi que nous l'avons appelée –, opération conjointe des Forces armées de la République démocratique du Congo et la MONUSCO, a été lancée le mois dernier, le 7 août, et a permis d'extraire à ce jour des mains des Forces démocratiques alliées – Armée nationale de libération de l'Ouganda, un groupe rebelle, 41 civils, dont 34 enfants.

Pour pouvoir mener à bien ce type d'opérations, nos Casques bleus doivent faire preuve de courage et doivent démontrer les normes les plus élevées de conduite et d'intégrité. Il leur faut comprendre comment une action

militaire robuste, nécessaire pour protéger les civils, doit être adaptée aux besoins spécifiques des garçons et des filles. C'est dans ce but qu'au mois d'avril, nous avons mis au point des modules de formation spécialisés à l'usage des militaires sur la protection des enfants. Ces modules expliquent comment interagir avec les enfants, et comment prendre en compte leurs meilleurs intérêts. Ils rappellent aussi à nos Casques bleus leur responsabilité de protéger les enseignants et les écoles. Et surtout, ils ont pour but de tirer le meilleur parti de la présence et de l'avantage comparatif qu'ont nos Casques bleus, en leur donnant matière à comprendre comment faire rapport sur les plus graves violations, comment soutenir les conseillers de protection des enfants dans le cadre de leur engagement avec les acteurs armés, particulièrement dans le but de les faire libérer de ces groupes dans lesquels ils ont été recrutés.

Ces modules de formation, qui ont fait l'objet de sessions pilotes en Malaisie et en Uruguay l'an dernier, ont à présent été partagés avec l'ensemble des pays qui fournissent des contingents. Et nous avons organisé cette année des formations de formateurs pour les pays qui fournissent le plus de contingents, lesquelles formations se sont tenues en Autriche et en Suède. Je saisis cette occasion pour remercier les États Membres qui ont financé le développement de ces modules et qui ont accueilli ces cours de formation. Tout cela n'aurait pas été possible sans leur soutien.

Ce soutien doit se poursuivre aussi de la part de tous les pays qui ont envoyé des instructeurs militaires à ces cours, avec des actions de suivi appropriées, pour renforcer la formation des contingents mais aussi pour nommer et mettre en place des officiers militaires de protection des enfants efforts dans toutes les unités envoyées sur le terrain, et peut-être veiller à inclure dans ces personnels un pourcentage plus élevé de femmes, afin que l'interaction soit plus facile avec les filles lorsqu'elles sont victimes de conflit. En vue de compléter ces cursus de formation, nous avons maintenant lancé le développement de modules spécialisés à l'usage de la Police des Nations Unies, et dans ce cas, l'accent est placé sur le renforcement des capacités de police des pays hôtes, en insistant évidemment sur les réformes juridiques larges, sur le système carcéral et sur les problèmes liés à la justice pour les jeunes.

Avant de terminer, je voudrais dire un mot sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et la République centrafricaine où, comme le Conseil le sait, nous allons dans quelques jours prendre le relais de l'Union africaine – et j'y serai évidemment. Je voudrais assurer le Conseil de sécurité et tous nos partenaires que nous prenons toutes les mesures nécessaires, comme pour toutes nos missions, d'ailleurs, pour réduire au maximum le risque que nos Casques bleus puissent faire courir, involontairement, aux populations locales. La politique des Nations Unies en matière de vérification des antécédents de respect des droits de l'homme a amené les pays qui fournissent des contingents et des personnels de police à certifier que les hommes et femmes envoyés comme Casques bleus n'ont pas commis de violations dans le passé, ni ne sont accusés d'en avoir commis.

Pour la MINUSCA spécifiquement, nous avons pris des mesures ciblées qui vont encore au-delà de la politique de vérification, pour faire en sorte que toutes nos troupes respectent les normes les plus élevées et qu'il n'y ait évidemment pas d'enfants parmi leurs rangs. Ces mesures portent sur l'engagement avec les gouvernements concernés, mais aussi sur une politique de vérification proactive des officiers chargés des postes de commandement et, naturellement, sur un contrôle physique pour vérifier l'âge des troupes, ainsi, évidemment, que sur des actions de sensibilisation et de formation.

Nous venons juste de faire rentrer de Bangui une équipe mobile de formation, qui a passé un mois en République centrafricaine pour donner à toutes les troupes de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine une formation spécifique sur les normes des Nations Unies, y compris la conduite et la discipline, la protection des civils, les droits de l'homme, la protection des enfants, la violence sexuelle, entre autres. Cette équipe a utilisé nos nouveaux modules sur la protection des enfants. Une autre équipe se rendra sur place très prochainement pour assurer la même formation au bénéfice des troupes additionnelles qui sont en train de se déployer. D'une manière générale, nous travaillons et nous continuons à travailler en coordination étroite avec la Représente spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Zerrougui et avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Bangura, pour faire en sorte tous les fournisseurs de contingents et de personnel de police soient en conformité avec les normes internationales légales, y compris les résolutions du Conseil de sécurité.

J'assure le Conseil que ces questions sont au cœur de nos mandats et que nous prenons cela à cœur. C'est normal. Les enfants – les filles et les garçons – font confiance, mais il est tellement facile d'abuser de leur confiance. Nous devons nous en montrer dignes. Nous devons donc faire preuve d'un degré de responsabilité. Nous devons donner l'exemple. Nous devons mettre un terme à leur souffrance. Et pour cela, nous avons besoin de développer encore notre coopération avec tous nos partenaires.

Le soutien continu du Conseil est donc absolument nécessaire pour faire en sorte que nous puissions déployer des agents de protection dans tous les endroits prioritaires mais aussi pour que nos Casques bleus soient motivés, équipés, formés pour assumer cette mission. Plus que jamais, nous avons d'importants défis devant nous, mais ce sont surtout les enfants qui ont ce défi; des enfants que nous avons mandat de protéger.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Yoka Brandt, Directrice générale adjointe de l'UNICEF.

Mme Brandt (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je remercie tout particulièrement la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Leila Zerrougui, et son Bureau de leursdétermination à préserver les enfants en temps de conflit armé; les États-Unis d'avoir organisé le présent débat public; le Luxembourg de présider le Groupe de travail du Conseil de sécurité; et le Département des opérations de maintien de la paix de son partenariat productif en matière de protection des enfants.

L'ironie, en fait, veut qu'alors que nous devrions nous enorgueillir, en ce vingt-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, des progrès globaux enregistrés en matière de bien-être des enfants, nous constatons que ces derniers continuent encore d'être les victimes de tant d'atrocités commises contre eux. Les efforts visant à préserver les enfants en temps de conflit armé se poursuivent afin qu'on puisse faire état de progrès. Mais les difficultés et les échecs font que des ravages continuent d'être faits parmi les enfants.

Depuis le dernier débat public sur le sujet (voir S/PV.7129), les enfants en Iraq, en Syrie, au Soudan du Sud, à Gaza et en République centrafricaine ont souffert de façon indescriptible – ils ont été recrutés, utilisés, rendus orphelins et tués. Ils ont été les témoins de massacres qu'aucun enfant ne doit jamais voir, enduré des souffrances contre lesquelles ils auraient dû être prémunis, et ils ont été brutalisés. Nous avons constaté que trop souvent leurs écoles, qui doivent être des abris sûrs, ne l'étaient pas, car les cours de récréation sont devenues des champs de bataille. Les gouvernements et les groupes armés non étatiques continuent d'utiliser les écoles pour entreposer des armes, détenir des prisonniers et abriter des soldats. Les enseignants et les élèves sont ciblés. Je pense bien entendu tout particulièrement aux 200 collégiennes nigérianes et plus qui ont été enlevées et qui sont encore portées disparues, et je me joins à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour souligner que nous devons les ramener à la maison. Nous devons redoubler d'efforts pour protéger tous les enfants et toutes les écoles des attaques ciblées.

Aussi, l'UNICEF est d'autant plus encouragée par l'initiative prise par la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation et ses partenaires pour plaider en faveur d'écoles en tant qu'espaces sûrs et protégés, notamment par le biais des nouvelles Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire en temps de conflit armé, qui esquissent les mesures que les gouvernements doivent prendre pour mettre fin à l'utilisation militaire des écoles. C'est pourquoi l'UNICEF appelle tous les États Membres à appuyer et à mettre en œuvre les Lignes directrices de Lucens pour que les écoles restent des lieux d'apprentissage et d'espoir, où les enfants peuvent jeter des fondements solides de leur avenir et de celui de leurs familles.

Je voudrais dire quelques mots sur la campagne « Des enfants, pas des soldats », lancée il y a six mois par la Représentante spéciale du Sécerétaire général, Mme Zerrougui, avec l'UNICEF. Depuis lors, nous avons enregistré quelques résultats encourageants. Par exemple, les Forces armées du Myanmar ont libéré dernièrement 91 enfants et nous espérons, bien entendu, que cela soit suivi par la libération d'autres enfants identifiés grâce aux procédures de vérification de l'âge et de communication de l'information en vigueur. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a mis en œuvre son plan d'action et libéré des centaines d'enfants, et l'UNICEF continuera d'appuyer les efforts faits par la République démocratique du Congo pour faire de son armée une armée sans enfants. Comme la Représentante spéciale du Secrétaire général l'a indiqué ce matin, les forces armées tchadiennes ont satisfait aux exigences de leur plan d'action et ont été par conséquent

radiées de la liste, comme indiqué dans les annexes au rapport du Secrétaire général (S/2014/339).

Tandis que nous enregistrons de telles avancées, nous restons aussi concentrés sur les défis et plus particulièrement sur le recrutement d'enfants par les groupes armés non étatiques. En République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud, entre autres, les enfants continuent d'être mobilisés, assurant des permanences au niveau des postes de contrôle, chargeant des armes, portant des armes, et pis encore. Dans certains endroits, cependant, bon nombre de groupes armés non étatiques ont pris des mesures fermes pour mettre fin à cette pratique haineuse. Aux Philippines, le Front le libération islamique Moro (a organisé une réunion avec 30 de ses commandants, durant laquelle le groupe a renouvelé son engagement à protéger les enfants. Au Myanmar, l'équipe spéciale de pays a entamé des discussions avec l'Union nationale karen, le Parti national progressiste karenni et l'Armée de l'indépendance kachin et espère ouvrir rapidement le dialogue avec d'autres parties inscrites sur la liste.

Mais nous voulons voir davantage – davantage de négociations pour libérer les enfants détenus par ces groupes, davantage d'efforts pour changer les mentalités s'agissant du rôle des enfants en temps de conflit, et davantage de centres de réinsertion pour aider à rassénérer leurs cœurs et leurs esprits pour qu'ils puissent continuer d'aller vers un avenir meilleur et plus prospère.

Heureusement, certains enfants ont commencé ce voyage, comme Nanette qui a été recrutée par les rebelles Séléka en République centrafricaine. Voici ce qu'elle nous a dit :

> « J'ai quitté les Séléka au début de l'année pour rejoindre un centre de transit. Quand je suis arrivée, j'étais perturbée, très nerveuse et trés inquiète quant à mon avenir. Je pleurais et vivais reqrovillée sur moi-même. Mais grâce au soutien de l'équipe, j'ai appris à aller de l'avant et à construire ma vie. Je vis maintenant avec ma sœur ainée et je suis un programme de formation professionnelle ».

Par bonheur, Nanette se remet maintenant de ses blessures, se tient fermement sur ses pieds et pense à son avenir. Faisons en sorte que d'autres enfants comme elle aient cette même chance.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Brandt de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Forest Whitaker.

M. Whitaker (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Conseil de sécurité de m'acceuillir aujourd'hui. En tant qu'humaniste et Envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation, je m'enorgueillis de cette occasion qui m'est donnée de venir prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur un sujet aussi important, et je remercie particulièrement l'Ambassadrice Power de m'avoir invité.

Je suis rentré hier du Soudan du Sud, où j'ai formé des jeunes à la consolidation de la paix porteuse de transformation, une formation assurée par la fondation que je préside. Je me suis aussi rendu dans ce pays en juin avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflitarmé, Mme Leila Zerrougui, et de Mme Irma Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, pour plaider en faveur de la protection et de l'éducation des enfants victimes d'un conflit et œuvrer de concert avec des personnes pour aider à inciter le pays à aller vers la paix.

Ces deux dernières années, je me suis rendu dans ce pays à plusieurs reprises, travaillant dans le cadre de ma fondation, et j'ai vu divers tempéraments se manifester et des conflits éclater. Je suis sûr que le Conseil le sait, la situation au Soudan du Sud reste désespérée. Après m'être réuni avec des généraux, des soldats et des civils sur le terrain, je crains qu'il n'y ait pas de fin en vue à la violence. Près de 100 000 personnes ont trouvé abri dans les camps pour civils surpeuplés ouverts partout dans le pays pour assurer leur protection. Neuf mois après l'éclatement du conflit, la plupart d'entre ellesne pensent pas pouvoir retourner en toute sécurité dans leurs foyers, et ne savent même pas s'il elles ont encore un. La ville de Bentiu dans le nord est désertée, les maisons son totalement brûlées, les hôpitaux fermés et les villages alentour détruits.

Ce qui m'inquiète le plus ce sont les conditions dans lesquelles vivent tant d'enfants au Soudan du Sud. Dans le camp de protection des civils situé à Bantiu, les cheveux de certains garçons et filles devenaient rouges sous l'effet de la malnutrition. À travers tout le pays, des centaines d'écoles sont vides et certaines ont été converties en camps militaires, tandis que des milliers de jeunes ne reçoivent ni nourriture ni éducation de base. Le pire peut-être, c'est qu'en parcourant à pied les villes, j'ai vu des enfants soldats vêtus d'uniformes militaires et portant des fusils.

Je sais que pour toutes les personnes ici présentes, l'idée d'enfants qui vivent dans des camps militaires ou font la guerre est moralement inacceptable. C'est un sort inhumain au sens le plus strict du mot : les victimes sont privées d'une phase de leur vie que tout être humain a le droit de connaître. Je sais aussi que le Conseil de sécurité, la Représentante spéciale, Mme Zerrougui, l'UNICEF et bien des personnes ici présentes aujourd'hui ont beaucoup fait pour lutter contre l'utilisation d'enfants soldats. Le Conseil de sécurité nous a donné des outils pour mieux protéger les enfants touchés par un conflit, ainsi que pour prévenir et mettre fin à leur recrutement et leur utilisation.

La campagne « Des enfants, pas des soldats » a rassemblé les pays qui prennent des mesures pour mettre fin à cette pratique dans leurs armées. Depuis son lancement, plusieurs faits nouveaux positifs sont apparus : le Tchad a récemment réuni les conditions de son plan d'action, ce qui réduit à sept le nombre de pays concernés. Voici seulement quelques semaines, le Myanmar a libéré près d'une centaine d'enfants

Mon attachement à la campagne « Des enfants, pas des soldats » procède de ma propre expérience : alors que je grandissais dans le sud de Los Angeles, j'ai connu bien des enfants dont la vie serait à jamais marquée par la violence des gangs. Quand j'ai commencé à travailler avec des enfants soldats, voici 10 ans, et que j'ai entendu leurs récits, j'ai reconnu le visage du traumatisme qui résulte d'avoir vécu en temps de conflit durant l'enfance. C'est une occasion unique pour moi de déclarer qu'il est inacceptable que des enfants deviennent les auteurs de violences sous quelque forme que ce soit.

Ce dont je veux parler aujourd'hui, c'est de tout le travail qui reste à faire. Avant d'avoir commencé à travailler avec des enfants soldats, je n'avais pas réalisé la profondeur du problème, ni la difficulté d'y trouver une solution. Pour commencer, beaucoup de conflits différents dans le monde recrutent des enfants soldats, et les raisons pour lesquelles ces enfants deviennent soldats sont souvent propres à chaque conflit. En Ouganda, l'Armée de Résistance du Seigneur kidnappait des enfants dans leur village, les forçant à tuer ceux qu'ils aimaient. Dans certaines cultures, être soldat apparaît comme un rite de passage, et beaucoup d'enfants rejoignent les rangs, convaincus qu'ils auront l'honneur de défendre leur tribu. Au Soudan du Sud, certains enfants obéissent à la contrainte, tandis que d'autres vont dans l'armée parce qu'ils ont besoin d'être nourris et logés et que c'est le seul moyen de satisfaire leurs besoins.

Si les enfants peuvent devenir soldats pour diverses raisons, la pratique est inacceptable, dans chaque cas et dans tous les cas, et il faut y mettre fin. Mais un problème se présente immanquablement chaque fois que nous essayons de rendre leur liberté aux enfants qui servent dans des groupes armés : la réinsertion des anciens enfants soldats dans leur famille et leur communauté est un processus long, complexe et nécessitant beaucoup de ressources.

Un premier pas essentiel et indispensable consiste à aider les gouvernements dans leurs efforts pour en finir avec le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, mais nous devons aussi consacrer des ressources suffisantes à prendre soin de ces enfants une fois ramenés dans leur foyer. Il nous est loisible d'arracher un enfant à l'armée, mais à moins de faire davantage pour lui – l'aider à rentrer dans la société, l'inscrire dans une bonne école, lui enseigner un métier utile – nous ne l'avons pas rendu libre. Beaucoup de ces enfants n'ont rien connu d'autre que la guerre et la violence et, si nous ne nous assignons pas pour tâche de leur enseigner quelque chose de nouveau, ils ne restent que des soldats en disponibilité. Et quand une autre guerre éclatera dans cinq ou dix ans, ils seront les premiers à être recrutés et à retourner sur le champ de bataille.

Nous devons agir pour empêcher cela. Non seulement parce que ces enfants méritent la chance de mener une vie normale et saine, mais aussi parce que nous avons la possibilité de prévenir de futures violences. Si nous pouvons faire que ces enfants recouvrent une véritable vie affective et aient le sentiment de mener une vie normale, alors ils voudront déposer leurs armes pour jamais et, au lieu de perpétuer un cercle vicieux de violence, ils seront à même d'aider à édifier un avenir pacifique pour leur pays.

J'ai rencontré en Ouganda un ancien enfant soldat. Lui et ses parents avaient été faits prisonniers par l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA). La LRA avait donné au garçon une formation militaire et condamné sa mère et son père à un régime de travail forcé. Quand ses parents sont devenus incapables de travailler, le garçon a assisté impuissant à leur exécution par la LRA. Un jour, il a vu une occasion de s'échapper. Il s'est enfui du camp à la course, a trouvé un endroit où enterrer son uniforme, son fusil et tout son équipement, puis il a erré à l'aventure dans la brousse. Une famille rencontrée par hasard l'a hébergé et nourri. Le garçon

m’a dit qu’à ce moment, assis pour dîner avec ces étrangers, il a soudain eu très peur. Il était là, dans ce foyer accueillant, avec une famille normale, et il ne savait pas comment se comporter, comment leur parler, comment manger comme eux. Il est parti, il a retrouvé son équipement et son arme; il a déterré l;e tout et il est revenu dans cette même LRA qui avait tué ses parents.

Ce n’est pas une parabole; c’est l’histoire vraie d’un garçon réel. Elle symbolise la lutte que des milliers d’autres enfants soldats affrontent comme lui. Les enfants soldats sont pris au piège dans une prison sans murs. Même quand les guerres sont finies, beaucoup ne regagnent pas leur foyer parce qu’ils se sentent mieux à l’abri, davantage chez eux dans un camp militaire qu’auprès d’une famille aimante. Cela conduit à un cercle vicieux de violence où, durant les guerres d’aujourd’hui, les germes des batailles de demain sont semés, parce que nous avons créé une génération de soldats en disponibilité, pour lesquels la guerre est plus normale que la paix.

C’est tout aussi vrai des filles que j’ai rencontrées, dont beaucoup ont été contraintes à commettre d’indicibles actes de violence, ou à subir un esclavage sexuel. J’ai visité voici quelques années un camp de personnes déplacées et parlé avec une fille qui avait été enfant soldat et, pour cette raison, se voyait complètement mise à l’écart après son retour dans la société civile. C’était un camp surpeuplé, des hectares de cabanes en terre tout à l’entour, et personne ne lui adressait la parole. « Ils disent que je suis folle », m’a-t-elle confié, « et je le suis peut-être parce que je fais des choses sans savoir pourquoi. Ils disent que je suis stupide, et je le suis peut-être parce que je ne sais pas faire les choses que tout le monde sait faire. »

Je ne rapporte pas ces histoires pour suggérer qu’il n’y a aucun espoir pour ces enfants. Au contraire, les mots me manquent pour exprimer mon émotion devant le travail qu’accomplissent tant de personnes dévouées au service de ces anciens enfants soldats. À Gulu, en Ouganda, Soeur Rosemary Nyirumbe a créé un foyer d’accueil pour des filles et des femmes dont la violence et l’exploitation sexuelle ont ruiné la vie. Elle en prend soin, elle leur enseigne. Elle en fait de nouveau des êtres humains complets. Okello Sam, lui-même ancien enfant soldat, a ouvert une école où il éduque et réadapte des enfants qui ont été soldats et victimes de la guerre. J’ai vu des élèves de ces écoles redevenir enfants, de soldats qu’ils étaient. Et je les ai observés alors qu’ils avaient grandi pour devenir de jeunes hommes et femmes dynamiques, intelligents, remplis d’espoir qui seront autant de voix pour la paix et le changement dans leurs communautés et aideront à mettre fin aux cycles de violence qui ont si longtemps existé dans ces régions.

Il faut davantage de programmes comme ceux-ci, et davantage de soutien à ceux qui existent déjà. L’UNICEF, en particulier, travaille avec des centaines d’organisations non gouvernementales qui fournissent des services à d’anciens enfants soldats et enfants touchés par un conflit. Il est essentiel que le Conseil et la communauté internationale consacrent les ressources nécessaires pour guérir ces enfants aujourd’hui et pour garantir qu’ils ne redeviendront pas des soldats plus tard.

C’est cette même philosophie – à savoir que nous devons éduquer et réadapter les victimes de la violence d’aujourd’hui pour prévenir les conflits de demain – qui a inspiré le travail accompli par ma fondation, Whitaker Peace and Development Initiative, en Ouganda. au Soudan du Sud, au Mexique, et bientôt dans d’autres pays également. J’ai vu comment d’anciens schémas de violence et de discrimination avaient été brisés. Quand nous avons entamé notre action au Soudan du Sud en 2012, nous avons recruté des jeunes appartenant à tous les principaux groupes ethniques de la région. Lorsque les combats ont éclaté en décembre dernier, j’ai eu le cœur brisé d’apprendre que tant de nos jeunes avaient subi l’impact du conflit. Mais j’ai aussi ressenti une incroyable fierté en lisant leurs rapports et en voyant qu’ils mettaient leur formation à profit pour ignorer les distinctions ethniques, pour entrer en contact les uns avec les autres, et pour coordonner leurs efforts alors qu’ils se déplaçaient à travers le pays en plaidant pour la paix.

Ils m’ont montré dans toute sa beauté l’esprit du peuple sud-soudanais. Ils me rendent l’espoir, l’espoir qu’il est possible d’arrêter même les cycles de violence les plus vicieux, les conflits les plus intraitables. J’ai vu que la paix et l’acceptation enseignée de la diversité peuvent transformer les jeunes. Mais la plupart des enfants, dans les régions déchirées par la guerre, et en particulier les anciens enfants soldats, n’ont pas aisément accès à ces leçons. Bien plutôt, il nous incombe à tous de mobiliser la volonté et de consacrer les ressources nécessaires pour créer des environnements sûrs au bénéfice de ces enfants et de ces anciens enfants soldats afin qu’ils puissent recevoir les enseignements qui leur permettront de reprendre le cours de leur vie.

Aider les enfants à reconstruire leurs vies après de tels traumatismes insondables est au centre de la campagne « Des enfants, pas des soldats ». La réintégration fait partie de tous les plans d'action signés par les gouvernements avec l'ONU. Pour les enfants vivant dans ces pays, les actions que nous avons promises ne sauraient arriver assez tôt. D'ici à la fin de 2016, nous voulons pouvoir dire aux enfants non seulement qu'ils grandiront en étant protégés contre leur recrutement et leur utilisation en temps de conflit par les forces gouvernementales, mais aussi que l'on prendra soin des enfants soldats actuels quand ils rentreront chez eux.

C'est un objectif ambitieux, mais pas irréaliste. Ces dernières années, nous avons plus que jamais conjugué nos efforts sur cette question et avons considérablement progressé s'agissant de l'objectif de mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats dans le monde. Des pays qui ont longtemps figuré parmi les violateurs les plus odieux font maintenant montre d'une véritable volonté de réforme. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent continuer d'appuyer ces efforts sans faire de compromis ni d'exception, et, cela est tout aussi important, nous devons fournir les ressources nécessaires pour mettre en place et renforcer les programmes dont nous avons besoin pour véritablement reconstruire les vies de ces enfants.

Il nous est impossible de comprendre l'ampleur de la douleur d'une enfant soldat – combien ses plaies sont profondes, combien son fardeau est lourd. Qu'ils doivent se sentir seuls, ces enfants, quand ils reviennent du champ de bataille pour se retrouver dans un monde qu'ils ne reconnaissent pas. Si nous ne sommes pas là pour les accueillir les bras ouverts, avec des maisons et des écoles ouvertes, leurs guerres n'auront pas de fin. La nôtre non plus.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Whitaker de son exposé. Je donne maintenant la parole à Mme Sandra Uwiringiyimana.

Mme Uwiringiyimana (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de cette possibilité de parler aujourd'hui. Je m'appelle Sandra Uwiringiyimana. J'ai 20 ans, et je suis ressortissante de la République démocratique du Congo. Mes ancêtres sont du Rwanda. Depuis des générations, ma famille vit en République démocratique du Congo, où je suis née. Mais, les Congolais continuent à considérer mon peuple, les Banyamulenge, comme des Rwandais, en raison de notre langue et de notre aspect physique.

Nous sommes nés dans la guerre. Voici quelques-uns mes souvenirs d'enfance. Je me souviens d'avoir vu des Congolais exhibant dans la rue des têtes de Banyamulenge accrochés à des bâtons. Je me souviens avoir passé des nuits dans la brousse, pour fuir les attaques. Je m'étais habituée à quitter l'école pour fuir chaque fois qu'une nouvelle guerre éclatait. Un jour en 2004, mon père est venu à l'école et nous a dit que nous devions partir immédiatement. Nous nous sommes enfuis au Burundi. Nous avons été victimes de vol et de bastonnade avant d'atteindre la frontière. Ils nous ont tout pris. Nous avons fini par atteindre un camp des Nations Unies au Burundi dénommé Gatumba, où nous vivions sous une vaste tente avec d'autres familles. J'avais 10 ans.

Cela s'est produit quelques mois après notre arrivée au camp. Je m'en souviens encore très bien. Il faisait nuit, et j'ai été réveillée par ce qui ressemblait au bruit de popcorn en train d'éclater. Ma mère essayait désespérément de me réveiller. Je me suis réveillé et j'ai lu la peur dans ses yeux. À côté d'elle, il y avait ma tante avec du sang ruisselant de son bras et se répandant sur ma jambe. Je me suis mise à crier, et mes cris ont réveillé ma sœur âgée de 6 ans. Ma mère nous a dit de nous taire et de chercher des morceaux de tissus pour couvrir le bras de ma tante. J'essayai, mais je ne voyais que du sang partout. Ma mère dit alors à notre grand cousin de nous emmener moi et ma sœur, dehors en passant par un trou qui avait été fait sur la tente. Des gens s'empressaient de fuir, mais dès que mon cousin est sorti, des coups de feu ont retenti. Ma mère nous alors tirées vers l'intérieur et nous a cachées sous un mince matelas. Nous avons attendu jusqu'à ce que les choses se calment. Puis nous avons entendu une voix disant : « Il y a quelqu'un ici? Nous sommes ici pour aider. De grâce, sortez. » Ma maman a crié, « Êtes-vous vraiment ici pour aider? » lls ont répondu en disant qu'ils sont des gens bien. Nous nous sommes dirigés vers la porte. Ma mère portait mes deux petits cousins, et ma sœur sur le dos. Ma tante rampait.

C'est alors que j'ai vu deux hommes armés dans l'embrasure de la porte, et j'ai senti qu'il y avait danger. Je me suis mise à courir dans la direction opposée. Les tirs commencèrent. Je regardai en arrière, et j'ai vu des étincelles transperçant ma mère et toutes les personnes alentour. Je suis repartie me cacher sous le mince matelas. J'ai fermé les yeux et me suis mise à prier. Puis j'ai senti quelque chose de chaud tomber sur ma jambe. Quand j'ai ouvert les yeux, la tente était en feu. Tout était en train de fondre autour de moi. J'ai jeté

le matelas et me suis mise à courir, mais un homme armé m'a retenue. Il avait la vingtaine. J'ai dit, « Pardonnez-moi », sans savoir si c'est à lui que je parlais ou à Dieu. J'ai perdu ma sœur cadette et beaucoup de mes amis d'enfance cette nuit-là. Je ne suis rien. C'est ce qu'il pensait, lui cet homme qui venait de tuer ma famille. Il m'a frappé et a m'a relâchée. Jusqu'à aujourd'hui, je ne sais pas pourquoi il m'a laissée partir. Je me suis mise à pleurer et à courir, aussi vite que possible. J'ai trébuché et je suis tombée, mais je me suis relevée et j'ai continué à courir.

Telle est mon histoire. Je la raconterai à tous ceux qui écouteront. Ce n'est pas du tout facile. Chaque fois que la raconte, je me revois à Gatumba, une fille de 10 ans brûlant sous une tente. Mais tant que le criminel qui a avoué avoir dirigé ce massacre continue de marcher libre dans les rues du Burundi, je n'ai pas de choix. Je dois continuer de la raconter jusqu'à ce que la communauté internationale prouve que mes paroles ne méritent pas uniquement l'empathie mais aussi la responsabilisation. Jusqu'à ce que les dirigeants comme ceux qui sont présents ici et les pays qu'ils représentent me montrent que ma famille et toutes les autres ne sont pas perdues. Le seul moyen de le faire c'est de traduire les individus comme Agathon Rwasa en justice. Ce n'est qu'alors que les criminels de guerre sauront que les crimes sont une mauvaise chose et ne resteront pas impunis. Ce n'est qu'alors que des millions de survivants comme moi se rendront résolument compte que nos vies ont de la valeur.

J'ai une vie très différente aujourd'hui. En 2007, ma famille s'est installée aux États-Unis grâce à un programme des Nations Unies. Je suis étudiante à l'Université de Houghton. Mes grandes sœurs et moi avons créé une fondation pour aider les survivants comme moi : la Foundation of Hope (Fondation de l'espoir). La réinstallation est importante. Il en est de même du traitement pour les horreurs que j'ai subies. L'exposition sur le cheminement des survivants que mon frère et moi photographions est un outil didactique pour de nombreuses communautés universitaires, et, bien entendu, elle aide aussi ma famille et moi-même à guérir.

Mais la guérison et la paix ne viendront qu'avec la justice. Tant que justice ne sera pas faite, la nouvelle maison et la communauté sûre dans lesquelles je vis pourraient bien elles aussi devenir cette tente de Gatumba. Tant que justice ne sera pas faite, les cauchemars ne s'arrêteront pas. Le Conseil de sécurité détient les rapports; il connait les criminels. La reconnaissance des faits ne suffit pas. Il doit agir!

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier Sandra de son exposé, que personne d'entre nous n'oubliera jamais.

Avant de passer aux déclarations, je voudrais indiquer que nous entendons poursuivre la pratique commencée le mois dernier durant la présidence britannique, consistant à utiliser la lumière clignotante qui entoure le micro des orateurs pour indiquer que cinq minutes sont écoulées. J'encourage vivement tant les membres que les non-membres du Conseil à conclure leur déclaration dès que la lumière se met clignoter. Nous poursuivrons le présent débat public sans interruption à l'heure du déjeuner, étant donné que le nombre élevé d'orateurs, preuve supplémentaire de l'intérêt et de la préoccupation de tous les États Membres de l'ONU.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Asselborn (Luxembourg) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous remercier très chaleureusement de l'organisation de ce débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé sous votre présidence du Conseil.

Je dois dire qu' 'il est très difficile de parler après ce récit de Sandra Uwiringiyimana, un récit sur les atrocités, mais aussi sur l'espoir qui est possible si ces enfants reçoivent notre aide. Je voudrais remercier également la Représentante spéciale, Mme Zerrougui, la Directrice générale adjointe de l'UNICEF, Mme Brandt, ainsi que M. Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour leurs présentations éclairantes. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour saluer l'engagement de l'Envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation, M. Forest Whitaker, pour la cause des enfants touchés par les conflits armés et pour son récit, vraiment émouvant aussi.

Il y a six mois, presque jour pour jour, nous avons adopté à l'unanimité une dixième résolution sur le sort des enfants en temps de conflit armé (résolution 2143 (2014)) à l'occasion du débat public (voir S/PV.7129) que j'avais eu l'honneur de présider. Mais en dépit des résolutions successives du Conseil et des avancées qu'elles représentent pour leur protection, les enfants continuent de payer un très lourd tribut aux conflits.

De la Syrie à la République centrafricaine, du Soudan du Sud à l'Afghanistan, de Gaza à l'Iraq, des

enfants sont tués et mutilés, et, selon les situations, enlevés, victimes d'atteintes sexuelles et recrutés, aussi bien par les forces gouvernementales que par les acteurs non-étatiques. Les écoles et les écoliers continuent d'être la cible d'attaques délibérées. Les infrastructures scolaires sont régulièrement pillées ou détournées de leur fonction première en étant utilisées à des fins militaires. Ces actes privent les enfants, et les communautés dont ils représentent l'avenir et l'espoir, d'un droit fondamental : le droit à l'éducation. L'ignorance qui résulte du manque d'éducation favorise l'intolérance et perpétue le cycle de la pauvreté, contribuant ainsi à alimenter la violence. J'espère que le Conseil de sécurité continuera à accorder à cette question l'attention qu'elle mérite dans l'esprit des résolutions 1998 (2011) et 2143 (2014).

La persistance des violations et des sévices commis à l'encontre des enfants dans les situations de conflit nous rappelle avec force que nos progrès doivent se mesurer non seulement aux améliorations que nous apportons à notre cadre normatif – aussi important soit-il – mais aussi à la façon dont le Conseil met en œuvre ses décisions dans des contextes spécifiques. Que ce soit par le biais des résolutions concernant des pays spécifiques, des mandats des opérations de maintien de la paix, des régimes de sanctions ou par celui des conclusions qu'adopte le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, il faut que le Conseil fasse preuve de cohérence et qu'il applique concrètement ce à quoi il s'est engagé de façon générique dans ses résolutions thématiques. Il en va de sa crédibilité.

Cela compte aussi pour la lutte contre l'impunité. Les auteurs d'atrocités commises contre les enfants doivent répondre de leurs actes. Ce Conseil doit agir à cet égard en ligne avec ses prérogatives, dont celle de saisir la Cour pénale internationale.

Comme je viens de le dire, partout où les conflits font rage, les enfants sont particulièrement touchés. Depuis trois ans et demi, un conflit d'une violence inouïe décime la Syrie. Et loin de s'atténuer, les combats se poursuivent sans relâche. Le mois de juillet 2014 a été le mois le plus meurtrier pour les populations civiles depuis le début du conflit. Parmi les victimes, on compte bien plus de 10 000 enfants tués. Des milliers d'autres ont été mutilés et resteront marqués à vie, physiquement et moralement. D'innombrables enfants innocents ont perdu la vie du fait d'attaques sans discrimination de zones civiles, de bombardements aveugles à l'aide de barils d'explosifs avec comme seul objectif de semer la terreur et la désolation parmi la population civile. D'autres encore ont été victimes d'attaques délibérées contre leurs écoles : 240 enfants ont été tués ou blessés lors de telles attaques rien qu'entre avril et juin 2014. Sans parler des enfants auxquels on a refusé l'accès à l'aide humanitaire, des enfants emprisonnés et torturés par les forces gouvernementales, voire forcés de se battre au sein des groupes armés pro-gouvernementaux, de groupes armés d'opposition et de groupes et entités terroristes, au premier rang desquels l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Les rapports d'exactions commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant à l'encontre des enfants dans les territoires sous son contrôle, que ce soit en Syrie ou en Iraq, se multiplient : recrutements, meurtres, viols, enlèvements et attaques contre les écoles sont monnaie courante. Comme vient de le rappeler la Représentante spéciale, Mme Zerrougui, dans son intervention, plus de 500 enfants ont été tués en Iraq depuis le début de l'année. Près de 500 morts, c'est également le nombre des victimes parmi les enfants qu'a fait le dernier cycle de violence dans la bande de Gaza durant l'été. Indépendamment de toute considération politique, on ne peut qu'être indigné lorsqu'au cours d'une opération militaire le nombre d'enfants tués égale celui des combattants. Cela défie tout simplement l'entendement.

On pourrait citer ici encore tant d'autres situations de conflit et multiplier les exemples de graves violations contre les enfants, dont les exactions commises par Boko Haram, qui a fait, à juste titre, son entrée dans la liste d'infamie. Mais j'aimerais conclure sur une note plus optimiste. Car en dépit des raisons d'inquiétudes, nombreuses il est vrai, l'engagement de la communauté internationale dans son ensemble a permis quand même des avancées qui sont autant de lueurs d'espoir et M. Whitaker vient de le rappeler.

Par le travail de sensibilisation inlassable de la Représentante spéciale, des engagements continuent d'être pris par les gouvernements, notamment pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants. Au Yémen, un plan d'action a ainsi été signé par le Gouvernement le 14 mai dernier, portant à sept le nombre de gouvernements qui se sont engagés à mettre un terme au recrutement d'enfants. C'est un signe encourageant supplémentaire pour le succès de la campagne « Des enfants, pas des soldats » de la Représentante spéciale et de l'UNICEF, après la sortie du Tchad des annexes du rapport du Secrétaire général (S/2014/339) suite à la mise en œuvre du plan d'action signé par le Gouvernement.

Qu’il me soit permis de saluer ici les efforts déterminés des autorités tchadiennes à cette fin.

Au Myanmar – où le Groupe de travail du Conseil de sécurité s’est rendu l’année dernière – les forces armées ont poursuivi la démobilisation d’enfants de leurs rangs, en accord avec les engagements souscrits. En République démocratique du Congo, le Président a nommé sa première Conseillère spéciale en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d’enfants. Les organisations régionales ne sont pas en reste et se mobilisent également de façon accrue pour améliorer la protection des enfants, comme le prouve la création d’un poste d’Envoyé spécial de l’Union africaine pour les enfants en Afrique.

Dans son étude sur l’impact des conflits armés sur les enfants, Graça Machel a introduit son sujet en soulignant que les enfants sont

> « à la fois notre raison de lutter pour éliminer les pires aspects des conflits et notre meilleur espoir de réussite ».

Ce mélange d’idéalisme et de pragmatisme caractérise de la manière la plus adéquate le programme relatif au sort des enfants en temps de conflit armé. J’espère que le Conseil saura poursuivre à l’avenir sa noble tâche d’éliminer les pires aspects des conflits et qu’il saura trouver des solutions pratiques pour mettre fin aux violations et sévices contre les enfants.

M. Mangaral (Tchad) : Qu’il me soit permis de remercier et de saluer, le Ministre des affaires étrangères et représentant du Luxembourg. Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, la Directrice générale adjointe de l’UNICEF et l’Envoyé spécial de l’UNESCO pour la paix et la réconciliation de leurs présentations.

Je saisis cette occasion pour saluer les efforts consentis par le Conseil de sécurité et son Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé dans le cadre de la protection des enfants et remercier le Secrétaire général, ainsi que son Envoyé spécial, pour leur action soutenue en faveur de la protection des enfants.

Nous constatons avec regret que les conflits armés continuent d’exacerber la situation des enfants, qui, selon le rapport du Secrétaire général de 2013 (S/2014/339), est devenue plus préoccupante. En effet, ce rapport fait état de tendances et de faits nouveaux caractérisés par l’explosion des cas de meurtres et d’atteintes à l’intégrité physique des enfants dans plusieurs pays, dont notamment l’Afghanistan et l’Iraq ou d’atteintes graves et généralisées sur leur personne, comme en Syrie, à Gaza ou en République démocratique du Congo.

En 2013 le recrutement des enfants par les parties au conflit est devenu monnaie courante en République centrafricaine et l’on constate leur utilisation massive ainsi que des violations graves à leur endroit au Soudan du Sud. Les récents enlèvements d’enfants au Nigéria viennent constituer une nouvelle source de préoccupation.

Rien que pour cette période, on a dénombré plus de 4 000 nouveaux cas de recrutement et d’utilisation d’enfants dans les pays étudiés. Dans plusieurs pays, les enfants sont exposés à des atteintes graves, y compris des violations sexuelles dont les auteurs restent très souvent impunis, au mépris des dispositions légales des pays et du droit international. Les cas de bombardement ou d’utilisation des hôpitaux et des écoles à des fins militaires sont fréquents dans la majorité des pays visés par le rapport. Plus encore, les écoles sont de plus en plus l’une des cibles principales de certains groupes armés, comme c’est le cas au Mali, au Yémen, au Nigéria, en Afghanistan ou en Thaïlande. L’intensification ou l’apparition de nouveaux conflits dans certains endroits explique l’augmentation des cas de violations contre les enfants. Ceci nécessite que des mesures nouvelles soient prises et qu’une réflexion soit menée sur les moyens et les stratégies de l’ONU en vue de leur adaptation aux nouveaux contextes.

Néanmoins, on note que des progrès ont été également accomplis durant l’année 2013 par certains pays et par certaines parties aux conflits. Ces progrès, bien qu’insuffisants, méritent d’être salués, surtout lorsqu’ils concernent des groupes armés généralement plus enclins à commettre des violences massives contre les enfants.

Il faut saluer à cet égard l’implication active des Nations Unies, et notamment du Secrétaire général avec le soutien du Conseil de sécurité à travers les différentes décisions et initiatives. Nous saluons également les efforts entrepris par les différents acteurs dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l’information, et nous les encourageons et les assurons de notre soutien continu.

Nous ne devons pas perdre de vue que parmi les causes de l'augmentation des violences contre les enfants, l'impunité figure en bonne place. Le rapport du Secrétaire général formule quelques recommandations en vue du renforcement de la protection des enfants. Nous soutenons ces recommandations et encourageons le Secrétaire général à poursuivre ces actions avec tous les acteurs agissant en faveur de la protection des enfants, notamment les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales. Nous soutenons le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et le Secrétaire général dans ses initiatives de dialogue avec les groupes armés, et les encourageons à continuer à travailler étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales dans ces domaines.

Nous pensons, pour notre part, que pour l'amélioration significative de la situation des enfants, un accent particulier doit être mis sur la mise en œuvre d'une politique cohérente de prévention de ces violations. D'autres mesures peuvent être également envisagées, notamment le renforcement par les États de leurs lois répressives afin d'éviter que des violations graves soient commises à l'endroit des enfants et de garantir que les personnes reconnues coupables de ces actes soient punies.

De nouvelles mesures et stratégies de protection des écoles et des enseignants, ainsi que des hôpitaux qui constituent ces derniers temps la cible des attaques de certains groupes armés, méritent une attention particulière. Une large adhésion des États à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et à son Protocole additionnel pourra apporter des améliorations importantes à cette situation.

En ce qui concerne les écoles ciblées par des attaques sur la base de revendications identitaires et culturelles, de nouvelles mesures et stratégies, dans le cadre de la politique de protection de l'ONU, doivent être initiées et mises en œuvre.

La campagne « Des enfants, pas des soldats », lancée au mois de mars 2014, visant à mettre fin et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants d'ici à 2016 dans les forces de sécurité nationales de ces pays et dont les objectifs ont été approuvés cette année par la résolution 2143 (2014), nécessite un soutien continu du Conseil de sécurité et l'engagement de la communauté internationale. Le rôle important joué par le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, en tant qu'organe technique du Conseil des Nations Unies, mérite d'être souligné. Nous pensons que ce Groupe peut continuellement s'ouvrir aux différents acteurs œuvrant sur la question, comme c'est le cas actuellement sous la présidence de l'Ambassadrice, Mme Sylvie Lucas. Il pourrait, de cette manière, participer davantage au processus de protection, compte tenu des nouvelles situations qui se créent dans le monde, et dans les domaines qui nécessitent des solutions adéquates ou urgentes.

Pour finir, nous remercions une fois de plus la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Leïla Zerrougui, ainsi que le Bureau de l'UNICEF et les partenaires bilatéraux pour leurs appuis multiformes ayant permis au Tchad de réaliser son plan d'action en moins de deux ans, et de ne plus figurer à l'annexe du rapport de 20013. Nous soulignons que la volonté politique des autorités du pays a joué un rôle fondamental dans ce processus, et le Tchad demeure disposé à partager son expérience, notamment sur le plan régional et sous-régional en vue de renforcer la protection des enfants en temps de conflit armé.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de vos aimables paroles à l'endroit de la présidence du Conseil de sécurité assurée par le Royaume-Uni au mois d'août, et je vous souhaite un plein succès dans votre conduite des affaires du Conseil en ce mois de septembre. Je vous remercie également d'avoir organisé le présent débat sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Je tiens également à saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères, M. Asselborn. Nous saluons le leadership énergique du Luxembourg et son attachement inébranlable à cette question durant son mandat au Conseil, notamment au travers de la présidence du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Qu'il me soit également permis de remercier chaleureusement tous les intervenants pour leurs déclarations inspirantes et émouvantes.

Nous avons constaté des progrès dans ce dossier et ce, grâce en grande partie au dévouement et à l'engagement actif de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Leïla Zerrougui, qui défend sans relâche la cause des enfants touchés par les conflits. Tout récemment, au mois de mai, le Gouvernement sud-soudanais et l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition se sont engagés à mettre fin aux violations graves contre les enfants, et le Gouvernement yéménite a signé un plan d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants. Nous

accueillons également avec satisfaction la nouvelle que vient de nous communiquer la Représentante spéciale, à savoir que l'Armée syrienne libre s'est engagée à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants.

De plus, Mme Zerrougui a poussé les parties à s'acquitter de leurs engagements grâce à ses activités de sensibilisation, ses visites sur le terrain et, en particulier, la campagne « Des enfants, pas des soldats » qu'elle a lancée en mars avec l'UNICEF et dont l'objectif est de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces armées gouvernementales d'ici à 2016.

Comme d'autres l'ont signalé, l'achèvement du plan d'action du Tchad a permis sa radiation des listes figurant dans les annexes au rapport du Secrétaire général. Nous engageons instamment le Tchad à continuer à faire fond sur ses succès et à partager son expérience avec d'autres gouvernements. Et nous appelons toutes les parties – étatiques et non étatiques – qui n'ont pas encore arrêté de plans d'action à le faire à titre prioritaire. Nous demandons également à tous ceux qui ont pris des engagements de les mettre pleinement en œuvre.

Si nous nous félicitons des progrès réalisés, le rapport du Secrétaire général et les témoignages émouvants que nous avons entendus aujourd'hui des cinq intervenants mettent en lumière l'ampleur terrifiante des violations que les enfants continuent de subir partout dans le monde aujourd'hui dans de nouvelles crises de plus en plus violentes. Compte tenu des limites de temps, je n'en mentionnerai que deux. En Syrie et dans la région, 5,5 millions d'enfants sont en âge d'aller à l'école, et plus de la moitié d'entre eux n'y a pas accès. Nous faisons face à une génération perdue d'enfants syriens traumatisés, déplacés et non scolarisés. Leur vie a été bouleversée et leur avenir potentiellement ruiné par le risque évident d'aliénation et de radicalisation. C'est pourquoi le Royaume-Uni aide, en Syrie et dans la région, l'UNICEF et les autres organismes qui appuient l'initiative « Non à une génération perdue », une initiative dont l'objectif est d'accroître l'aide à l'éducation, aux programmes psychosociaux et à la protection des enfants en Syrie, et d'appuyer les partenaires qui créent des espaces où les enfants syriens peuvent jouer et étudier en toute sécurité.

Il y a eu cette année, une augmentation constante des attaques visant les écoles et leur utilisation à des fins militaires, ainsi qu'une multiplication des enlèvements et des détentions d'enfants. Au Nigéria, cela fait déjà 148 jours que plus de 200 lycéennes ont été enlevées à Chibok. Cinquante-sept d'entre elles se sont échappées, mais 219 sont toujours portées disparues et aucune d'entre elles n'a été secourue à ce jour. Ces attaques sont non seulement des violations barbares de leurs droits fondamentaux, mais elles privent ces enfants de leur droit à l'éducation et mettent fin à leur innocence en faisant d'eux des otages et des instruments du conflit. Les communautés et les familles sont déchirées par la peur, le traumatisme et la perte de leurs enfants.

Comme Sandra Uwiringiyimana l'a demandé avec tant d'émotion, nous devons faire plus pour lutter contre l'impunité dans le cas de crimes commis contre des enfants. La Cour pénale internationale a une contribution importante à apporter en la matière. Lorsque le Conseil s'est rendu à La Haye le mois dernier, nous avons demandé à la Cour de tenir les auteurs de ces crimes pour responsables de ces violations monstrueuses du droit international. Nous exhortons le Secrétaire général et le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé à envisager des moyens de faire davantage pression sur les personnes qui persistent à commettre des violations des droits de l'homme et de mettre un terme à l'impunité. Nous le devons au moins aux victimes telles Sandra et sa famille.

Le présent débat nous rappelle que des enfants non seulement continuent d'être touchés par des conflits mais, pire encore, sont souvent pris pour cible de manière spécifique, contraints de faire des choses et exploités en période de conflit. Le Royaume-Uni reste déterminé à œuvrer pour prévenir ces odieuses violations, assurer la mise en œuvre de plans d'action, et prendre des mesures contre ceux qui persistent à commettre des violations sur la personne d'enfants. Pour assurer un avenir plus sûr aux enfants, nous ne devons ménager aucun effort.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Il est établi que, dans des situations de conflit dans le monde entier, les non-combattants, les enfants en particulier, courent souvent le plus grave danger. Ils risquent d'être enlevés, mutilés, tués. Ils sont endoctrinés et enrôlés en tant qu'enfants soldats. Leurs droits – notamment, leur droit à l'éducation – sont violés sans vergogne. Le débat organisé aujourd'hui au Conseil manifeste un remarquable esprit d'initiative en vue d'appeler l'attention sur le sort des enfants en temps de conflit armé et de prendre des mesures à cet égard. Je tiens à remercier tous les intervenants d'avoir partagé leur analyse approfondie de la question, et à saluer en particulier la présence du Ministre luxembourgeois des

affaires étrangères et européennes, M. Asselborn, et sa participation au présent débat.

Ma délégation se félicite de cette occasion de faire part de son point de vue sur le sort des enfants en temps de conflit armé, une question en rapport avec les activités de groupe terroriste de sinistre réputation, Boko Haram, qui figure désormais sur la liste des parties établie par le Secrétaire général. Notre pays est particulièrement traumatisé par les actes de terreur déplorables et d'une cruauté inhumaine perpétrés par Boko Haram, en particulier le fait de prendre pour cible des écoles. L'idéologie de Boko Haram, qui, par sa nature même, est hostile à l'éducation occidentale, le pousse à attaquer des écoles et des établissements d'enseignement.

Le Gouvernement et le peuple nigérians ont condamné ces actes abominables dans les termes les plus vifs et sont unis dans leur détermination à y mettre définitivement un terme. Nous prenons note avec satisfaction de l'appui que nous fournissent l'ONU et la communauté internationale dans notre lutte contre Boko Haram. Nous considérons que ces partenariats mondiaux sont indispensables à notre campagne visant à faire face à l'insurrection de Boko Haram. La priorité absolue du Gouvernement est de mettre en déroute Boko Haram et d'en venir à bout, et de venir au secours des quelque 120 écolières enlevées à Chibok. Notre souci est non seulement de nous porter au secours de ces filles mais aussi de les ramener – toutes – saines et sauves. Nous utilisons, de manière intensive et efficace, toutes les ressources à notre disposition à cet effet. Il ne doit y avoir aucun doute : les Nigérians ont trouvé la volonté et la détermination de mener à bien ces efforts.

Nous sommes conscients qu'une stratégie comportant plusieurs volets offre les meilleures chances de vaincre Boko Haram. En conséquence, le Gouvernement nigérian met en œuvre un programme d'aide complet en vue d'appuyer, de protéger et d'autonomiser les populations locales, en prêtant particulièrement attention aux zones les plus vulnérables du pays. L'initiative « Des écoles sûres » est un aspect de ce programme. Il vise à renforcer la sécurité des établissements d'enseignement dans les États nigérians dans lesquels l'état d'urgence a été décrété pour assurer la sécurité de nos élèves. Les mesures prises dans le cadre de cette initiative comprennent la construction de grillages autour des écoles et des logements des enseignants, l'amélioration de la police de proximité, le recrutement de gardiens dans les écoles, et l'installation de systèmes d'alarme et de moyens de communication modernes. Le Gouvernement fédéral travaille également avec les autorités des États, les responsables locaux, les enseignants et les parents pour identifier et pallier les failles qui mettent les enfants en danger.

L'initiative « Des écoles sûres » est un effort collectif. Les dépenses publiques s'accompagnent d'un montant équivalent versé par le secteur privé, et représentent maintenant un montant total de 20 millions de dollars. Notre objectif est de créer un fonds de 100 millions de dollars à l'appui de ce programme, et nous avons déjà reçu des promesses d'appui non seulement de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'éducation mondiale, mais également de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires de développement.

Des mesures agressives ont été prises par le Gouvernement pour s'attaquer aux dimensions décisives des facteurs socioéconomiques qui alimentent l'insurrection. Un programme de services de proximité a été mis en place, et 11 500 jeunes ont déjà été recrutés pour participer à des projets de développement local. De même, le Gouvernement élabore un plan global d'autonomisation économique pour cette région dans le cadre d'une initiative présidentielle pour le nord-est du Nigéria. Cette initiative vise à aider cette région à tirer parti de manière productive de ses nombreuses ressources. Elle est menée en partenariat avec l'Administration de cet État et les autorités locales dans le nord-est du Nigéria.

Chacun sait que la haine est conçue dans l'esprit des hommes, et éclot dans la terreur et le conflit. Notre responsabilité collective est d'inverser cet état d'esprit, pour de bon et en faveur de la paix. L'approche flexible adoptée par le Nigéria pour lutter contre l'extrémisme violent s'appuie sur quatre courants, dont la déradicalisation. Ce programme de déradicalisation vise à réintégrer des extrémistes et leur famille dans la société en menant un certain nombre d'activités, y compris des interventions en prison et la formation professionnelle.

La modification des comportements est au cœur de la stratégie de déradicalisation. Ce courant cherche à comprendre le processus de radicalisation suivi par les partisans de Boko Haram, et de les faire participer, mentalement, psychologiquement et spirituellement, à une série d'activités dont le but est de transformer leur façon de penser et leur comportement. L'objectif visé par ce processus est que les personnes radicalisées

commencent à réaliser que certaines formes de comportement sont incompatibles non seulement avec leur foi mais aussi avec la société dont ils font partie.

Le Gouvernement et le peuple nigérians demeurent absolument déterminés à œuvrer sans relâche, en coopération avec toutes les parties prenantes nationales, nos amis et partenaires, ainsi qu'avec l'ONU, l'Union africaine, les organismes multilatéraux compétents et des organisations non gouvernementales pour promouvoir et protéger tous les aspects du bien-être des enfants touchés par cette insurrection dans la région nord-est de notre pays.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale, Leila Zerrougui, l'UNICEF et le Département des opérations de maintien de la paix pour leurs efforts indispensables. Je remercie également Forest Whitaker, Envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation. Nous lui sommes tous redevables de son dévouement et de son empathie. Nous saluons, comme toujours, la présence du Ministre luxembourgeois des affaires étrangères et européennes, M. Asselborn. Le Luxembourg préside de façon exemplaire le Groupe de travail sur ce qui est – mais ne devrait jamais être – une question délicate au niveau politique. Je remercie également Sandra Uwiringiyimana. Nous sommes si heureux que ce jeune soldat l'ait laissée partir. Le Conseil doit entendre un tel témoignage direct, et nous espérons que d'autres personnes ayant le courage de Sandra continueront de contribuer à ce que le Conseil poursuive son examen des raisons pour lesquelles ce que nous tentons de faire ici peut représenter tant de choses pour de nombreuses personnes et des raisons pour lesquelles le coût de nos échecs, à chaque fois que nous échouons, peut être si élevé?

Vous nous avez demandé, Madame la Présidente, d'être brefs et je ne répéterai donc pas les détails de la situation qui nous a été présentée ce matin. Nous savons tous que la situation des enfants en temps de conflit, dans le monde entier, est terrible et que des enfants continuent d'être victimes d'une des six violations graves. Des progrès ont été faits, comme cela a été signalé par certains, notamment la radiation des forces tchadiennes de la liste, l'engagement renouvelé du Gouvernement somalien à faire en sorte qu'il n'y ait plus d'enfants dans son armée, le plan d'action du Yémen rendu public en mai, l'adoption par l'Afghanistan, enfin, d'un feuille de route pour la mise en œuvre de son plan d'action, le récent engagement pris par l'Armée syrienne libre de mettre fin au recrutement d'enfants et, dans la région dont fait partie l'Australie, la libération de nombreux enfants soldats qui se poursuit au Myanmar. Malgré ces progrès, tout importants soient-ils, il reste encore beaucoup à faire, comme cela a été mentionné. Je voudrais évoquer brièvement trois préoccupations principales.

Premièrement, la campagne « Des enfants, pas des soldats » sera extrêmement importante. Mais nous ne devons pas non plus relâcher nos efforts visant à mettre fin au recrutement d'enfants et aux autres violations graves commises par les acteurs non étatiques, qui composent l'immense majorité des parties listées. Par exemple, nous avons constaté des progrès encourageants aux Philippines ces derniers mois, s'agissant de la mise en œuvre du plan d'action conclu entre l'ONU et le Front de libération islamique Moro – seul plan d'action conclu avec un acteur non étatique en vigueur à ce jour. Mon propre pays va continuer d'appuyer les efforts de l'UNICEF pour aider le Front à appliquer ce plan.

Deuxièmement, nous devons faire plus pour protéger les écoles, les enseignants et les étudiants pendant un conflit. Le fait de prendre pour cible les écoles et de les utiliser à des fins militaires prive les enfants de leur droit fondamental à une éducation et menace la vie des écoliers et des enseignants. Les forces militaires et les groupes armés non étatiques ont transformé des écoles en casernes, en centres de détention ou de torture et en positions de tir – il ne s'agit plus de terrains de jeu mais de champs de bataille, comme cela a été souligné. Les écoles servent également de refuges. Selon les estimations, en Iraq, la moitié des écoles du Kurdistan servent à héberger les populations déplacées. Nous devons d'urgence veiller à ce que les écoles restent des endroits sûrs pour les écoliers et leurs enseignants, afin d'éviter que des générations d'enfants n'aient plus accès à l'éducation.

Enfin, nous pouvons faire bien davantage pour mettre à un terme l'impunité des auteurs de violations contre les enfants en période de conflit armé. Nous appuyons résolument les efforts dynamiques de la Cour pénale internationale (CPI) pour mettre fin à l'impunité grâce aux enquêtes menées et aux poursuites engagées concernant des violations commises à l'encontre d'enfants, dont la récente confirmation des poursuites engagées contre l'ancien dirigeant de milice de la République démocratique du Congo, Bosco Ntaganda, pour enrôlement et conscription d'enfants. La priorité affirmée que la CPI accorde aux crimes commis contre

des enfants sera importante pour dissuader de commettre des violations dans le cadre de futurs conflits et autres situations de violence armée.

Nous appuyons également les efforts visant à lutter contre les auteurs de violations à l'encontre d'enfants par le biais de sanctions ciblées du Conseil de sécurité. La résolution 2134 (2014) définit des sanctions ciblées et identifie les responsables, en République centrafricaine, de recrutement et d'utilisation d'enfants en situation de conflit armé, ainsi que ceux qui prennent pour cible les écoles et hôpitaux. Cela atteste du rôle que les sanctions peuvent jouer pour empêcher les responsables de trouver les moyens de continuer à violer les droits de l'enfant en temps de conflit, et envoie un message clair auxdits responsables : ils devront répondre de leurs actes. Nous encourageons Mme Zerrougui à continuer de faire des exposés aux comités de sanctions compétents afin de renforcer l'efficacité de ces mesures.

Pour terminer, comme nous ne le savons que trop bien, l'intensité des conflits auxquels le monde est confronté monte dangereusement en puissance, de même que le degré de violence avec laquelle les civils sont pris pour cible. Comme vient de nous le rappeler Mme Zerrougui,

> « dans la majeure partie des conflits dans le monde, des enfants sont pris pour cible et utilisés de manière délibérée. Ils sont mis en présence du conflit chez eux, à l'école, dans les hôpitaux et lorsqu'ils tentent de fuir. »

La protection de ces enfants fait partie intégrante des travaux du Conseil. Nous disposons des outils, des mécanismes et du cadre juridique nécessaires. Cela étant, il est manifeste que nous devons en faire bien davantage pour faire en sorte qu'ils soient mieux exploités. Encore une fois, comme Mme Zerrougui l'a dit en conclusion, les enfants victimes, dans le monde entier, comptent sur nous.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les États-Unis, qui président le Conseil de sécurité, d'avoir organisé le présent débat. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, de l'infatigable dévouement dont elle fait preuve en s'acquittant de son travail. Je remercie également tous les autres intervenants de leurs précieuses contributions.

La Lituanie s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne.

Nous devons maintenir l'accent sur cette question parce que, malgré tous les progrès accomplis sur le plan législatif, des crimes continuent d'être commis contre les enfants en situation de conflit armé dans diverses régions du monde, par des forces tant gouvernementales que non gouvernementales.

Compte tenu de la large disponibilité et de la prolifération des armes légères modernes, des enfants qui n'ont même pas 10 ans sont obligés de tuer. À cet égard, nous ne saurions trop insister sur l'importance d'appliquer la résolution 2117 (2013), sur les armes légères et de petit calibre, notamment s'agissant d'accorder une plus grande attention à la manière d'aider les États à renforcer lecontrôledes armes.

Comme d'autres l'ont dit, des enfants sont utilisés pour déminer, pour fabriquer et poser des engins explosifs improvisés et pour exécuter des attentats-suicide. Les déplacements forcés, l'esclavage sexuel, les enlèvements et le recrutement, ainsi que le traumatisme physique et psychologique considérable qui en résulte façonnent une réalité brutale pour d'innombrables enfants en zones de conflit.

Les filles sont particulièrement vulnérables, car elles peuvent être enlevées pour être victimes d'esclavage sexuel ou de mariages forcés. Souvent, les crimes contre les filles ne font l'objet d'aucun signalement, soit parce qu'ils ne sont pas repérés au stade de l'identification et de la libération, soit parce que les programmes d'assistance sont éludés de manière active. Nombre de ces filles ne profiteront jamais d'une assistance à la réinsertion et la réintégration. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que des efforts spécifiques sont nécessaires pour prendre en compte et satisfaire les besoins spécifiques des filles.

Le recrutement d'enfants reste une préoccupation particulière constante. Sur les 59 parties coupables de graves violations inscrites sur les listes figurant en annexe du dernier rapport du Secrétaire général (S/2014/339), huit sont des forces de sécurité gouvernementales et 51 sont des groupes armés. Nous prenons acte des mesures prises par les gouvernements concernés pour remédier au problème, et nous les encourageons tous à honorer leurs engagements et à s'efforcer de progresser de manière tangible dans la mise en œuvre de plans d'action nationaux, de manière à atteindre les objectifs fixés dans la campagne collective « Des enfants, pas des soldats ».

Bien que nous nous félicitions du retrait récent du Tchad de la liste, de la signature d'un plan d'action par le Yémen et de ce que l'Afghanistan et le Soudan du Sud aient réaffirmé leur engagement à mettre fin au recrutement des enfants, nous exhortons également le Soudan, le seul pays restant sur les huit de la liste, à signer sans plus tarder un plan d'action visant à mettre fin au recrutement d'enfants.

Les actions de divers groupes et acteurs non étatiques armés sont particulièrement préoccupantes pour ma délégation. Comme d'autres l'ont mentionné, en avril dernier, Boko Haram a enlevé 276 filles d'une école dans le nord-est du Nigéria, après avoir détruit une école à Borno en février, où près de 60 enfants ont été tués ou brûlés vifs. En mai, l'État islamique d'Iraq et du Levant a enlevé plus de 150 garçons kurdes qui revenaient d'Alep après leurs examens de fin d'année. Ma délégation est favorable à l'inclusion de l'enlèvement d'enfants parmi les facteurs déclenchant le mécanisme de surveillance et de communication et l'inscription sur les listes de dénonciation publique figurant en annexe du rapport du Secrétaire général.

Nous devons veiller à ce que tous les instruments à notre disposition soient utiles pour lutter contre les crimes commis à l'encontre d'enfants, et à ce qu'ils contiennent des éléments de dissuasion, de responsabilisation et de justice forts. Les enseignements déjà tirés, des pires échecs aux meilleures pratiques, dans les États concernés, doivent nous servir de guide. Comme Mme Zerrougui l'a mentionné, le rôle des organisations régionales compétentes doit être étudié et exploité plus avant. Tous les outils à la disposition du Conseil doivent être systématiquement utilisés, notamment le fait que le recrutement d'enfants et la violence à leur encontre doivent être des éléments propres à déclencher l'inscription sur la liste des sanctions, la présentation régulière d'exposés thématiques par la Représentante spéciale au Conseil et aux comités de sanctions compétents – comme notre collègue australien l'a suggéré il y a quelques minutes –, et la coopération avec la Cour pénale internationale et les tribunaux spéciaux, les missions d'établissement des faits et les commissions d'enquête.

Les poursuites judiciaires engagées contre les responsables de recrutement d'enfants et de violences à leur encontre sont encore trop peu nombreuses et trop irrégulières. Nous devons redoubler d'efforts pour rendre justice et mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les enfants.

Dans ce contexte, je voudrais souligner la préoccupation que nourrit ma délégation devant le fait que, jusqu'à présent, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé n'ait pas réussi à adopter des conclusions concernant la Syrie, où plus de 10 000 enfants ont été victimes de meurtres, mutilations, déplacements et mariages forcés – tous liés au conflit. Un nombre considérable d'enfants syriens sont privés de leur droit à l'éducation. Nous exhortons vigoureusement tous les membres du Conseil à mettre le sort des enfants syriens au sommet de leurs priorités et à se rallier aux conclusions pertinentes du Groupe de travail.

Cette année, nous avons adopté la résolution 2143 (2014), laquelle s'attache principalement à la nécessité de respecter les écoles et de les protéger contre toute attaque ou toute utilisation par les forces ou groupes armés. Récemment, la situation à Gaza nous a une nouvelle fois rappelé l'immense décalage entre la lettre de cette résolution et son application.

Il est déplorable que les écoles – qui sont précisément les endroits où les enfants devraient se trouver le plus en sécurité – fassent l'objet d'attaques ou soient transformées pour servir des fins militaires, en violation flagrante du droit international humanitaire. En l'occurrence, une étude récente montre que, depuis 2009, les écoles et les universités ont été utilisées à des fins militaires dans plus de 30 pays – en tant que casernes, centres de détention, positions de combat, dépôts d'armes, etc. Une surveillance et une communication précises et rapides sont indispensables pour répondre à ce type d'attaques et pour faire en sorte que leurs auteurs rendent compte de leurs actes.

La Lituanie condamne fermement toutes les attaques, quelles qu'elles soient, sur les écoles, et rappelle à toutes les parties à un conflit leur obligation, au titre du droit international humanitaire, de respecter les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution lors de toute attaque. Nous appelons tous les acteurs – étatiques et non étatiques – à se conformer aux Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire en temps de conflit armé.

Pour terminer, je voudrais, au nom de ma délégation, remercier le Luxembourg pour le travail dévoué qu'il effectue à la présidence du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Je tiens à assurer nos collègues luxembourgeois, ainsi que la Représentante spéciale,

Mme Zerrougui, de notre plein appui et de notre coopération tandis qu'ils poursuivent leur travail vital au bénéfice de milliers d'enfants touchés par le conflit.

Mme Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance importante. Je remercie tout particulièrement Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, pour le travail qu'elle continue de faire concernant le sort des enfants en temps de conflit armé. Je remercie également M. Hervé Ladsous et Mme Yoka Brandt. Je souhaite la bienvenue à M. Forest Whitaker dont j'ai eu le plaisir de faire la connaissance il y a deux ans à l'UNESCO. Je remercie également Sandra Uwiringiyimana pour sa déclaration émouvante qui nous rappelle l'importance de ce que nous faisons ici, à New York. Je salue également la présence du Ministre luxembourgeois des affaires étrangères et européennes. Nous apprécions le rôle joué par le Luxembourg et l'Ambassadrice Sylvie Lucas dans la promotion de la question du sort des enfants en temps de conflit armé dans les délibérations du Conseil, dans le cadre de la présidence du Groupe de travail.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui seront faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Réseau Sécurité humaine.

Le rapport du Secrétaire général (S/2014/339) fait état de nombreux cas de violations, dont la plupart sont commises au Moyen-Orient et sur le continent africain. Je voudrais m'arrêter brièvement sur le sort des enfants dans certains États arabes et au Moyen-Orient.

La Jordanie est entourée de pays dans lesquels la situation des enfants est très difficile. En Syrie, cela fait quatre ans que nous observons les enfants syriens se faire tuer et torturés, être déplacés, affamés et enrôlés dans des groupes armés sans que nous ne fassions quoi que ce soit. Le Conseil de sécurité n'a jusque-là pas envoyé de message ferme et dissuasif aux auteurs de ces crimes contre l'humanité et contre l'enfance pour leur faire clairement savoir qu'ils encourent des sanctions et devront rendre compte de leurs actes. Quand, en mai, le Conseil a tenté d'agir pour renvoyer la situation en Syrie devant la Cour pénale internationale au titre du projet de résolution présenté par la France, cette tentative a échoué et s'est transformée en un feu vert donné à la poursuite des crimes et des violations des droits des civils, y compris les enfants. La Jordanie considère que la seule solution à la crise en Syrie et à toutes ses conséquences est politique et qu'elle passe par la satisfaction des aspirations du peuple syrien. Nous devons prendre conscience qu'une solution pacifique permettra de mettre fin aux tueries et aux violations commises contre les civils et les enfants. Nous espérons le lancement d'un processus de transition politique. C'est la position de la Jordanie concernant la crise en Syrie.

En Iraq, l'effusion de sang continue et les enfants continuent de payer le prix des guerres et des conflits qui durent depuis 1980. Les souffrances des enfants iraquiens se sont aggravées en raison des pratiques des groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres, des enfants étant tués, ou enrôlés dans ces groupes. À cet égard, la Jordanie appelle à l'union de toutes les composantes du peuple iraquien et au rejet du sectarisme, des intérêts limités, de la marginalisation et de toutes les formes d'exclusion, ainsi qu'à la formation d'un gouvernement iraquien sans exclusive qui tienne compte des aspirations de toutes les composantes du peuple iraquien. Cela permettra de venir progressivement à bout des groupes armés et terroristes et d'aboutir au retour de la sécurité et de la stabilité d'un pays dont les enfants méritent de profiter de ses ressources.

S'agissant de la Palestine, je ne cesse de me demander combien de temps encore les enfants palestiniens continueront-ils d'être pris pour cible. Le sort des enfants palestiniens est-il de rester la cible de meurtres, d'agressions et de détentions abusives? Jusqu'à quand allons-nous rester silencieux face aux souffrances de ces enfants? Je mets en garde à cet égard contre la poursuite de ce silence. Ne soyons pas surpris si ces enfants deviennent extrémistes à l'avenir. Bien entendu, je ne justifie absolument pas l'extrémisme, sous quelque forme que ce soit, mais il est le résultat logique et inévitable de la poursuite de la tyrannie, de la violence, des meurtres, de l'oppression et de la persécution dont sont victimes les enfants palestiniens.

La dernière guerre menée par Israël dans la bande de Gaza constitue la violation la plus violente commise contre les Palestiniens et leurs enfants. Elle a tué pas moins de 491 enfants palestiniens et en a blessé 3 000 autres, dont un grand nombre souffriront longtemps de leurs blessures et ont besoin de soins d'urgence, et entraîné le déplacement de 475 000 Palestiniens, pour la plupart des enfants. En outre, 280 000 autres se sont réfugiés dans 85 écoles relevant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, outre les effets psychologiques

qui laissent des traces négatives à long terme. Ainsi, 373 000 enfants ont besoin d'une aide psychologique, et des milliers de restes explosifs de guerre lancés dans les zones civiles touchées par le conflit continuent de poser une grave menace. De même, le blocus général qui constitue une violation du droit international représente une atteinte essentielle aux droits des Palestiniens dans la bande de Gaza et a des effets considérables sur les enfants.

Malheureusement, de très nombreuses pages du rapport à l'examen regorgent de l'expression « groupes armés islamistes ». À cet égard, je tiens à affirmer que ces groupes n'ont aucun rapport avec l'Islam. L'Islam en est exempt. Il s'agit de groupes qui font commerce de la religion musulmane, tuent, torturent, décapitent et vendent du pétrole pour acheter des armes et attirer des personnes au nom de l'Islam, mais qui défigurent cette religion tolérante. Je demande instamment qu'un lien ne soit pas établi avec le terme « Islam » quand nous parlons de ces groupes terroristes.

Enfin, la présente séance reflète la volonté politique des États membres du Conseil de sécurité de prendre des mesures concernant la protection des enfants en temps de conflit armé. Nous espérons que les efforts de tous les États Membres de l'ONU vont s'intensifier dans ce domaine.

M. Delattre (France) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat, et de vos paroles aimables à mon égard. C'est un immense honneur de représenter la France dans cette enceinte et de commencer par un débat sur ce sujet crucial. Je voudrais également remercier les intervenants pour leurs analyses et leurs témoignages particulièrement puissants et émouvants. Je saisis également cette occasion pour féliciter de nouveau le Luxembourg pour son travail remarquable sur le sort des enfants en temps de conflit armé. La présence aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères et européennes, M. Asselborn, démontre à nouveau l'engagement de son pays pour cette cause.

Notre mobilisation pour le sort des enfants en temps de conflit armé n'a pas fléchie. Le dispositif mis en place par l'ONU produit des résultats concrets. Depuis sa mise en place, il a permis de démobiliser chaque année des dizaines de milliers d'enfants soldats. La campagne « Des enfants, pas des soldats » nous fait entrevoir, d'ici quelques années, la possibilité d'un monde où aucune armée nationale ne recruterait d'enfants.

Au cœur de ce dispositif se trouvent les plans d'action. Cette année, grâce à la mise en œuvre d'un tel plan, l'armée nationale tchadienne a été retirée de la liste. Au total, la vingtaine de plans d'action signés avec des gouvernements ou des groupes armés représentent autant de progrès pour la protection de l'enfance dans les conflits. Ces plans d'actions doivent être mis en œuvre dans les meilleurs délais. C'est la garantie de la crédibilité de notre action. Pour cela, les Nations unies doivent déployer toutes les ressources matérielles et humaines à leur disposition.

La crédibilité de notre action pour libérer les enfants soldats repose également sur notre exemplarité collective. C'est pourquoi la France est favorable à une clarification des règles de participation à des opérations de maintien de la paix d'armées nationales dont le nom figure sur la liste pour recrutement d'enfants. De même, les politiques du Secrétaire général de filtrage en matière de droits de l'homme et de tolérance zéro pour l'exploitation et la violence sexuelle doivent être pleinement mises en œuvre. Et, naturellement, la politique de limitation des contacts avec les personnes sous mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale doit être rigoureusement appliquée à tous les niveaux.

Dans de trop nombreux conflits, les enfants restent, nous le savons, les premières victimes.

En Iraq et en Syrie, l'État Islamique s'est rendu coupable des pires exactions à l'encontre des enfants. L'organisation terroriste recrute des enfants par centaines et les forme dans des camps d'entraînement. L'action de la communauté internationale pour mettre fin aux actions de ce groupe doit se poursuivre et se renforcer. C'est pourquoi la France organisera prochainement une conférence internationale pour la sécurité en Iraq.

En Syrie, depuis plus de trois ans, le régime et ses milices n'ont jamais épargné, nous le savons, les enfants. Plus de 10 000 enfants ont ainsi trouvé la mort, et ce chiffre est probablement encore en dessous de la réalité. Leurs écoles sont bombardées sans relâche – 3000 d'entre elles ont été détruites, privant ainsi toute une génération de son droit à l'éducation.

Nous saluons par ailleurs l'engagement de la Coalition et du Conseil militaire suprême de l'Armée syrienne libre de mettre fin et de prévenir le recrutement d'enfants. Nous encourageons Mme Zerrougui à poursuivre le dialogue en vue de la signature d'un plan d' action

En République centrafricaine, les enfants sont aussi victimes des groupes armés. Ex-Séléka comme anti-balaka comptent toujours dans leurs rangs plus de 6000 enfants. Le déploiement de la MINUSCA, à partir du 15 septembre, devra permettre de lutter plus efficacement contre les actions de ces groupes à l'encontre des civils. L'opération comprend un mandat fort de protection de l'enfance. Il devra être mis en œuvre rapidement.

Dans ce combat pour la protection de l'enfance, la Cour pénale internationale (CPUI) joue également un rôle essentiel – cela a été dit. La condamnation, en 2012, de Thomas Lubanga et le transfert à la CPI, l'an dernier, de M. Bosco Ntaganda ont envoyé un signal fort concevant les conséquences pénales du recrutement d'enfants, considéré comme un crime de guerre. Nous sommes favorables à un renforcement du dialogue avec la Cour. La Procureure, Mme Fatou Bensouda, s'est exprimée devant le Groupe de travail. Nous pourrions maintenant l' inviter à venir faire une présentation au Conseil sur cette question.

Je conclurais en renouvelant notre appel à tous les États à endosser les Principes et Engagements de Paris, qui sont complémentaires de l'action du Conseil de sécurité. Ils fournissent un cadre robuste à l'action de la communauté internationale pour la protection de l'enfance dans les conflits armés.

La France restera résolument engagée dans ce combat, qui correspond à notre responsabilité morale et politique, et qui est au cœur de la conscience universelle qu'incarnent les Nations Unies.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous savons gré à la délégation des États-Unis de l'initiative qu'elle a prise de convoquer la séance d'aujourd'hui. Nous tenons aussi à remercier tous les auteurs d'exposé invités de leur évaluation de la situation actuelle en matière de protection des enfants en temps de conflit armé, ainsi que de leur attachement à cet objectif.

Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Mme Zerrougui, de son action inlassable en faveur du bien-être des enfants dans les situations de conflit armé.

Les crimes commis contre les enfants et leurs souffrances dans les situations de conflit sont toujours pour nous une cause d'ébranlement et de scandale. Il faut porter une égale attention aux six catégories de graves violations contre les enfants en temps de conflit armé, à savoir le recrutement et l'utilisation d'enfants, les violences sexuelles, les tueries et les mutilations, les enlèvements et les attaques contre des écoles et des hôpitaux, aussi bien que le refus par les parties à un conflit de permettre l'accès des organisations humanitaires aux enfants. Telle est précisément l'approche globale qui figure dans la résolution 1612 (2005) et dans les documents ultérieurs du Conseil de sécurité sur la question.

De cette manière, les paramètres du fonctionnement des mécanismes de suivi et de responsabilisation ont été déterminés, ainsi que les actions du groupe de travail thématique du Conseil de sécurité. Leur activité doit se centrer sur les situations de conflit armé inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité parce que ce sont les situations qui présentent le plus haut caractère d'urgence par leur échelle et leur nature. Bien évidemment, les enfants ont besoin d'assistance, et non seulement en temps de conflit. La communauté internationale est la plus capable d'assurer efficacement leur protection si elle s'en tient strictement aux mécanismes existants de division du travail au sein du système des Nations Unies grâce à l'action régulière et ciblée de chacune de ses entités dans son propre domaine.

Dans son exposé, Mme Zerrougui a noté en détail les souffrances des enfants dans diverses parties du monde où sévit un conflit. Nous sommes extrêmement préoccupés par la situation des enfants dans une autre région encore, à savoir le sud-est de l'Ukraine. La situation humanitaire y est sombre et pressante du fait des opérations militaires de grande ampleur lancées par les autorités nationales dans cette région – avec des frappes d'artillerie contre des bâtiments d'habitation et autres locaux civils. Kiev ignore depuis trop longtemps l'appel à mettre fin à ces attaques sanglantes.

Selon les données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires), à partir de la mi-avril, au moins 23 enfants ont été tués et 38 blessés dans le pays par suite de la destruction de 200 écoles en l'absence d'une sécurité élémentaire. En fait, l'année scolaire a été perturbée à Donetsk et Lougansk. Il a été annoncé que le système éducatif serait soumis à une forte pression dans d'autres régions. Un grand nombre d'établissements d'enseignement et de locaux ont été affectés aux personnes déplacées. Dans le Donbass, non moins de 20 hôpitaux ne sont plus en état de fonctionner; 17 autres ont été détruits ou gravement endommagés.

Les médecins et le personnel médical font gravement défaut. Particulièrement alarmant est le sort des enfants qui appellent une assistance médicale immédiate. Dans le sud-est de l'Ukraine, théâtre des combats, nous avons des enfants blessés, des enfants qui ont besoin d'insuline, des enfants atteints du cancer ou d'autres graves maladies, des enfants handicapés. Selon diverses sources, plus d'un millier d'enfants sont devenus orphelins. Malheureusement, les Russes, défenseurs des droits humains, qui ont fait savoir que l'on était prêt du côté russe à accueillir sans délai ces enfants malades des régions de Donetsk et de Lougansk pour leur assurer un traitement, ces enfants qui exigent une assistance médicale spéciale, n'ont reçu aucune réponse de Kiev.

Nous entretenons l'espoir qu'à la suite des récents accords conclus, toute reprise de l'action militaire sera évitée dans ces régions si longtemps éprouvées. Mais les enfants qui y vivent, tout comme les enfants qui ont quitté les centres frappés par le conflit, ne cessent d'implorer qu'on leur prête davantage d'attention.

Nous avons examiné avec soin le rapport du Secrétaire général (S/2014/339) sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous sommes inquiets de constater que les parties à un conflit qui laissent commettre de sérieux crimes contre les enfants sont en nombre croissant. Dans l'annexe du rapport, il en est dénombré 59. Bien que certaines figurent sur la liste des coupables de violations depuis plus de cinq ans, aucun moyen efficace n'a encore été trouvé de remédier à la situation. Nous pensons que des procédures et des critères bien clairs sont indispensables pour inscrire des parties sur la liste ou les en radier dans les annexes au rapport annuel du Secrétaire général. L'établissement doit en être aussi objectif et transparent que possible. Les instructions pertinentes ont été données dans les résolutions 1998 (2011) et 2068 (2012) du Conseil de sécurité. Le principe régissant le choix de l'information utilisée dans la préparation du rapport est de grande importance. Une évaluation équilibrée, sur la base de données fiables, constitue la garantie de l'exactitude et de la justesse des recommandations faites, aussi bien que de leur application pratique aux fins d'ouvrir un dialogue empreint de respect mutuel avec les gouvernements concernés.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée a apprécié l'initiative prise par la délégation des États-Unis d'organiser le débat d'aujourd'hui sur cet important sujet. Nous remercions aussi la Représentante spéciale Zerrougui, le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous; la Directrice générale adjointe, Mme Brandt; l'Envoyé spécial, M. Whitaker; et Sandra Uwiringiyimana de s'être joints à nous et d'avoir fait part de leurs expériences. Nous saluons aussi le Ministre luxembourgeois des affaires étrangères, M. Asselborn.

À l'heure où nous parlons au Conseil aujourd'hui, des millions d'enfants sont prisonniers d'un conflit armé partout dans le monde. En Syrie, les enfants affrontent une situation affreuse où ils sont tués, blessés ou déplacés. Des violations non moins horribles sont commises à l'égard des enfants dans bien des pays, notamment l'Afghanistan, l'Iraq, la Palestine, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud. Avec l'évolution du caractère des conflits armés et des tactiques suivies, les enfants affrontent des menaces encore plus graves. Le ciblage délibéré d'écoles, leur utilisation à des fins militaires et le portage d'engins explosifs par des enfants ne sont que quelques-uns de ces méprisables exemples. Dans ce contexte, je voudrais faire quelques observations concernant les domaines dans lesquels il faut accentuer les efforts.

Premièrement, il convient d'adopter des plans d'action plus concrets et assortis d'un calendrier pour protéger les enfants des effets des conflits armés. En dépit de l'intensification des efforts internationaux visant à empêcher le recrutement d'enfants comme combattants, les groupes non étatiques représentent toujours la grande majorité des auteurs de ces violations. Il faut adopter d'autres stratégies d'engagement et proposer des incitations concrètes sur la base des enseignements tirés de cas précédents.

Deuxièmement, nous devons accroître notre appui pour répondre aux besoins spécifiques des filles dans les situations de conflit. Comme le démontre l'enlèvement d'écolières au Nigéria et ailleurs, dans les situations de conflit, les filles sont constamment exposées à des menaces sous forme de violences sexuelles et d'autres sévices. Elles sont souvent privées de leur droit à l'éducation, violées et forcées de se marier, ce qui a des incidences néfastes durables sur leur santé physique et mentale. Elles sont même rejetées par leurs propres communautés en raison de leur association avec des groupes rebelles et souvent, l'on n'en tient pas compte dans le cadre des programmes de réinsertion.

Troisièmement, pour protéger les enfants et empêcher qu'ils ne soient utilisés comme combattants,

il est essentiel d'empêcher les groupes armés d'acquérir des armes. Suite au commerce illicite des armes légères et de petit calibre et d'autres armes, des enfants sont tués, blessés et mutilés en temps de conflit armé. Le Traité sur le commerce des armes adopté par l'Assemblée générale en avril 2013 est un instrument important en matière de maîtrise des armements. Ce Traité stipule que les États parties exportateurs doivent tenir compte du risque que les armes visées puissent servir à commettre des actes graves de violence contre les enfants.

Enfin, nous sommes favorables à ce que des mesures fermes soient prises contre les parties qui persistent dans leurs actes. Année après année, ces parties continuent de commettre des violations à l'encontre des enfants, ce qui prouve que la justice ne fait pas son travail. Si nous sommes voulons protéger les enfants, nous devons veiller à ce que ces parties répondent de leurs actes. Il est indispensable de mettre fin à l'impunité non seulement pour améliorer le fonctionnement de la justice, mais aussi pour dissuader ceux qui seraient tentés de commettre les mêmes crimes. Les législations et les systèmes judiciaires nationaux doivent être habilités à protéger les victimes et à poursuivre les auteurs de ces crimes. Il convient également de renforcer le rôle que jouent les tribunaux internationaux et les régimes de sanctions du Conseil de sécurité à cet égard.

M. Olguín Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les États-Unis d'Amérique d'avoir organisé ce débat public et le Ministre Asselborn pour le rôle de chef de file que joue le Luxembourg à la tête du Groupe de travail informel sur le sort des enfants en temps de conflit armé, qui a formulé des recommandations importantes dans ce domaine. Nous saluons les présentations des intervenants qui ont été invités à participer à la présente séance et surtout la déclaration de Mme Sandra Uwiringiyimana, dont l'enfance marquée par les conflits nous encourage à poursuivre nos efforts dans ce domaine.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par la délégation autrichienne au nom du Réseau Sécurité humaine, dont mon pays est membre.

Graça Machel a une fois rappelé qu'il y avait des raisons morales évidentes et incontournables de protéger tous les enfants en temps de conflit armé. Le fait que des violations à l'encontre des enfants se poursuivent de façon si honteuse est un signe que nous avons à peine commencé de nous acquitter de notre devoir de les protéger.

Les conflits dont le caractère est en pleine évolution, les attaques aveugles contre des zones civiles, l'augmentation et la persistance de cas de meurtres, de mutilations et de détention d'enfants, le recrutement et l'utilisation d'enfants, les violences sexuelles dont ils sont victimes, les attaques contre les écoles et les hôpitaux et les agissements des groupes extrémistes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et Boko Haram, nous rappellent nos responsabilités. Les situations dans la bande de Gaza, en Iraq, en Syrie, en République centrafricaine et au Soudan du Sud illustrent la persistance de tels actes.

Par conséquent, nous appuyons les initiatives du Secrétaire général et les recommandations figurant dans son rapport annuel (S/2014/339). Nous saluons le travail de sa Représentante spéciale, Mme Leila Zerrougui, de l'UNICEF et d'autres acteurs au sein du système des Nations Unies, ainsi que la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Nous saluons également les efforts consentis par la société civile dans ce domaine et la contribution remarquable apportée par M. Forest Whitaker.

Nous nous félicitons du fait que huit gouvernements mentionnés dans les annexes au rapport du Secrétaire général ont signé un plan d'action ou se sont engagés à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants par leurs forces de sécurité. Nous espérons que ces engagements seront accompagnés d'éléments de référence et de délais précis en vue de leur concrétisation rapide et durable.

Nous saluons également les progrès accomplis par neuf groupes armés non étatiques qui ont libéré des enfants ou pris des engagements pour mieux les protéger, y compris en interdisant leur recrutement. Par ailleurs, le Secrétaire général recommande l'adoption de nouvelles mesures concrètes afin d'empêcher que les écoles ne soient utilisées par les forces armées et les groupes armés non étatiques.

À cet égard, nous demandons que la note d'orientation sur la résolution 1998 (2011) et la résolution 2143 soient mises en œuvre – au moyen de stratégies et de plans d'action pour protéger les enfants et leurs enseignants, et des mesures de suivi – et que le personnel civil des opérations de maintien de la paix, reçoive une formation adéquate sur les questions relatives à la protection de l'enfance, avant et pendant la période de déploiement.

C'est aux États qu'il incombe au premier chef de mettre fin à l'impunité et de poursuivre et punir les auteurs de crimes odieux perpétrés contre des enfants. Si les États n'ont pas la capacité ou la volonté de poursuivre les auteurs présumés, il revient à la Cour pénale internationale de connaître des crimes relevant du Statut de Rome.

Notre pays est conscient que pour qu'il y ait justice, il faut préserver les éléments de preuve. Par conséquent, il est essentiel de préparer et de former le personnel des opérations maintien de la paix et des Nations Unies en ce qui concerne la préservation des éléments de preuve relatifs aux crimes commis à l'encontre des enfants.

Le Chili condamne fermement tous les actes de violence sexuelle commis à l'encontre des enfants et la persistance de pratiques visant à utiliser des enfants comme esclaves sexuels. Par conséquent, nous estimons qu'il faut continuer à sensibiliser toutes les parties aux conflits afin d'éradiquer ces pratiques inacceptables.

Nous saluons les recommandations faites à cet égard par les groupes d'experts des comités de sanctions ainsi que les réunions informelles d'informations de ces comités auxquelles participent le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit armé. Comme notre pays l'avait proposé, nous espérons que les résolutions relatives à la création de nouveaux comités ou à la prorogation de mandats tiendront dûment compte de la situation des enfants en temps de conflit armé.

Pour terminer, je pense que nous ne pourrons jamais oublier les horreurs, les sévices et les morts dont Sandra nous a fait le récit. Toutefois, nous voudrions lui exprimer toute notre solidarité et nous espérons que les travaux du Conseil, ainsi que le travail du Secrétaire général et du système des Nations Unies, pourront atténuer dans une certaine mesure, les conséquences des violations qui sont commises.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie les États-Unis d'Amérique d'avoir organisé et convoqué ce débat. Dans le même temps, je voudrais remercier l'Ambassadrice Lucas pour son dévouement et son leadership à la tête du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous tenons également à remercier Mme Zerrougui, M. Whitaker et Mme Uwiringiyimana de leurs exposés.

En août, cela faisait 15 ans depuis l'adoption de la résolution 1261 (1999). C'était la première résolution concernant les enfants en temps de conflit armé. Comme elle l'a fait également pour la résolution 1612 (2005) et la résolution 2143 (2014) adoptée récemment, à ces trois occasions, l'Argentine a appuyé ces efforts en tant que membre du Conseil. Mon pays appuie fermement les efforts du Conseil de sécurité visant à lutter contre les graves violations des droits fondamentaux des enfants commises en temps de conflit armé. Nous avons manifesté notre engagement en la matière en étant l'un des premiers États à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés de 2002.

L'Argentine, tout comme la communauté internationale, est bien consciente des conséquences dévastatrices des conflits armés sur les enfants en raison des attaques aveugles contre les zones civiles ou des attentats qui visent directement les civils au moyen d'engins explosifs, de frappes aériennes ou en recourant à des actes de terrorisme qui font un nombre intolérable de victimes parmi les enfants. Nous sommes tous également bien conscients des conséquences néfastes des engins explosifs de longue portée sur les zones très peuplées. L'escalade récente de la violence entre Israël et la Palestine en est un exemple très clair et très triste. Des écoles, des hôpitaux, des mosquées et des installations civiles protégées, y compris des locaux des Nations Unies, ont été endommagés ou complètement détruits. Des familles entières et des centaines d'enfants ont été enfouis sous les décombres de bâtiments démolis par les bombardements de zones résidentielles. Les notions d'intentionnalité et de non-intentionnalité, de dommages collatéraux ou délibérés perdent de leur valeur lorsque sont lancées des bombes capables de faire disparaître des immeubles entiers dans des zones à forte densité de population, ce qui ne peut que se solder par la mort d'êtres humains. L'Argentine engage instamment les parties à s'abstenir de recourir à ce type d'armes dans de telles zones et à veiller à ce que des enquêtes soient ouvertes dans les cas où l'utilisation de ces armes constituerait un crime de guerre ou un crime contre l'humanité et à veiller également à ce que les responsables soient traduits en justice.

Par ailleurs, la recrudescence du conflit en Syrie, où l'intensification des hostilités a entraîné, au cours de la période considérée, une aggravation des violations graves des droits de l'enfant et de la crise humanitaire, constitue une autre situation grave qui exige l'attention urgente de la communauté internationale. Nous

regrettons que le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé n'ait pas encore été en mesure d'adopter les conclusions du rapport sur la Syrie (S/2014/339). Nous appelons à une intensification des efforts du Conseil de sécurité afin de parvenir au consensus nécessaire à leur adoption. Nous exhortons également avec la même force le Conseil à écouter ce que l'Argentine – et le Secrétaire général – ne cesse de répéter depuis qu'elle est membre du Conseil de sécurité : il faut arrêter de fournir des armes à toutes les parties au conflit.

C'est pourquoi il ne suffit pas de savoir ce qui se passe, ni d'en avoir conscience. Il faut agir pour faire changer les choses. Nous devons changer la pratique indigne et répugnante qu'est la violence contre les enfants, tant en temps de paix qu'en période de conflit armé. Il est impératif de lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs de délits graves contre les enfants, notamment les actes de violence sexuelle. Un point commun à diverses situations évoquées dans Le rapport du Secrétaire général est la nécessité d'en traduire les auteurs en justice. Nous savons que les filles surtout, lors de conflits armés, sont victimes de violences sexuelles. La violence sexuelle est utilisée pour torturer, blesser et obtenir des informations, humilier et intimider et punir des actes, réels ou supposés, qu'auraient commis des enfants ou leur famille, afin de détruire la dignité des individus, des familles et des communautés. Le viol des filles a pour but de déshonorer. Dans certains conflits armés, les filles sont violées en raison d'obscurs préjugés. Aujourd'hui, certains croient – chose horrible – que violer une vierge peut protéger contre l'infection à VIH/sida ou la soigner. Nous avons vu comment la perte de membres de la famille peut entraîner une augmentation des mariages précoces ou forcés, sous prétexte qu'ainsi, les filles sont protégées. Elles sont recrutées par des groupes armés et par les forces armées de divers États à des fins particulières – militaires, d'appui ou d'esclavage sexuel.

Ça suffit! Le Conseil de sécurité doit lutter contre l'impunité car il reconnaît les efforts importants menés par la Représentante spéciale, Mme Zerrougui, de l'UNICEF, dans le cadre de la campagne des Nations Unies « Des enfants, pas des soldats », visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces de sécurité des gouvernements en situation de conflit d'ici à 2016. Nous saluons les huit gouvernements, figurant dans le rapport du Secrétaire général, qui se sont joints à cette campagne afin de dire, d'un point de vue éthique et politique, que les enfants ne sont pas des soldats.

Enfin, nous partageons l'avis du Secrétaire général, à savoir que nous devons tenir compte des acteurs non étatiques et intégrer dans le programme sur le sort des enfants en temps de conflit armé la nécessité de dialoguer avec les groupes armés. Nous nous félicitons de la multiplication des déclarations faites par ces groupes contre le recrutement d'enfants. Mon pays condamne les attaques contre les écoles et les hôpitaux. Comme tout le monde, nous avons condamné l'utilisation des écoles à des fins militaires. C'est une violation du droit international que de cibler les établissements scolaires car cela met en danger la sécurité des enfants et des enseignants et compromet l'avenir de toute l'humanité. C'est pourquoi l'Argentine s'est engagée à défendre les Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.

Madame la Présidente, vous savez combien je vous respecte pour votre défense des droits de l'homme. C'est pourquoi je demande au Conseil de sécurité d'appuyer la campagne « Des enfants, pas des soldats », ce qui signifie que lorsque le Conseil répète encore une fois que nous devons traiter des causes profondes des conflits, lorsqu'il répète encore une fois qu'il n'y a pas de solution militaire, ne nous limitons pas à dire ces mots. Nous devons croire à ces mots, les assumer et les réaliser. Nous devons dire non aux armes, non à la violence.

Et je voudrais dire à Sandra que nous avons ici même écouté Malala, la fillette pakistanaise, qui a dit an Conseil que la violence et les armes ne sont pas la solution. C'est ce qu'elle nous dit. Un enfant, un enseignant, un livre et un crayon peuvent changer le monde. C'est à cette paix que croit l'Argentine.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite de l'initiative prise par les États-Unis d'organiser la présente séance. Je remercie également la Représentante spéciale, Mme Zerrougui, le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, ainsi que les représentants de l'UNICEF et de l'UNESCO, pour leurs exposés. La Chine a également écouté avec attention la déclaration faite par la victime d'un conflit armé.

Créer un environnement sûr pour les enfants exige des efforts conjoints de la part des gouvernements nationaux et de la communauté internationale. Ces dernières années, la communauté internationale a

fait d'immenses progrès en faveur de la protection des enfants et de leurs droits fondamentaux et obtenu des résultats positifs. Toutefois, dans un trop grand nombre de zones de conflit, les enfants, qui sont le plus vulnérable de tous les groupes, sont encore les premiers à subir les conséquences de la guerre et des conflits. La Chine condamne les violations des droits de l'enfant dans les conflits armés et appuie les initiatives des Nations Unies et du Conseil de sécurité visant à protéger les enfants dans ces conflits. À cet égard, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, le meilleur moyen de protéger les enfants dans les conflits armés est de prévenir et de régler ces conflits. Étant le principal responsable du maintien de la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit s'attacher davantage à prévenir, freiner et régler les conflits armés, éliminant ainsi la cause principale des souffrances infligées aux enfants. D'autres organismes des Nations Unies doivent user de leur avantages relatifs et œuvrer en synergie de sorte d'assurer une protection globale aux enfants en temps de conflit. Nous saluons la campagne « Des enfants, pas des soldats », lancée conjointement par le Secrétaire général et l'UNICEF, et constatons avec satisfaction qu'elle obtient des résultats encourageants. Nous espérons que les pays concernés prendront des mesures pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action afin d'atteindre l'objectif d'éliminer complètement le phénomène des enfants soldats.

Deuxièmement, c'est aux gouvernements nationaux qu'incombe au premier chef la protection des enfants. C'est pourquoi la communauté internationale doit permettre aux gouvernements nationaux de jouer un rôle directeur, apprécier à sa juste valeur et appuyer leurs efforts et les aider à renforcer leurs capacités. Parallèlement, il importe de mobiliser les donateurs afin de régler les problèmes de financement rencontrés dans la mise en œuvre des plans d'action visant à la protection des enfants. Le Groupe du Conseil sur le sort des enfants en temps de conflit armé doit renforcer son dialogue et sa communication avec les gouvernements concernés et être prêt à écouter leurs de vues afin de gagner leur confiance et s'assurer de leur coopération.

Troisièmement, toutes les parties à un conflit doivent cesser leurs actes de violence contre les enfants, respecter effectivement le droit international et les obligations internationales applicables en la matière ainsi que les droits de l'enfant, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil. Dans leurs efforts pour protéger les enfants, la communauté internationale et les organisations régionales ne doivent pas négliger les actes de violence contre les enfants perpétrés par les groupes armés non étatiques. En particulier, le mal fait aux enfants et les attaques contre les écoles menées par les terroristes extrémistes doivent être au centre de l'attention des parties concernées, et des actions doivent être menées pour lutter de façon résolue contre ce phénomène.

Quatrièmement, la protection des enfants en temps de conflit armé requiert de la communauté internationale qu'elle adopte une stratégie intégrée et crée des environnements habilitants sur les plans social et de la sécurité en faveur des enfants. Dans l'action qu'elle mène pour promouvoir la reconstruction après un conflit et élaborer des stratégies de consolidation de la paix, la communauté internationale doit accorder la priorité au retour des enfants dans leurs familles, dans la société et à l'école et aider ces enfants touchés par le conflit à reprendre une vie normale.

Nous encourageons l'UNICEF et la Banque mondiale à jouer chacun son rôle et à œuvrer conjointement au renforcement de la capacité des gouvernements nationaux de protéger les enfants. Parallèlement, il importe d'appuyer les gouvernements nationaux dans l'action qu'ils mènent pour éliminer la pauvreté, rendre l'enseignement universel et promouvoir le développement durable.

Le règlement de la question des enfants en temps de conflit armé requiert non seulement du Conseil qu'il prenne des mesures, mais aussi des organismes des Nations Unies et des organisations régionales qu'elles renforcent leur coordination et leur coopération et qu'elles jouent un rôle encore plus grand pour empêcher que les enfants ne soient associés aux conflits. La Chine est prête à travailler avec les parties concernées afin d'améliorer la situation générale des enfants en temps de conflit armé et faire en sorte d'épargner aux enfants la douleur et les souffrances apportées par la guerre et le conflit.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Presidente, d'avoir convoqué le présent débat public. Je félicite Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, des inlassables efforts qu'elle fait pour exécuter son mandat et pour exposé révélateur d'aujourd'hui. Je remercie aussi de leurs exposés et de leurs déclarations M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux

opérations de maintien de la paix; M[me] Yoka Brandt, Directrice générale adjointe de l'UNICEF; et M. Forest Whitaker, Envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation.

Je rends un hommage particulier à M[me] Sandra Uwiringiyimana qui nous a fait part de sa tragique histoire, laquelle a été, hélas, celle de la région des Grands Lacs au cours des 20 dernières années. L'appel lancé par M[me] Uwiringiyimana à la communauté internationale pour lui demander d'aller au-delà de la reconnaissance du massacre de Gatumba et veiller à ce que les responsables soient traduits en justice mérite toute notre attention. Comme elle l'a demandé, nous devons agir pour que cesse le cauchemar. En effet, le massacre de Gatumba auquel elle a survécu il y a 10 ans et les atrocités massives commises en République démocratique du Congo par les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et d'autres forces armées et milices armées sur le terrain, essentiellement contre la communauté rwandaphone, sont la conséquence de la prolifération de la même idéologie génocidaire qui a failli emporter mon pays, le Rwanda, il y a 20 ans.

La situation des enfants en temps de conflit armé a une résonance particulière pour les Rwandais. En 1994, des enfants ont été tués et mutilés parce que nés Tutsi. D'autres ont été recrutés par les milices Interahamwe, pour lesquelles ils ont commis des atrocités. Ceci sans parler des enfants qui ont été victimes de bombardements, notamment des écoles, des hôpitaux et des églises. Malheureusement, 20 ans après, les enfants continuent de souffrir le plus des conflits accrus, comme le Secrétaire général en fait état régulièrement dans ses rapports sur les enfants en temps de confli armé. Les violations et les atteintes contre les enfants ont même pris une tournure barbare, comme l'attestent l'utilisation d'armes chimiques contre des enfants en Syrie, les viols à grande échelle d'enfants et de mères qui ont été commis à Minova, en République démocratique du Congo, et l'enlèvement et l'asservissement de jeunes filles par Boko Haram, l'État islamique, le Front el-Nosra, et d'autres organisations terroristes.

Les enfants, comme tous les êtres humains, doivent jouir du droit à la vie, mais ils doivent aussi jouir du droit à l'enfance et du droit à l'éducation. Ils ne doivent pas être recrutés pour tuer ou être privés de joie et d'innocence. Ils doivent plutôt être inscrits à l'école pour recevoir une éducation, réussir et contribuer à l'avènement d'un monde meilleur. À cet égard, le Rwanda est préoccupé par le ciblage accru des écoles et des hôpitaux en temps de conflit armé et par l'utilisation de ces établissements à des fins militaires. Nous jugeons aussi préoccupante l'utilisation continue d'enfants soldats par les groupes armés, notamment les groupes terroristes.

Le plus inquiétant, toutefois, c'est que bon nombre de forces de sécurité gouvernementales continuent de figurer dans les annexes aux rapports du Secrétaire général pour violations commises contre des enfants. C'est pourquoi nous réitérons notre appui inconditionnel à la campagne des Nations Unies « Des enfants, pas des soldats » visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par des forces de sécurité gouvernementales d'ici à la fin de 2016. Nous adhérons, à cet égard, à l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les États concernés les engageant à continuer à prendre des mesures énergiques et concrètes pour achever la mise au point et l'application des plans d'action qui y sont associés.

Nous reconnaissons le rôle de premier plan qui revient aux gouvernements dans la protection de leurs citoyens, notamment des enfants. Nous sommes convaincus que la responsabilité de protéger, telle qu'énoncée aux paragraphes 138 et 139 du Document final du Sommet mondial de 2005(résolution 60/1 de l'Assemblée générale) et telle que réaffirmée par la résolution 2150 (2014) commence par notre détermination collective à protéger nos enfants. Il importe que la communauté internationale, en particulier l'Organiation des Nations Unies, accroissent leur appui aux États pour qu'ils puissent fournir protection et secours aux enfants touchés par les conflits armés. À cet égard, l'initiative « Les droits avant tout », le déploiement de conseillers de haut niveau en matière de protection des enfants au sein des opérations de maintien de la paix et l'incusion des droits de l'enfants et de la protection de l'enfance dans les programmes de formation destinés aux Casques bleus sont tous d'importantes initiatives qui nous permettent d'être à la hauteur de notre responsabilité de protéger les enfants.

Le système des Nations Unies, grâce au travail qu'effectue le Conseil de sécurité et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, atteste de sa détermination continue à promouvoir la protection des enfants. Toutefois, les souffrances endurées par les enfants innocents qui restent des victimes exigent que nous réfléchissions aux raisons qui font que la mise en

œuvre reste un problème. C’est pourquoi nous devrions redoubler d’efforts et trouver les moyens d’éviter que les enfants payent le prix fort dans les guerres que les adultes choisissent de faire.

À cet égard, le système des Nations Unies doit se conformer à son programme de protection et veiller à ce que les parties qui persistent dans leurs actes, comme les FDLR, qui est un mouvement génocidaire faisant l’objet de sanctions de la part de l’Organisation des Nations Unies et figurant dans les annexes aux rapports du Secrétaire général sur le sujet depuis 2002, ne puissent pas continuer à recruter, tuer et mutiler des civils, en particulier des femmes et des enfants, en toute impunité. Dans la même veine, l’Organisation des Nations Unies doit veiller à la stricte mise en œuvre d’une politique qui interdise aux Nations Unies, notamment les missions mandatées par l’ONU, de collaborer avec des entités figurant dans ces annexes jusqu’à ce que le Secrétaire général atteste de la pleine mise en œuvre de leurs plans d’action visant à mettre fin et à prévenir les violations contre les enfants.

Tandis que nous nous efforçons d’asseoir le principe de responsabilité s’agissant des violations graves commises contre les enfants dans des situations de conflit armé, il faut aussi veiller à ce qu’un appui résolu et une pleine coopération soient fournis aux États aux fins du renforcement de l’état de droit. C’est pourquoi l’Organisation des Nations Unies doit faire fond sur les cadres existants et continuer de coopérer avec les gouvernements et les organisations régionales en vue de trouver des solutions durables à la question de la protection des enfants. Dans le même esprit, il est également impératif de lutter contre les causes structurelles qui mènent au conflit et au recrutement d’enfants par les groupes armés, tout en améliorant les conditions de vie et en fournissant d’autres choix aux enfants, en particulier par le biais de l’éducation.

Pour terminer, je tiens à saluer la participation au présent débat de M. Jean Asselborn, Ministre luxembourgeois des affaires étrangères et européennes. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à son pays qui, à la présidence du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé créé par la résolution 1612 (2005), affiche un leadership efficace pour la cause des enfants en situation de conflit armé, par le truchement de son Ambassadrice, Mme Sylvie Lucas.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Zerrougui, l’Envoyé spécial, M. Whitaker, la Directrice générale adjointe de l’UNICEF, Mme Brandt, le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, le Ministre luxembourgeois des affaires étrangères, M. Asselborn, ainsi que Sandra Uwiringiyimana, de leurs interventions devant nous aujourd’hui et de leurs inlassables efforts au nom de tous les enfants du monde.

Nous avons entendu beaucoup de statistiques visant à mesurer l’immense envergure de ce problème : 3 millions d’enfants ne vont pas à l’école en Syrie, et 9 000 ont été recrutés pour participer aux combats au Soudan du Sud. Nombre de mes collègues ont évoqué, à juste titre, les questions plus globales et de longue date qu’il nous faut régler, telles que la violence sexuelle et les attaques sur les écoles. Face à tous ces chiffres et à tous ces problèmes, il est facile d’oublier que nous sommes en train de parler d’enfants individuels – des garçons, des filles et des bébés qui sont victimes de ces injustices déplorables. Puisque je prends la parole en dernier parmi les membres du Conseil, je voudrais raconter trois histoires dans l’espoir qu’elles nous rappellent que, même si nous travaillons déjà très dur pour protéger les enfants, nous devons travailler encore plus dur.

Une femme de 18 ans, originaire de Mossoul, dans le nord de l’Iraq, a raconté en murmurant ce qui s’est produit après son enlèvement par des hommes armés appartenant à l’État islamique d’Iraq et du Levant. Les combattants l’ont emmenée dans un village appelé Kocho, où ils ont séparé les hommes et les garçons de plus de 12 ans des femmes, des filles et des jeunes garçons. Cette jeune femme, d’à peine 18 ans, a été forcée de regarder les combattants massacrer les hommes et les garçons plus âgés. Puis ses ravisseurs l’ont ramenée à Mossoul où, a-t-elle expliqué, elle a été détenue avec plus de 300 femmes et filles yazidies. Elles étaient enfermées à deux ou trois par pièce. Chaque jour se déroulait selon la même routine : on leur disait de se doucher, puis les hommes venaient les violer. La jeune femme avait réussi à cacher un téléphone portable avant que les combattants ne l’enlèvent, et elle a appelé un membre de sa famille depuis son lieu de captivité, pour raconter son histoire. C’était le 20 août, il y a

quelques semaines. C'est la dernière fois que l'on a eu des nouvelles de cette jeune femme.

Matthew, 16 ans, était en cours de mathématiques en janvier, à Bentiu, au Soudan du Sud, lorsque des combattants rebelles ont attaqué son école. Matthew est un Nuer de souche, comme la plupart des habitants de son village. Les hommes armés ont dit à Matthew, l'un des quelque 300 étudiants sur place, que les étudiants étaient enlevés pour se battre contre le Gouvernement, qui est dirigé par l'ethnie Dinka rivale. Matthew ne voulait pas de battre, mais on lui a dit que sa famille serait abattue s'il refusait. Il a cédé, et a été emmené faire ses classes. Il a appris à défiler, à trouver un abri et à tirer. Une nuit, alors qu'on l'avait envoyé chercher du bois, il s'est enfui et a fini par trouver un camp de l'ONU, où il a raconté son histoire à Al-Jazeera. Il a peur que les combattants ne l'attrapent s'il quitte le site de l'ONU. « S'ils me trouvent, ils me tueront, » dit-il.

Abu Ibrahim a perdu sa femme et quatre de ses enfants lorsque le régime syrien a frappé son domicile, dans la Ghouta, avec des barils d'explosifs en avril 2013. Le dernier de ses enfants – un garçon de 10 ans – a presque succombé à des blessures à la jambe, à la tête et à la poitrine causées par des éclats d'obus. Pendant huit mois, Abu Ibrahim, désespéré, a transporté son fils de ville en ville dans toute la Syrie pour chercher une aide médicale. En janvier, il est finalement parvenu à Amman, où son fils a été soigné. Lorsque j'ai rencontré Abu Ibrahim dans un camp de réfugiés en juin, les blessures physiques de son fils étaient en voie de guérison, mais le garçon était toujours profondément traumatisé. Cela faisait plus d'un an qu'il n'était pas allé à l'école.

Ce ne sont là que trois des 23 lieux couverts par le rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2014/339) dans lesquels des enfants ont été victimes de violence. Ces endroits sont nombreux : Pakistan, Palestine et Israël, Nigéria, République centrafricaine, Afghanistan et tant d'autres pays. Ce que subissent la fille de 18 ans et d'autres femmes yazidies prisonnières en Iraq, Matthew au Soudan du Sud et les enfants d'Abu Ibrahim s'inscrit dans une tendance très perturbante.

Premièrement, nous assistons à la montée en puissance constante de groupes extrémistes qui sont ouvertement hostiles aux droits de l'enfant, en particulier aux droits des filles. Les filles enlevées par des groupes comme Boko Haram et l'État islamique d'Iraq et du Levant sont vendues sur des marchés et données à des combattants pour servir de prétendues épouses ou d'esclaves sexuelles. Deuxièmement, comme d'autres l'ont souligné, nous assistons à un problème de récidive. Sur 59 des groupes armés listés dans le rapport, 31 y sont inclus depuis cinq ans et 11 de ces coupables de violations répétées sont nommés dans chacun des rapports publiés par le Secrétaire général depuis que le Bureau de la Représentante spéciale a commencé à publier des rapports en 2002.

Nous devons améliorer notre protection des enfants. Une étape cruciale consiste à condamner d'une même voix ces violations. La résolution 2143 (2014), adoptée par le Conseil en mars et qui condamne l'utilisation militaire des écoles, en est un exemple. Les seuls combats menés dans les écoles doivent être des combats d'idées. Nous devons également travailler avec tous les groupes – étatiques et non étatiques – pour élaborer des plans d'action concrets et assortis d'échéances afin d'éradiquer ces pratiques. Cela peut s'avérer particulièrement difficile avec les groupes non étatiques, mais en 2013, neuf groupes non étatiques ont publié des déclarations publiques ou des ordres interdisant l'utilisation d'enfants soldats. Le mois dernier, l'Armée syrienne libre a envoyé une lettre au Conseil annonçant qu'elle interdisait le recours aux enfants soldats et s'engageait à punir ceux qui recrutent des enfants.

Le problème des récidivistes le montre clairement : les campagnes, formations et plans d'action mondiaux ne suffiront pas. Comme Sandra nous l'a dit aujourd'hui de manière si bouleversante, les auteurs doivent répondre de leurs actes. Les groupes qui ne sont pas capables de changer d'attitude doivent être frappés là où ça fait mal. L'ONU peut évidemment appliquer une telle pression, mais les pays individuels aussi. En 2008, les États-Unis ont adopté la loi sur la prévention des enfants soldats (Child Soldier Prevention Act), qui restreint l'assistance militaire apportée aux Gouvernements qui recrutent ou emploient des enfants soldats.

Le Tchad nous donne un exemple de la manière dont la pression multilatérale peut entraîner un changement véritable. L'an dernier, un ensemble d'acteurs avaient pressé le Tchad de régler le problème des enfants soldats dans la perspective du transfert de ses soldats de la paix à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Le Tchad avait répondu en établissant des unités de protection de l'enfance au sein de son armée, en procédant avec l'ONU à la vérification de l'âge des soldats et en signant un décret présidentiel fixant à 18 ans l'âge minimum

du recrutement, entre autres mesures. En conséquence, le Tchad a été retiré de la liste des parties coupables de violations qui figure dans le rapport annuel du Secrétaire général. Bien sûr, cela ne veut pas dire que notre travail est terminé, mais des progrès réels ont été accomplis. Les gouvernements peuvent changer, et lorsque c'est le cas, la vie des enfants change aussi.

Nous avons tous été très émus par l'histoire de Sandra. Elle n'est qu'une enfant, comme elle le dit elle-même, née pendant la guerre. Elle n'est qu'une fille qui a dû quitter son école et son foyer, qui a vu les membres de sa famille abattus de sang-froid dans un refuge où ils se croyaient en sécurité. Mais le plus important, dans l'histoire de Sandra, ce n'est pas le moment où une fille de 10 ans dit en tremblant ce qu'elle pense être sa dernière prière, face au canon d'un fusil. Le plus important, c'est la jeune femme qui, avec une force et une détermination inouïes, a pris la parole devant les Nations Unies aujourd'hui – une jeune femme qui n'a pas parlé de vengeance mais de justice; une jeune femme qui a déjà tant fait pour aider les enfants à se reconstruire après des expériences comme la sienne, et qui se consacre à changer le monde pour que de moins en moins d'enfants aient à subir ce genre d'horreurs.

Voir Sandra aujourd'hui, c'est voir le potentiel de tous les enfants du monde dont le sort dépend des conflits contemporains. Ils sont si nombreux – les Sandra captives au Nigéria, les Sandra qui souffrent des blocus humanitaires en Syrie et les Sandra qui s'enfuient pour échapper aux massacres en République centrafricaine. Ce sont des enfants qui, comme Sandra, ont un monde à changer. Nous devons en faire davantage pour veiller à ce qu'ils y parviennent.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous apprécions également les exposés riches d'informations qui nous ont été présentés aujourd'hui par les divers intervenants, et nous félicitons la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Leila Zerrougui, pour ses efforts déterminés pour protéger les droits de l'enfant pris au piège des conflits.

Les statistiques sur le recrutement et l'utilisation des enfants en situation de conflit armé sont terrifiantes. L'ONU a recensé plus de 4 000 dossiers en 2013, mais, selon le rapport du Secrétaire général (S/2014/339), des milliers d'autres enfants auraient été recrutés et utilisés. Qui plus est, l'impunité des violations graves et systématiques des droits de l'enfant est généralisée. Les enfants continuent d'être tués, mutilés, enlevés et victimes de violence sexuelle. La guerre et le conflit laissent de séquelles psychotraumatiques profondes sur leurs jeunes esprits. Le Pakistan condamne le recrutement et l'utilisation des enfants en période de conflit. Nous appelons toutes les parties à un conflit – les États comme les groupes non étatiques – à cesser immédiatement les violations des droits l'enfant et à éviter que de tels actes ne se répètent.

Au cours des 15 dernières années, grâce aux efforts résolus du Conseil et à l'action externe efficace du Secrétaire général, d'importants progrès ont été réalisés dans la protection des droits de l'enfant. Le thème « Le sort des enfants en temps de conflit armé » a été si bien intégré aux travaux du Conseil qu'il est maintenant cité comme un bon exemple de connaissance des questions. Des normes détaillées ont été mises au point. Le précieux travail accompli par le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés et la régularité dans le suivi, dans l'établissement de rapports et l'inscription de parties sur les listes, ainsi que les plans d'action, ont tous contribué à ce succès. Des milliers d'enfants ont été démobilisés, réadaptés et réinsérés dans leur société. Et pourtant le fléau continue de sévir.

Le Pakistan soutient la campagne Des enfants, pas des soldats, lancée par la Représentante spéciale et l'UNICEF pour mettre fin d'ici 2016 au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces de sécurité gouvernementales. Cette campagne novatrice garantit le progrès parce qu'elle met l'accent sur des activités prioritaires, des feuilles de route, des jalons, des dates limites et un examen, aussi bien que sur l'active participation des États inscrits sur les listes. La communauté des donateurs doit à ce moment intervenir afin de combler les lacunes de financement.

Comme vous l'avez dit dans vos observations, Madame la Présidente, ceux qui persistent à commettre des violences contre les enfants doivent être identifiés et déférés à la justice à travers les systèmes judiciaires nationaux et, le cas échéant, les mécanismes de justice internationaux. À cette fin, il faut renforcer à tous les niveaux les services d'enquête et de poursuites.

Nous approuvons le principal message du Secrétaire général. L'objectif ultime est de faire en sorte qu'aucun enfant ne soit jamais, nulle part, associé aux

parties en conflit. Dans ce contexte, nous nous félicitons du dialogue avec les groupes armés non étatiques qui a débouché sur des déclarations publiques et sur des ordres formels d'interdire le recrutement et l'utilisation d'enfants. La stratégie de plaidoyer conduite par les Nations Unies doit inclure des moyens de convaincre les dirigeants militaires et les idéologues des groupes armés qu'ils ne doivent pas enseigner aux enfants l'obligation de participer aux conflits. Entre temps, les attaques contre écoles et hôpitaux doivent cesser, et il ne faut jamais permettre que les écoles soient utilisées à des fins militaires. Ce principe devrait aussi faire partie de la planification et de la formation militaires. Par ailleurs, la protection des enfants doit devenir partie intégrante des négociations et des accords de paix.

Les missions de maintien de la paix ont un important rôle à jouer dans la protection des enfants en temps de conflit armé. Il est donc essentiel que les missions de maintien de la paix reçoivent la formation nécessaire et les ressources voulues pour remplir efficacement cette tâche critique. En tant que l'un des plus importants pays fournisseurs de contingents, le Pakistan se félicite des recommandations relatives au prédéploiement opérationnel et à la formation en cours de mission des Casques bleus.

Le Pakistan soutient le mandat de la Représentante spéciale, qui lui permet d'affronter correctement les situations de conflit armé. Nous souhaitons renforcer le consensus politique sur ce point, mais il n'y a rien à ajouter au mandat. Nous sommes convaincus qu'il faut respecter les paramètres juridiques du mandat établi par les résolutions 1261 (1999), 1612 (2005) et 1379 (2001). Notre attention doit rester exclusivement fixée sur les enfants soldats et la protection des enfants en temps de conflit armé. Dans ce contexte, nous tenons à faire consigner que les références au Pakistan qui figurent dans le rapport du Secrétaire général daté du 15 mai (S/2014/339) n'entrent pas dans le cadre du mandat concernant le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous espérons que ce principe sera gardé à l'esprit quand de nouveaux rapports seront préparés.

Enfin, nous appelons le Conseil et le Groupe de travail à se prononcer sur le terrible sort des enfants de Gaza.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence du Conseil, assurée par les États-Unis, d'avoir organisé cet important débat, et les auteurs d'exposé de leurs pénétrantes observations et remarques.

Les faits nouveaux intervenus dans le cadre juridique et normatif concernant les enfants et les conflits armés; l'attention soutenue portée au problème par le Conseil de sécurité, qu'illustre l'adoption d'importantes résolutions, comme la résolution 2143 (2014); et l'élan plus affirmé qui résulte de campagnes toutes nouvelles, comme Des enfants, pas des soldats, ont conduit à une évolution remarquable sur le terrain.

Mais d'importants problèmes subsistent. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2014/339) met en relief les manières condamnables dont les droits de l'enfant continuent d'être violés, ainsi que les graves effets que les conflits ont sur les enfants. Avec la nature changeante des conflits, les enlèvements, les tortures et les violences sexuelles dont les enfants font l'objet; les attaques contre les écoles et les hôpitaux; l'accès limité à la satisfaction des besoins humanitaire même les plus élémentaires; et les déplacements à grande échelle sont devenus le vrai visage de la guerre.

Un exemple déchirant en est la situation en Syrie, juste au-delà de notre frontière. Selon les statistiques de l'UNICEF, plus de 5 millions d'enfants en Syrie ont besoin d'une aide humanitaire essentielle, environ 3 millions ont été déplacés, et plus d'un million ne vont pas à l'école, alors que les écoles sont détruites, endommagées ou utilisées à d'autres fins. Le rapport établi le mois dernier par la Commission d'enquête indépendante signale les graves crimes qui continuent d'être commis contre les enfants syriens, qui sont tués, estropiés, blessés, aussi bien que leur recrutement et utilisation au cours des hostilités. Non loin, à Gaza, les enfants ne peuvent commencer leur nouvelle année scolaire sans difficultés car des établissements d'enseignement ont été détruits, endommagés ou abritent des déplacés. Enfin, et ce n'est pas le moins grave, l'État islamique d'Iraq et du Levant commet d'odieuses violations contre les enfants en Iraq et en Syrie.

Notre recours crucial consiste à déployer au niveau mondial volonté politique et action commune. Les missions des Nations Unies et d'autres entités fournissent aux enfants une assistance essentielle, en même temps qu'elles assurent des fonctions de suivi et de signalement qui facilitent la planification, la protection et l'intervention. Il faut leur prêter appui.

Un autre moyen de progresser est d'intégrer des dispositions relatives à la protection de l'enfant dans les négociations et dans les accords de cessez-le-feu et de paix. Il est non moins capital d'envoyer alors des médiateurs dotés d'une expertise suffisante en matière de protection de l'enfant. Un autre moyen encore consiste à intégrer les principes concernant les enfants et les conflits armés dans les mandats de maintien de la paix.

Enfin, le nombre et l'ampleur accrus des conflits mettent en relief l'importance de la coopération et de la coordination entre les Nations Unies, les pays et organisations de la région, les pays fournisseurs de contingents et d'autres acteurs pertinents dans les zones de crise. Les organisations régionales et sous-régionales, en particulier, peuvent contribuer à la protection des civils et des enfants.

Tout en mettant l'accent sur de nouvelles menaces et de nouveaux défis, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif initial de la mobilisation d'efforts visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par des groupes armés. Le Conseil de sécurité doit continuer à faire pression sur les récidivistes, y compris par des sanctions si nécessaire. Des mesures préventives, comme la mise en place de cadres juridiques et de mécanismes de vérification de l'âge, notamment par la présentation d'actes de naissance, revêtent une importance particulière. D'autre part, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales doivent se garder de co-signer toute espèce de document, notamment des engagements formels, avec des organisations terroristes, qui peuvent facilement en tirer un parti abusif pour conférer une légitimité à leur existence et leurs actions.

Pour terminer, je voudrais dire que nous sommes entièrement disposés à prêter notre plein appui aux activités internationales et régionales concernant la protection de l'enfant et des enfants soldats. J'applaudis en particulier aux précieux efforts des Nations Unies et j'exprime notre sincère gratitude à la Représentante spéciale du Secrétaire général Zerrougui et à sa laborieuse équipe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejia Vélez (Colombie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur, d'avoir convoqué ce très important débat public. Je remercie également le Ministre luxembourgeois des affaires étrangères et le groupe des amis de cette cause.

(l'oratrice poursuit en espagnol)

Je tiens à exprimer ma satisfaction des paroles fort émouvantes prononcées par les personnes qui ont fait des d'exposés, y compris M. Whitaker, Sandra Uwiringiyimana et Mme Brandt. Je dis cela parce que nous traversons une période de bouleversements suite à la violence qui met en péril la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

Je tiens à dire qu'après avoir suivi l'exposé de Mme Zerrougui ce matin et lu le rapport désolant du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2014/339), je ne peux pas qu'exprimer ma gratitude et mon admiration pour le travail accompli par la Représentante spéciale du Secrétaire général, qui, dans le cas de mon pays, la Colombie, s'est traduit par un appui réel et efficace s'agissant de ces problèmes.

Même si la situation en Colombie n'est pas inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, notre pays a été mentionné dans le rapport du Secrétaire général. Il est évident que le conflit interne en Colombie a eu des conséquences sur nos citoyens, mais surtout sur les enfants, comme la Représentante spéciale du Secrétaire général l'a indiqué à juste titre, une situation que notre gouvernement et la société colombienne condamnent fermement. C'est pour cette raison que depuis août 2012, nous sommes engagés dans un processus relatif à l'Accord général pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, au moyen de discussions menées dans le cadre de pourparlers de La Havane. Le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie sont en train de discuter du cinquième point de l'accord concernant les victimes, notamment l'intégration dans les accords de paix de dispositions spéciales relatives aux enfants touchés par les conflits, comme Mme Zerrougi l'a souligné dans son exposé.

Pour nous, il n'y a pas de victimes plus importantes que d'autres, mais nous voulons en particulier éviter que les femmes – qui d'après la Cour constitutionnelle, ont souffert de façon disproportionnée –, les garçons, les filles et les adolescents colombiens continuent de faire les frais du conflit. Notre but au contraire est de faire en sorte que cette nouvelle génération soit formée d'individus et de citoyens qui grandiront pour la première fois dans un environnement de paix. Nous ne nous contentons pas de faire des discours politiques. Comme nous l'avons indiqué lors des débats précédents,

le Gouvernement du Président Juan Manuel Santos Calderón a réussi à faire passer au Congrès une loi sur les victimes et la restitution des terres, qui est un pas important dans la bonne direction. Cette loi a marqué un jalon historique pour la Colombie car elle met en place un processus de compensation, qui a été lancé même avant la signature des accords. Nous sommes prêts à partager avec tout le monde les leçons que nous avons apprises à cet égard, ainsi que nos succès et nos difficultés, vu que nous continuons à apprendre de notre expérience sur le terrain.

En 2013, c'est-à-dire pendant la période couverte par le rapport du Secrétaire général, nous avons mis en place un système national de prise en charge globale et d'indemnisation en faveur des victimes en vue de créer des opportunités pour sensibiliser les populations à risque sur les questions des mines terrestres, de la prévention du recrutement des enfants et de la violence sexuelle contre les enfants. Il s'agit d'un système vraiment novateur dans le cadre du mécanisme d'évaluation du processus concernant les victimes, non seulement dans les zones urbaines en Colombie, mais aussi dans les zones rurales – où il est plus difficile d'agir car le conflit se poursuit toujours au quotidien.

Au fil des ans, la Colombie a établi avec les Nations Unies, ses institutions et son système une relation de coopération, d'appui et d'accompagnement depuis les moments les plus sombres de ce conflit dont nous voulons tourner la page sans oublier les leçons apprises. Par conséquent, ma tâche consiste à établir avec le système des Nations Unies des relations harmonieuses et stables caractérisées par le respect mutuel, qui nous permettront d'améliorer la situation sur le terrain, de sorte que la Colombie ne soit plus mentionnée dans ce rapport. En effet, nous avons signé l'accord de paix et nous avons respecté les principes de la campagne « Des enfants, pas des soldats », campagne que nous appuyons fermement.

Notre engagement est incontestable. Certes, il reste encore beaucoup à faire et il existe des possibilités d'amélioration pour nous tous en Colombie, mais nous avons les outils nécessaires et la volonté politique de travailler avec les enfants de notre pays. C'est leur droit et c'est notre responsabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué ce débat sur une question aussi importante. Je voudrais également remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Leila Zerrougui; M. Hervé Ladsous, Mme Yoka Brandt et M. Forest Whitaker de leurs exposés instructifs. Je tiens également à exprimer ma gratitude pour le récit touchant de Mme Sandra Uwiringiyimana, qui mérite particulièrement nos remerciements. Qu'il me soit permis également de saluer l'engagement du Ministre des affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, M. Jean Asselborn, en faveur de cette question.

Le Brésil réitère son appui à l'initiative du Bureau du Représentant spécial de lancer la campagne « Des enfants, pas des soldats ».

Protéger les enfants du fléau de la guerre n'est pas seulement une obligation légale ou humanitaire. Il s'agit avant tout d'un impératif moral universel – une exigence impérieuse qui devrait unir l'humanité afin de bâtir un avenir meilleur et plein d'espoir.

Au fil des ans, le Conseil de sécurité a renforcé son cadre institutionnel relatif au sort des enfants en temps de conflit armé, notamment au moyen d'instruments tels que le mécanisme de surveillance et de communication de l'information et le Groupe de travail. Cette tendance positive se poursuit, comme l'a confirmé la publication récente d'une note d'orientation sur les attaques contre les écoles et les hôpitaux, conformément à la résolution 1998 (2011). Nous sommes convaincus que ce document permettra d'attirer davantage l'attention sur cette question et de promouvoir le dialogue avec les parties concernées afin de prévenir les attaques contre les institutions d'enseignement et de santé.

En examinant les 23 situations qui relèvent actuellement du mandat du Représentant spécial pour le sort des enfants en temps de conflit armé, nous ne devons pas perdre de vue la différence fondamentale qui existe entre d'une part, les situations de conflit armé, et d'autre part, les situations liées au maintien de l'ordre au niveau national. Il s'agit de deux catégories très différentes, et chacune présente des défis politiques et juridiques spécifiques.

S'agissant des situations de conflit armé qui relèvent de la compétence du Conseil de sécurité, le droit international humanitaire est clair quant à la responsabilité qu'ont toutes les parties de protéger les civils, y compris les enfants. Les enfants qui se trouvent dans des situations de guerre et les enfants soldats constituent des groupes particulièrement vulnérables

et, à ce titre, doivent bénéficier d'une protection particulière. En outre, il faut que les efforts déployés privilégient toujours les initiatives diplomatiques visant à la cessation des hostilités et à la promotion d'une paix durable, afin de réduire au minimum l'impact des conflits sur les civils d'une manière générale. Il faut également veiller au respect du principe de responsabilité. La Cour pénale internationale a un rôle à jouer non seulement pour mener des enquêtes et engager des poursuites contre des personnes accusées de crimes graves relevant du Statut de Rome, mais également pour ce qui est d'indemniser les victimes.

Dans les situations liées au maintien de l'ordre en l'absence de conflit armé, et où par conséquent le droit international humanitaire ne s'applique pas, notre priorité doit être de protéger les enfants et les autres groupes vulnérables conformément aux normes les plus élevées établies par le droit international des droits de l'homme. Cette question est directement liée aux lois nationales et ne relève donc pas du mandat du Conseil de sécurité. Nos actions doivent être guidées par les divers instruments et mécanismes qui ont déjà été mis en place pour protéger et promouvoir les droits de l'homme.

Comme le souligne le rapport annuel du Secrétaire général (S/2014/339), les conflits armés dans diverses régions du monde continuent d'affecter les enfants de façon disproportionnée. Même si certaines situations se sont améliorées, dans l'ensemble, la situation demeure catastrophique.

Le conflit prolongé en Syrie a exposé d'innombrables enfants au risque de déplacement forcé, de recrutement militaire, de détention illégale et à d'autres violations. Le Brésil a contribué à la stratégie « Non à une génération perdue » lancée par les Nations Unies pour aider les enfants syriens en améliorant leur accès à l'éducation et aux services de soutien psycho-social, en renforçant la cohésion sociale et en promouvant les efforts de consolidation de la paix.

En Iraq, des centaines de mineurs sont tués chaque année et d'innombrables autres ont vu leur enfance perturbée par une spirale de violence dont l'origine remonte à 2003. Il ne fait aucun doute que cette tendance va être exacerbée par la montée de l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres groupes extrémistes.

Le conflit qui a éclaté récemment à Gaza, où environ 500 enfants palestiniens ont perdu la vie et 3 000 autres ont été blessés en raison de l'usage disproportionné de la force par la Puissance occupante, nous rappelle malheureusement à nouveau le tribut que paient des civils innocents dans l'État de Palestine, ce qui est inacceptable. En sa qualité de membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et du Conseil législatif palestinien, Hanan Ashrawi, a déclaré la semaine dernière à l'ONU que

> « Tous les enfants de Gaza souffrent, vivent dans un état de traumatisme. Et il ne s'agit pas d'un stress post-traumatique; il s'agit d'un traumatisme permanent ».

La communauté internationale doit examiner dans quelle mesure le contexte économique et social influe sur la sécurité et le bien-être des enfants dans les situations de conflit armé. Bien évidemment, il serait erroné d'établir automatiquement un lien de causalité entre la pauvreté et la violence, mais promouvoir l'accès à l'éducation, l'inclusion sociale, la sécurité alimentaire et un environnement sain peut réduire le risque de violations commises à l'encontre des enfants dans de nombreuses circonstances.

Nous sommes préoccupés par la contradiction observée entre le consensus international quant à la nécessité de promouvoir la protection et le bien-être des enfants, en particulier ceux qui sont touchés par les conflits armés, et le fait déplorable que les pays développés semblent toujours déterminés à réduire le budget des Nations Unies consacré aux activités de développement. L'efficacité de tout engagement pris pour préserver les enfants de la tragédie des conflits sera grandement affaiblie si les programmes et organismes des Nations Unies chargés de promouvoir le développement sont les premières victimes des coupes budgétaires.

Le Brésil croit dans le pouvoir des sports, des arts et des activités culturelles dans ce domaine. Un exemple novateur est le programme « Capoeira pour la paix » en République démocratique du Congo, lancé le mois dernier par mon pays, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et des organisations de la société civile. Cette initiative permettra à 1 200 enfants autrefois associés à des groupes armés de pratiquer la capoeira – une forme d'art martial dansé que le Brésil a hérité de l'Afrique – de pratiquer une activité qui encourage la discipline et favorise l'interaction et la coopération, facilitant ainsi leur réinsertion sociale dans la province du Nord-Kivu.

Rappelons encore une fois que la protection des civils, y compris les enfants, doit se faire de manière non

sélective. Les enfants à Djouba, Bangui, Alep, Goma et Rafah méritent la même attention, la même solidarité et le même engagement de notre part. Dans le même ordre d'idée, les enfants, en tant que segment vulnérable de la société, sont souvent parmi les premières victimes des sanctions économiques, car ces mesures ont des conséquences négatives et mettent fréquemment en danger leur éducation, leur santé et leurs conditions de vie.

C'est pourquoi la meilleure chose à faire, c'est d'investir dans la diplomatie, la prévention des conflits, le règlement pacifique des différends et le développement économique et social, ce qui non seulement nous permet de préserver les enfants de la guerre, mais fournit également à ces derniers un exemple concret de la façon de régler des différends par la voie du dialogue et non pas de la coercition.

Je voudrais enfin rappeler que le Brésil restera engagé auprès du Conseil, de la Commission de consolidation de la paix, du Groupe de travail et du système des Nations Unies, ainsi que de nos partenaires bilatéraux, afin de protéger les enfants des conflits violents partout dans le monde, tout en cherchant à assurer de meilleures conditions de vie aux générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Grunditz (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques – le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon propre pays, la Suède.

Nous souhaitons d'emblée remercier la présidence américaine d'avoir continué à porter l'attention du Conseil sur cette importante question. Nous souhaitons également souligner le rôle crucial de la Représentante spéciale, Mme Zerrougui, et de son Bureau, ainsi que le travail considérable accompli par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales sur le terrain. Nous souhaitons également remercier tous les intervenants pour leur précieuse contribution à ce débat. Nous remercions également le Secrétaire général et ses collègues pour un rapport excellent (S/2014/339).

Les conflits armés ont des conséquences dévastatrices sur les enfants. Aujourd'hui, un milliard d'enfants vivent dans des zones touchées par des conflits armés, et 300 millions d'entre eux sont âgés de moins de 5 ans. De nouvelles crises éclipsent certains des progrès que nous avions réalisés en matière de protection des enfants. L'augmentation substantielle du nombre d'enfants tués ou blessés dans des conflits en 2013 a été alarmante, et nous rappelle encore une fois les effets graves sur les enfants de l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées et du recours aveugle à la violence par des groupes armés non étatiques. Mais nous devons également prendre en compte l'ampleur du nombre de morts indirectes d'enfants dues aux effets indirects des conflits tels que les maladies, la faim et la déshydratation. La mortalité infantile à la naissance est deux fois plus élevée dans les États touchés par des conflits que dans les pays développés qui vivent dans la paix.

Quelque 77 % des enfants dans les États fragiles et touchés par les conflits ne vont pas à l'école primaire, et la malnutrition attribuable aux conflits compromet leurs capacités d'apprentissage. Bien évidemment, la majorité des enfants mal nourris vivent dans des zones affectées par des conflits.

Ce mois de novembre marquera le vingt-cinquième anniversaire de la signature de la Convention relative aux droits de l'enfant, mais les enfants continuent d'être victimes d'atrocités. La protection des enfants dans les conflits armés est un impératif moral et une question qui n'est pas sans effet sur notre crédibilité de représentants de la communauté internationale. Une des mesures que nous pouvons prendre est, avant tout déploiement, d'assurer aux forces de maintien de la paix une formation sur la protection de l'enfant, comme l'a dit tout à l'heure le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, dans son exposé. Le mois dernier, la Suède a organisé un cours de formation des formateurs sur la protection de l'enfance au Centre international des forces armées suédoises, avec la participation de 27 formateurs expérimentés de 23 pays. Ce cours a bénéficié de la participation de conseillers à la protection de l'enfance de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de la Mission des Nations Unies au Soudan, qui ont partagé leurs expériences avec les formateurs nationaux. Ces formateurs sont désormais prêts à assurer la formation pré-déploiement des forces de maintien de la paix sur la question de la protection de l'enfance dans leurs pays respectifs. Il importe que les pays fournisseurs de contingents des Nations Unies observent les normes les plus strictes à cet égard.

Les pays nordiques tiennent également à souligner qu'il

importe que les enfants continuent d'avoir accès aux services de base, notamment l'éducation et les soins de santé, pendant les périodes de conflit et d'après-conflit. Les attaques contre les écoles et les hôpitaux privent les enfants de leurs droits fondamentaux et pourraient constituer des crimes de guerre. L'utilisation d'écoles par des groupes armés comme bases, casernes, armureries ou à d'autres fins militaires, comme l'explique le rapport du Secrétaire général, entrave l'accès à l'éducation et à l'apprentissage et menace gravement la vie des élèves et des enseignants. Ces derniers mois, nous avons vu des exemples choquants d'attaques perpétrées contre des écoles. Nous demandons aux États de prendre des mesures concrètes et de s'abstenir d'utiliser des écoles et des installations similaires à des fins militaires, et d'attaquer des locaux qui abritent des enfants. Protéger les écoles et l'accès à l'éducation dans les zones de conflit ne consiste pas simplement à protéger les vies mais à minimiser l'impact à long terme des conflits sur les enfants et leurs communautés. Les écoles doivent tout simplement être des lieux sûrs.

Les pays nordiques sont extrêmement préoccupés par les nombreux cas de violence aveugle et de tueries en Iraq. Nous condamnons les tueries et les mutilations d'enfants, ainsi que le recours généralisé aux enlèvements et à la violence sexuelle dans les attaques contre les civils et les minorités, y compris les enfants. La situation en Syrie, où les tueries et les mutilations d'enfants et les attaques contre les écoles et les hôpitaux sont très nombreuses, reste également très grave. Le fait que les enfants ont constitué près d'un quart des personnes tuées à Gaza est tout simplement horrifiant.

Comme l'indique le rapport, la situation dans plusieurs États africains, ainsi qu'en Afghanistan, est également très préoccupante, notamment en ce qui concerne l'enlèvement d'enfants par des groupes armés non étatiques, comme par exemple Boko Haram. Nous engageons instamment tous les acteurs à mettre un terme immédiat à toutes les violations graves du droit international humanitaire s'agissant des enfants, y compris la violence sexuelle et sexiste. Les auteurs de ces crimes ne doivent pas rester impunis. Nous devons lutter contre l'impunité et appuyer les mécanismes nationaux et internationaux d'obligation redditionnelle tels que la Cour pénale internationale.

Nous réitérons notre appui à la campagne de la Représentante spéciale « Des enfants, pas des soldats » dont l'objectif est de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces de sécurité gouvernementales d'ici à 2016, comme cela a été approuvé par le Conseil le 7 mars. Nous nous félicitons de l'engagement pris par huit gouvernements concernés de protéger les enfants, et nous reconnaissons les efforts déployés par le Gouvernement tchadien pour accélérer la mise en œuvre de son plan d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants comme soldats. Nous sommes également d'avis qu'il faudra consacrer plus de ressources à soigner et à réinsérer les anciens enfants soldats.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

Mme Morgan (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les intervenants pour les exposés qu'ils ont faits au début de la présente séance, et félicitons votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat.

Ces derniers mois, hélas, les exemples relatifs au problème du sort des enfants en temps de conflit armé ont été nombreux. L'Iraq, le Soudan du Sud et Gaza sont des exemples qui nous rappellent l'urgence de continuer à œuvrer collectivement pour protéger ceux qui subissent de manière disproportionnée les conséquences des conflits armés, de la violence et des abus.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, le Mexique défend fermement le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant en toute circonstance, et appelle au renforcement de la coopération nationale, régionale et internationale pour relever ce défi. Nous réitérons notre détermination à veiller à la protection intégrale des civils dans les conflits armés, notamment les femmes et les enfants, deux des groupes les plus vulnérables.

Mon pays condamne les attaques contre les écoles et les hôpitaux comme tactique de guerre ainsi que l'utilisation d'explosifs dans des zones densément peuplées, en raison de leurs effets disproportionnés et aveugles sur la population civile, et les mineurs en particulier. Ces pratiques sont contraires au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

Nous accueillons avec satisfaction les progrès faits récemment pour neutraliser cette tendance, en particulier la note d'orientation publiée en mai dernier par l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé et la Représentante spéciale dans le but de contribuer à l'application de la résolution 1998 (2011).

De même, la résolution 2143 (2014) adoptée récemment constitue une mesure positive et novatrice en vue de garantir la protection des écoles, de promouvoir des moyens de mettre fin à l'utilisation des écoles à des fins militaires et de décourager cette pratique. Les attaques contre des écoles mettent non seulement en danger la vie de milliers d'enfants et d'enseignants mais mettent également en péril l'avenir des sociétés touchées, en privant cette catégorie de la population de son droit inaliénable à l'éducation et, en conséquence, au développement dans son propre pays.

Mon pays appuie diverses initiatives dans ce domaine, y compris la campagne « Des enfants, pas des soldats », visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants par des forces armées d'ici à 2016, et à les prévenir, ainsi que la proposition du Gouvernement britannique de s'attaquer au problème des violences commises en période de conflit armé, dans le but de renforcer l'action de la communauté internationale dans ce domaine.

S'agissant de la participation d'enfants aux conflits armés, le Mexique s'est dit préoccupé par le lien existant entre ces conflits et la violence sexuelle employée comme tactique de guerre. Cette violence exacerbe les conflits, entrave la reconstruction du tissu social et, quand elle est systématiquement employée, constitue un crime de guerre et une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous continuerons de travailler de concert avec la communauté internationale et la société civile pour démontrer que nous sommes à la hauteur de ce défi considérable.

Comme l'a signalé la Représentante spéciale du Secrétaire général au début de la séance, l'impunité entrave considérablement les efforts visant à réduire à néant les effets des conflits armés sur les enfants. Les autorités nationales et les parties concernées doivent absolument prendre des mesures juridiques pertinentes pour traduire les responsables en justice. La lutte contre l'impunité doit aller de pair avec le processus de réintégration et l'attention portée aux enfants touchés par des conflits armés.

Dans ce contexte, le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les comités des sanctions considèrent que la protection des enfants constitue un élément central de leur mandat et analysent en détail le cas des personnes qui persistent dans leurs actes, en commettant des violations systématiques sur la personne d'enfants, afin d'appliquer des mesures plus vigoureuses à cet égard.

Nous exhortons le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé à promouvoir l'utilisation efficace de tous les outils à sa disposition, notamment en effectuant régulièrement des visites sur le terrain et en convoquant des séances d'information, d'urgence ou informelles, en cas de violations graves, à la demande du Président ou de tout membre du Groupe de travail.

Pour terminer, ma délégation tient à saluer le travail précieux de la Représentante spéciale, Mme Leila Zerrougui, et de son équipe, ainsi que celui de l'UNICEF qui, conjointement avec la société civile, mettent en œuvre un mécanisme d'enquête et de surveillance et travaillent sans relâche sur cette question prioritaire pour la communauté internationale.

Nous ne pouvons pas ni ne devons baisser la garde. L'avenir des enfants est notre responsabilité principale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Bamrungphong (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat important. La Thaïlande remercie également le Secrétaire général pour son rapport (S/2014/339) ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, la Directrice générale adjointe de l'UNICEF et l'Envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation pour leurs exposés instructifs.

En tant que membre du Réseau Sécurité humaine et du Mouvement des pays non alignés, la Thaïlande s'associe aux déclarations qui seront faites par les représentants de l'Autriche et de la République islamique d'Iran.

La Thaïlande est tout aussi préoccupée que d'autres par le sort des enfants touchés par un conflit armé. Le grand nombre d'enfants tués ou blessés, comme cela est indiqué dans le dernier rapport du Secrétaire général, dans le cadre des conflits en cours dans de nombreuses régions est inacceptable, et cela doit cesser immédiatement.

La Thaïlande, en tant qu'État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à son Protocole facultatif, est pleinement déterminée à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de

ces instruments. Nous appuyons activement les divers efforts internationaux de protection de l'enfance. Nous sommes toutefois préoccupés par certains aspects du dernier rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, qui fait mention de la situation dans les provinces frontalières du sud de la Thaïlande. À cet égard, je voudrais faire quelques observations.

Premièrement, la Thaïlande tient à souligner que ce rapport devrait se limiter uniquement aux situations de conflit armé ou aux situations dont le Conseil est saisi. Je tiens à bien préciser que la situation dans les provinces frontalières du sud de la Thaïlande ne constitue pas un conflit armé tel que le définit le droit international. La situation dans ces provinces n'est pas non plus inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. C'est pourquoi la Thaïlande désapprouve l'inclusion de la situation dans cette zone dans le rapport préparé par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, dont le mandat est et doit être limité uniquement aux situations de conflit armé.

Personne ne conteste le fait que la violence ciblant des enfants innocents est abjecte. La Thaïlande n'a jamais ménagé ses efforts pour renforcer la protection de l'enfance dans le pays de manière efficace et durable, en faisant appliquer les lois et grâce à divers mécanismes de protection. Dans le domaine de la protection de l'enfance, nous coopérons de manière étroite et constructive avec les organismes des Nations Unies compétents au titre de leurs mandats respectifs, et nous continuons de renforcer une telle coopération dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Deuxièmement, l'ONU doit absolument prendre en considération le caractère sensible et complexe de la situation sur le terrain, qui exige des connaissances, une compréhension et des compétences précises ainsi qu'une approche adaptée. L'ONU devrait donc travailler en coopération étroite avec les Gouvernements concernés, et obtenir leur accord, en particulier quand des acteurs non étatiques sont impliqués.

Les références à des acteurs non étatiques ou le dialogue direct avec eux doivent se faire avec la plus grande prudence et uniquement quand cela a été demandé. De tels échanges peuvent compliquer la situation sur le terrain, donner à ces groupes des moyens d'action supplémentaires et peuvent, dans de nombreux cas, sous-entendre la reconnaissance de tels groupes. Afin d'éviter des conséquences négatives fortuites, l'ONU devrait jouer un rôle de soutien pour veiller à ce que les États soient en mesure d'assumer leur responsabilité souveraine de protection des enfants.

Troisièmement, nous recommandons avec insistance que les sources des informations contenues dans les rapports du Secrétaire général puissent être identifiées et vérifiées. Nous accordons de l'importance aux informations objectives et justes fournies par toutes les parties prenantes. De même, les observations et remarques faites par les Gouvernements concernés devraient être respectées et sérieusement prises en compte.

La protection de l'enfance est une question d'intérêt commun décisive exigeant de notre part des efforts collectifs et une coopération constructive. C'est pourquoi il est essentiel que les organismes compétents des Nations Unies et les États Membres renforcent le respect et la confiance mutuels. Dans ce contexte, la Thaïlande tient à signaler que l'élargissement arbitraire des mandats, le fait de se baser sur des informations fausses et donnant une image déformée et le manque de tact ne serviront pas ni ne favoriseront l'esprit de coopération. Au contraire, cela ne peut être que contre-productif, entraîner la méfiance, mal orienter de futures mesures et ressources et, pire encore, mettre, par inadvertance, les enfants se trouvant dans de telles situations encore plus en danger.

Pour terminer, la Thaïlande réaffirme sa ferme détermination à promouvoir et protéger les droits de l'homme, en particulier les droits des femmes et des enfants, et réitère qu'elle déploie des efforts systématiques à cet effet. Nous continuerons d'œuvrer constructivement avec la communauté internationale et les organes de l'ONU dotés des mandats appropriés, ainsi qu'avec la société civile, pour mieux protéger nos enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public. Je saisis également cette occasion de rendre hommage à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Leila Zerrougui, pour son travail. Nous renouvelons notre plein appui à son mandat. Je souhaite en outre remercier le Secrétaire général adjoint Hervé Ladsous, ainsi que Mme Yoka Brandt, de l'UNICEF, et l'Envoyé spécial de l'UNESCO, Forest

Whitaker, de leur dévouement qui nous semble crucial pour les efforts visant à promouvoir cette cause.

L'Italie s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne, mais souhaite faire quelques commentaires à titre national.

Indéfectible partisane d'un renforcement de l'action du Conseil de sécurité pour améliorer le sort des enfants en temps de conflit armé, l'Italie se félicite des progrès accomplis ces dernières années pour consolider le cadre de protection. Cette tendance a été confirmée par l'adoption de la résolution 2143 (2014), dont l'Italie était coauteur.

L'Italie partage également l'évaluation présentée dans le rapport annuel du Secrétaire général (S/2014/339) concernant la hausse du nombre d'attaques visant délibérément les écoles, les enseignants et les élèves. Sur les 23 conflits exposés dans le rapport, 17 ont été marqués par des attaques ciblées sur des écoles, des élèves et/ou des enseignants, et même sur des hôpitaux.

Dans de trop nombreuses régions du monde, des violations contre les enfants, y compris des violences sexuelles, sont perpétrées en toute impunité, ce qui se traduit, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, par le fait que « les conflits armés ont continué d'affecter les enfants de façon disproportionnée ».

Il est impératif de coopérer avec les tribunaux nationaux et internationaux. S'agissant des affaires impliquant les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, lorsque les systèmes judiciaires nationaux ne peuvent ou ne veulent pas intervenir, nous rappelons à tous que les États parties au Statut de Rome doivent envisager de renvoyer ces affaires devant la Cour pénale internationale.

La détermination du système des Nations Unies tout entier est indispensable pour garantir la mise en œuvre du dispositif créé depuis la résolution 1621 (2005). Nous saluons donc une fois encore le travail accompli par le Département des opérations de maintien de la paix, en coopération avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, l'UNICEF et les organisations non gouvernementales, afin de mettre au point un programme de formation exhaustif et systématique sur la protection et les droits de l'enfants, à l'intention de tout le personnel des missions de maintien de la paix. C'est là une initiative que l'Italie appuie énergiquement depuis son lancement. Par ailleurs, l'Italie accueille à Vicence le Centre d'excellence pour les unités policières chargées de police la stabilité, dans le cadre de sa coopération technique avec tous les pays et parties qui en expriment la volonté.

Nous avons un cadre de protection solide à mettre en œuvre et une campagne « Des enfants, pas des soldats » déterminée à soutenir et à renforcer. Chaque garçon, chaque fille que nous sauvons du fléau de la guerre symbolise l'espoir d'un avenir meilleur. Comme de nombreux orateurs l'ont dit avant moi, nous nous devons de continuer d'exercer une pression commune internationale, mais nous devons également prendre acte des progrès accomplis et féliciter les gouvernements qui s'engagent de manière déterminée sur cette voie, comme le Tchad, le Yémen, la Somalie, le Soudan du Sud, l'Afghanistan, le Myanmar et la République démocratique du Congo.

Nous espérons que cette tendance se poursuivra et que le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, sera bientôt ratifié par tous les pays. Cela démontrera notre détermination sans faille à unir nos forces pour appliquer toutes les dispositions dudit protocole, dans l'intérêt de tous les enfants du monde, sans exception.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le représentant de l'Italie et les orateurs qui l'ont précédé d'avoir respecté la limite de cinq minutes pour leurs déclarations.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier la présidence américaine d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous tenons également à remercier tous les intervenants de leurs exposés importants et détaillés.

Les conflits armés continuent de faire subir violence et privations de toutes sortes aux enfants. Du fait de leur incapacité à faire des choix, qu'ils soient sociaux ou politiques, les enfants sont de plus en plus exposés à diverses menaces – de celle de devenir orphelin à celle de subir blessures ou mutilations. Malheureusement, les expériences violentes et traumatisantes ne sont pas faciles à oublier et sont lourdes de répercussions pour les enfants touchés comme pour les sociétés en général.

Mon pays reste préoccupé par l'effet néfaste des conflits armés sur les enfants, et condamne fermement toutes les violations du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme qui sont commises à leur encontre. L'émergence de grands nombres de réfugiés et de personnes déplacées, dont beaucoup sont des enfants, en conséquence de nombreux conflits et guerres, nous rappelle chaque jour les graves violations commises contre les enfants. Pourtant, partout où le droit au retour continue d'être disputé et où l'impunité prévaut, la réconciliation et la paix durable semblent impossibles à atteindre. Les mécanismes de réconciliation et de justice transitionnelle devraient préserver les droits à la restitution, à la compensation, à la réhabilitation et aux réparations.

Nous sommes tout à fait d'accord que les enfants n'ont aucune place en situation de conflit, quelles que soient les circonstances, et que la meilleure protection est la prévention. Les initiatives de protection et les politiques d'appui international connexes doivent être exemptes de sélectivité et de motivations ou préférences politiques. À cet égard, nous apprécions le rôle critique joué par le Conseil de sécurité et les organes compétents pour mettre la question des droits et de la protection des enfants au premier plan du programme international lié au développement et à l'action humanitaire. Dans ce contexte, je tiens également à rendre hommage à la campagne « Des enfants, pas des soldats ».

L'action du Conseil de sécurité, ainsi que diverses initiatives menées par le système des Nations Unies, ont été cruciaux pour changer la donne sur le terrain. Pourtant, de lourdes difficultés persistent. S'agissant de la protection des droits de l'enfant, il convient d'accorder une attention particulière aux enfants déplacés, d'une part, pour veiller à ce que leur droit inaliénable au retour soit respecté, et aux implications des politiques et pratiques illégales dans les contextes d'occupation étrangère, d'autre part. Nous nous félicitons que Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, se soit appesantie sur la situation des personnes déplacées, en particulier des enfants, dans sa récente allocution devant le Conseil des droits de l'homme il y a tout juste une semaine.

Les enfants qui ont été pris en otage ou qui sont portés disparus constituent une autre difficulté qui mérite que l'on s'y attaque d'urgence. Le règlement de cette question ne doit pas être tributaire du règlement politique des conflits.

Assurer la protection des enfants touchés par la guerre et la pérennité de leurs droits doit être hautement prioritaire pour le système des Nations Unies tout entier, et ce, tant pendant qu'après un conflit armé. Il est important d'élaborer et d'appuyer des politiques et programmes qui donneront aux enfants touchés par la guerre un accès à une éducation de qualité et à une formation technique qui leur permettront de trouver des moyens de subsistance productifs et pérennes.

Pour terminer, j'exprime tout notre appui aux recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2014/339).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Premièrement, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence des travaux du Conseil de sécurité et de l'organisation de cette importante séance.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Dans les zones contrôlées par l'État islamique d'Iraq et du Levant, par l'Armée de l'islam, également connue sous le nom d'Armée syrienne libre, ou par d'autres entités terroristes qui sont des satellites d'Al-Qaida, des bataillons criminels aux appellations diverses ont été créés. Il s'agit notamment des « lionceaux d'Al-Zarqaoui », dans la Ghouta de Damas, des « lionceaux du Califat » à Boukamal dans l'est de la Syrie, qui sont affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant, ainsi que des « lionceaux d'Ibn Taymiya » à Rif-Alep, affiliés au Front el-Nosra. Le combustible et les soldats de ces brigades sont les enfants, qui subissent un lavage de cerveau afin d'en faire des monstres, des meurtriers, des violeurs et des bourreaux. Ils suivent une formation physique rigoureuse, font l'exercice avec des fusils et portent un équipement et des armes qui pèsent plus lourd qu'eux. Le rire innocent des enfants a disparu de la région, il est remplacé par des slogans de haine, de meurtre, de sang. Les enfants ont été changés en candidats au suicide animés d'une haine instinctive contre leurs concitoyens.

Dans l'une des vidéos en circulation, un vieil homme parle à quelques enfants dans une cour d'école. Il parle avec un accent du Golfe marqué et leur emplit le cerveau de tirades religieuses déformées qu'il met ensuite en rapport avec un personnage historique, une religion ou un parti de manière à trouver une justification religieuse au meurtre et à l'assassinat. Dans la vidéo, il leur demande ce qu'ils doivent faire à de méchants Chrétiens et Juifs, et la réponse qu'on leur a enseignée est qu'il faut leur trancher la gorge – bien entendu en s'écriant d'abord « Allah akbar », ou « Dieu est grand ».

Pour faire face à de telles violations, le Gouvernement syrien, depuis le début de la crise et conformément à sa responsabilité constitutionnelle de protéger ses nationaux,a pris diverses mesures visant à promouvoir la protection de l'enfant, notamment, comme je l'ai dit, toute mesure propre à prévenir le recrutement des enfants dans les groupes armés, entre autres un décret adopté le 6 mai 2013. Le Gouvernement a pris des mesures pour prévenir le ciblage des écoles et des hôpitaux et la violence contre les enfants, notamment la violence sexuelle, le meurtre et la mutilation. Les autorités syriennes compétentes coopèrent avec la Représentante spéciale dans le pays concernant le suivi des crimes commis contre les enfants syriens et les enquêtes y afférentes. Le Gouvernement lui a fourni des preuves et confirmé des informations sur les centaines de crimes et de graves violations commis par les groupes terroristes armés en Syrie, dans l'espoir de l'aider ainsi à dénoncer ces crimes, mais jusqu'ici nous n'avons vu prendre aucune mesure concrète en ce sens.

À titre d'exemple, le 6 avril, notre délégation a présenté à la Représentante spéciale des informations vérifiées sur les attaques systématiques de groupes armés contre des écoles et des hôpitaux, à savoir 58 cas concernant des écoles et 54 cas d'enfants tués, enlevés ou mutilés. Le 7 mars, nous avons demandé à la Représentante spéciale d'ouvrir une enquête sur le recrutement d'enfants syriens en tant que correspondants de guerre par des autorités étrangères et des réseaux de télévision satellitaires. Le 7 avril, nous avons informé la Représentante spéciale de plus de 18 000 cas de trafic d'organes où sont impliqués des Syriens dans le nord du pays. Environ 100 000 enfants y sont exposés dans les camps de réfugiés en Turquie. Nous avons exprimé notre inquiétude des dizaines de fois quant à la situation des enfants dans les camps de réfugiés des pays voisins, et nous n'avons pas le temps d'y revenir aujourd'hui. Qu'ont fait la Représentante spéciale et l'équipe de pays pour vérifier ce qu'il en est de ces crimes ou pour dénoncer les violations commises par les groupes terroristes armés contre les enfants syriens dans mon pays?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Je voudrais d'abord remercier tous les auteurs d'exposé de leur apport, et en particulier Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général, et réaffirmer notre ferme appui à son mandat.

Le rapport présenté aujourd'hui au Conseil (S/2014/339) souligne une fois de plus l'impact direct que les conflits en cours dans le monde entier ont sur les enfants. Nous exhortons toutes les parties à cesser immédiatement les violations décrites dans le rapport et à prendre des mesures pour les prévenir. Nous appelons aussi chaque État à devenir partie au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés, qui a été ratifié par tous les États membres de l'Union européenne.

Tant la protection et la promotion des droits de l'enfant que la question des enfants et des conflits armés occupent une place centrale dans la politique de l'Union européenne touchant les droits de l'homme. Cette politique recouvre le droit au bien-être et à l'éducation des enfants touchés par un conflit, auquel répond, entre autres, l'initiative Enfants de paix de l'UE qui vise en particulier à dispenser une éducation aux enfants dans les situations d'urgence. De 2012 à 2014, 108 000 enfants ont bénéficié de ce programme.

L'Union européenne est déterminée à continuer de soutenir les activités visant à prévenir le recrutement d'enfants et à démobiliser et réinsérer les ex-enfants soldats dans leurs communautés. Nous soulignons que la protection de l'enfant est incluse dans la formation des Casques bleus, les mandats d'opérations de gestion des crises, les procédures opérationnelles standard et les règles d'engagement. En 2013, l'Union européenne a

intégré la promotion des droits de l'homme, la protection de l'enfant et le droit humanitaire internationales dans le mandat de la mission de formation envoyée par l'UE au Mali. L'Union européenne a aussi incorporé la protection de l'enfant dans les documents de planification de son opération en République centrafricaine.

Nous sommes fiers de soutenir la campagne Des enfants, pas des soldats, qui vise à prévenir et mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans un conflit par les forces armées gouvernementales d'ici 2016. Lutter contre l'impunité pour des crimes aussi graves qui préoccupent la communauté internationale doit entrer dans le cadre de nos activités, et nous continuons de juger essentiel le rôle de la Cour pénale internationale à cet égard.

L'Union européenne a investi dans le renforcement de ses capacités en matière de protection de l'enfant, tant à son siège que dans ses opérations. En coopération avec l'UNICEF et plusieurs organisations non gouvernementales, nous avons organisé notre premier cours régulier de formation destiné à notre personnel sur les enfants et les conflits armés. Nous mettons actuellement la dernière main à notre module de formation d'avant déploiement sur la protection de l'enfant, destiné au personnel civil et militaire.

Nous soulignons l'importance d'une coopération plus poussée entre les organisations régionales et sous-régionales, étant donné leur rôle important dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. L'an dernier à Addis-Abeba, de concert avec l'Union africaine, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies, nous avons organisé un atelier sur les enfants et les conflits armés, et nous espérons forger plus avant de tels partenariats avec d'autres organisations.

Nous sommes préoccupés par l'extension en 2013 du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats en République centrafricaine, qui est décrite dans le rapport du Secrétaire général. Avec l'aide de l'UNICEF, l'Union européenne conduit actuellement dans ce pays un programme éducatif dont une composante est vouée à la prise en charge et à la formation d'un millier d'enfants qui se sont trouvés dans l'orbite des groupes armés. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général quant au ciblage d'écoles ainsi qu'à l'enlèvement et au recrutement d'enfants par Boko Haram, comme il est apparu tout particulièrement avec les enlèvements d'avril dernier.

Dans le contexte de la coopération avec le Nigéria, l'Union européenne apporte son assistance dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et aux services de protection des enfants dans l'État de Borno, dans le nord-est du pays.

Nous sommes aussi d'avis avec le Secrétaire général que les attaques contre des écoles et des hôpitaux sont devenues monnaie courante dans la majorité des conflits et des situations dont il est questions dans le rapport. Nous engageons toutes les parties à cesser d'attaquer des écoles et des hôpitaux et d'empêcher l'utilisation militaire des écoles, conformément au droit international.

Je tiens aussi à souligner que l'Union européenne déplorer les graves violations et atteintes commises contre les enfants par les toutes les parties au conflit en Iraq, auxquelles a fait allusion la Représentante spéciale, Mme Zerrougui, à la récente session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme consacrée à l'Iraq. Nous jugeons tout particulièrement préoccupants les massacres brutaux de civils, notamment d'enfants, auxquels se livrent l'État islamique d'Iraq et du Levant, non seulement en Iraq mais aussi en Syrie.

Les enfants demeurent les plus touchés par le conflit armé en Syrie. Bien plus de 10 000 enfants ont été tués à ce jour, et un nombre encore plus grand blessés. Nous exprimons notre indignation devant l'ampleur, la portée et la gravité des violations et des atteintes commises contre les enfants.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer notre conviction que la question du sort des enfants en temps de conflit armé doit demeurer au centre de l'attention du Conseil et de nos efforts à l'échelon national et régional.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Riecken (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres du Réseau Sécurité humaine, à savoir le Costa Rica, le Chili, la Grèce, l'Irlande, la Jordanie, le Mali, la Norvège, le Panama, la Slovénie, la Suisse, la Thaïlande, l'Afrique du Sud en tant qu'observateur, et mon propre pays, l'Autriche. Le Réseau Sécurité humaine est un groupe informel d'États qui préconise une approche globale et axée sur l'être humain de la sécurité humaine, venant en complément de la conception plus traditionnelle de la sécurité nationale et internationale.

Je profite aussi de cette occasion pour féliciter la présidence du Conseil sécurité, assurée par les États-Unis, d'avoir convoqué le présent débat public important, les personnes qui ont fait des exposés pour leurs présentations et d'avoir partagé leur expériences émouvantes avec nous, et le Luxembourg pour son action et ses efforts en tant que Président du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Le Réseau Sécurité humaine se félicite de la présentation du récent rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2014/339), y compris les listes des parties auteurs de violations figurant dans ses annexes. Nous saluons les efforts inlassables et dévoués déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et l'UNICEF.

Le Réseau Sécurité humaine souligne l'adoption de la résolution 2143 (2014), qui fixe les mesures concrètes à prendre pour lutter contre les violations commises contre les enfants en temps de conflit armé et pour protéger leur droit à l'éducation, notamment au moyen d'une formation à la protection de l'enfance dispensée avant leur déploiement au personnel militaire, de police et civil de maintien de la paix. Des événements récents ont montré l'opportunité de l'accent mis sur la protection des écoles contre l'utilisation militaire, notamment comme dépôt d'armes, et nous soulignons donc l'appel lancé par le Conseil aux États Membres les encourageant à envisager de prendre des mesures concrètes pour dissuader les forces armées et les groupes armés non étatiques d'utiliser les écoles. À cet égard, le Réseau Sécurité humaine prend aussi note avec intérêt du travail fait concernant le projet de Lignes directrices de Lucens sur l'utilisation militaire des écoles.

Tout en demeurant concerné par le grand nombre de parties citées dans les annexes au rapport du Secrétaire général, dont le grand nombre de parties qui persistent dans leurs actes violations – 31, nous constatons que des progrès importants ont été enregistrés qui confirment les avantages et les mérites du cadre mis en place par le Conseil de sécurité pour la protection des enfants en temps de conflit armé.

Nous félicitons le Gouvernement tchadien des diverses mesures qu'il a prises en 2013 qui ont abouti à la radiation de ses forces armées de la liste et l'encourageons à prendre d'autres mesures pour assurer la pérennité des droits de l'enfant et la prévention efficace des atteintes auxdits droits. Ces progrès représentent un pas important sur la voie de la réalisation de l'objectif de la campagne « Des enfants, pas des soldats ». À cet égard, nous félicitons le Gouvernement yéménite d'avoir signé en mai 2014 un plan d'action visant à arrêter et à prévenir l'enrôlement et l'emploi d'enfants par l'armée yéménite.

Le rapport du Secrétaire général met également l'accent sur les crises en cours en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en République arabe syrienne et leurs effets dévastateurs sur les enfants. La violence en République arabe syrienne a atteint des niveaux sans précédents en 2013 et demeure un préoccupation pressante. L'ONU estime que plus de 10 000 enfants ont été tués dans le conflit, et les violations, y compris les bombardements aveugles, les attaques prenant pour cible les civils et les massacres, le recrutement et l'emploi d'enfants par les groupes armés se poursuivent sans relâche. L'apparition de nouvelles situations ayant des effets dramatiques sur les enfants viennent nous rappeler que la violence est de nos jours monnaie courante dans les conflits. Tout récemment, le 7 août, l'UNICEF a indiqué que 429 enfants ont été tués « du fait des frappes aériennes et des tirs d'artillerie » à Gaza. Au Nigéria, les attaques de Boko Haram contre les écoles et les élèves sont tristement célèbres. Cela vient nous rappeler que les filles sont particulièrement vulnérables en temps de conflit armé, pendant lequel elles sont souvent utilisées dans des rôles d'appui.

Tout en nous félicitant des progrès enregistrés, nous tenons à indiquer que la majorité écrasante des parties énumérées sans le rapport du Secrétaire général sont des acteurs armés non étatiques. Nous demandons aussi que davantage d'efforts soient faits pour lutter contre l'impunité et pour mener des enquêtes et poursuivre en justice et punir ceux qui se rendent coupables de violations graves des droits de l'enfant.

Enfin, le Réseau Sécurité humaine encourage les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole facultatif à la Convent ion relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prosor (Israël) (*parle en anglais*) : Je félicite les États-Unis de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de

conflit armé, Mme Leila Zerrougui, d'appeler l'attention tant nécessaire sur cette question importante.

Israël attache une grande importance à la protection des enfants en temps de conflit armé, et nous attendons avec intérêt la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Convention sur les droits de l'enfant en novembre.

L'un des auteurs de livres pour enfants les plus appréciés au monde, Dr. Seuss, a écrit « Une personne est une personne, si petite soit-elle ». Tous les enfants du monde ont le droit de grandir dans un environnement dans lequel leur dignité et leurs droits fondamentaux sont respectés et leurs aspirations valorisées. Mais, dans de trop nombreux endroits dans le monde, les enfants sont les cibles de la violence ou des victimes des conflits. Non seulement les atteintes contre les enfants en temps de conflit armé déchirent nos cœurs, mais elles brisent des communautés entières et détruisent le tissu même d'une société. On estime à 2 millions le nombre d'enfants morts des suites directes d'un conflit armé au cours de la décennie écoulée, et bien plus d'enfants sont handicapés à vie ou gravement blessés.

Au Moyen-Orient, des terroristes prennent régulièrement pour cible nos enfants dans leurs attaques. En juin, des millions d'Israéliens paralysés par l'horreur en apprenant que les terroristes du Hamas avaient kidnappé et assassiné trois adolescents israéliens – Eyal, Gilad et Naftalie – qui revenaient de l'école. Ce n'est que l'une des nombreuses attaques qui prennent pour cible les enfants israéliens. Durant l'été, plus de 3 800 roquettes et obus de mortier ont été tirés sur Israël, ce qui correspond à une roquette toutes les 10 minutes. Les roquettes sont tombées dans jardins d'enfants, des terrains de jeu et des domiciles israéliens. Daniel Tragerman, un enfant de 4 ans du kibboutz Nahal Oz, a été l'une des victimes tragiques de ces attaques. La mère de Daniel, Gila, a adressé cette semaine une lettre au Secrétaire général, dans laquelle elle dit :

> « Daniel, âgé de 4 ans et demi, a été tué dans notre maison, alors qu'il jouait avec sa sœur sous une tenteconstruite à l'intérieur, pas à l'extérieur, parce que c'est dangereux. Il a été tué par un obus de mortier tiré par les terroristes à partir de Gaza; il est mort dans nos bras. Daniel est mort devant sa sœur âgée de 3 ans et demi; il est mort devant son petit frère, âgé de 4 mois seulement et sous nos yeux, nous sa mère et son père. Daniel a été tué par un obus de mortier qui a été tiré par des membres du Hamas à partir d'une école primaire pour garçons située dans la ville de Gaza. Il ne s'agissait pas d'un obus perdu. Ce n'était pas une mort accidentelle. Les terroristes ont tiré à partir de cette école délibérément en direction du kibboutz pour assassiner des civils – des enfants, des femmes et des personnes âgées ».

Aujourd'hui, plus d'un million d'enfants israéliens vivent sous la menace de missiles du Hamas. Un enfant sur trois qui vit dans les communautés situées à proximité de la bande de Gaza a reçu un diagnostic de troubles post-traumatiques. Parmi ces enfants, il y en a des milliers qui ne peuvent pas dormir la nuit et qui refusent d'aller dehors – à juste titre. Ces dernières semaines, les Forces de défense israéliennes ont découvert des dizaines de tunnels terroristes menant de Gaza aux portes des communautés israéliennes. Le Hamas prévoyait d'utiliser ces tunnels pour envoyer des terroristes au cœur même de ces communautés pour tuer et enlever autant de personnes que possible.

En tant que père qui a élevé trois enfants en Israël, je peux dire que les enfants israéliens grandissent dans une réalité anormale. Ils vont à l'école accompagnés de gardes de sécurité, passent à travers les détecteurs de métaux dans les centres commerciaux et vivent dans des immeubles où il y a des bunkers. Ils grandissent en pensant que tout cela est normal. Chaque jour, les parents israéliens craignent que leurs enfants soient les prochaines victimes d'une attaque à la roquette, d'une tentative d'enlèvement, d'un attentat-suicide ou d'une attaque par jets de pierres.

Israël est résolu à faire respecter le droit international et a pris des mesures importantes pour assurer la protection des civils. En revanche, les groupes extrémistes radicaux comme le Hamas ne voient rien de mal à se servir de civils et d'enfants pour parvenir à leurs fins. Ils déploient des mineurs pour commettre des attentats-suicide et les recrutent pour mener des attaques contre des civils et des soldats israéliens; ils envoient des enfants sous terre creuser leurs tunnels terroristes; et ils mettent des enfants en danger en utilisant des écoles, des hôpitaux et des quartiers civils comme bases d'opérations pour leurs activités terroristes. Lors de la dernière escalade des hostilités du fait du Hamas, des terroristes ont piégé des centaines de maisons palestiniennes et sont allés jusqu'à utiliser des chambres d'enfants et même des berceaux pour cacher des explosifs et dissimuler des tunnels terroristes. Le Hamas a également lancé des roquettes M-75 à partir d'une aire de jeux pour enfants située dans le quartier

Shuja'iya. Des dizaines d'autres roquettes ont été lancées à partir de quelques pas des écoles de Gaza, y compris l'école Al-Wakaf Al-Shariah, l'école Sinah, l'école Haled Al-Alami pour filles et l'école Shahada Al-Manar pour garçons. Bien évidemment, nous savons tous qu'au moins à trois occasions différentes, l'on a retrouvé des roquettes qui étaient cachées dans les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Je peux vous assurer que le Hamas ne les avait pas placées là-bas parce qu'il avait ajouté un cours de fuséologie au programme scolaire.

Le Hamas a bien fait savoir quelles étaient ses priorités en matière d'éducation. Cette année, l'UNRWA a voulu distribuer de nouveaux manuels scolaires pour donner aux enfants de Gaza des cours sur les droits de l'homme. Le Hamas s'est opposé à la distribution de ces livres, au motif que ces documents constitueraient un lavage de cerveau des enfants palestiniens. Un représentant du Ministère de l'éducation du Hamas a expliqué que les livres encourageraient « des sentiments négatifs envers la résistance armée » et qu'inclure des sujets tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme dans le programme empoisonnerait l'esprit des enfants.

L'apprentissage des droits de l'homme empoisonnerait l'esprit des enfants? La vérité est que le Hamas empoisonne les jeunes esprits palestiniens au quotidien par la haine et la violence. Plus de 100 000 enfants ont achevé leur formation dans les camps paramilitaires du Hamas, qui encouragent les adolescents à « suivre les traces des kamikazes martyrs ». Les leçons toxiques enseignées par le Hamas mettent en péril toute possibilité pour les enfants palestiniens de grandir dans un climat de paix. Des générations de Palestiniens ont souffert à cause de dirigeants qui sont prêts à tout pour détruire Israël plutôt que d'améliorer le niveau de vie de leur propre peuple. Il est temps que les dirigeants palestiniens enseignent aux enfants palestiniens la tolérance, la coexistence et l'entente mutuelle.

Les Nations Unies ont le devoir de protéger les jeunes du monde de la haine et de les protéger quand ils sont menacés, où que ce soit. Dans l'intérêt de ces enfants et pour l'avenir de notre région, la communauté internationale doit agir et agir maintenant. Comme l'a écrit le Dr Seuss : « À moins que quelqu'un comme toi ne se sente vraiment concerné, jamais rien ne changera. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M[me] Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, ainsi que votre délégation, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Je vous remercie en outre d'avoir convoqué la présente séance, qui nous donne l'occasion d'entendre la voix de tous les enfants touchés par les conflits armés. C'est également un plaisir pour moi que de souhaiter la bienvenue au Ministre luxembourgeois des affaires étrangères et européennes, M. Jean Asselborn. Je voudrais enfin remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, la Directrice générale adjointe de l'UNICEF et l'Envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation de leurs déclarations instructives de ce matin.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner l'importance que revêt la campagne « Des enfants, pas des soldats » visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants par les forces armées gouvernementales en conflit. Cette campagne arrive à point nommé, compte tenu de l'augmentation notable des violations perpétrées contre les enfants dans de nombreuses zones de conflit dans le monde et de leur gravité. Nous sommes vivement préoccupés par la gravité de ces violations, qui constituent une crise humanitaire, ainsi que par le meurtre et le recrutement d'enfants et par d'autres violations, notamment les actes de violence sexuelle et les enlèvements, comme on a pu le constater lorsque Boko Haram a enlevé plus de 200 écolières, qui sont toujours portées disparues. Tous ces incidents constituent un grave sujet de préoccupation.

Le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2014/339) brosse un tableau très sombre. De nombreux enfants souffrent beaucoup suite aux effets des conflits armés dans le monde. Nous savons également que la souffrance des enfants dans le monde arabe fait partie de ce triste tableau. Toutefois, je voudrais attirer l'attention sur deux cas en particulier.

Il ne fait aucun doute que les enfants palestiniens ne sont pas à l'abri des injustices, étant donné les violations israéliennes qui persistent. En plus des informations figurant dans le rapport du Secrétaire général concernant les enfants palestiniens dans les territoires palestiniens occupés qui sont victimes de violations graves et qui sont tués, la récente agression

israélienne contre la bande de Gaza a entraîné la mort de plus de 2 000 civils, pour la plupart des femmes et des enfants.

S'agissant de la Syrie, le rapport du Secrétaire général dresse un tableau de violations graves indescriptibles perpétrées contre des enfants et décrit les graves dangers auxquels ils sont exposés. Plus de 10 000 enfants ont été tués depuis le début du conflit, et ce nombre a considérablement augmenté en 2013. Néanmoins, les Forces armées arabes syriennes continuent de bombarder sans discrimination des zones habitées par des civils, et l'État islamique d'Iraq et du Cham continue de se livrer à des actes ignobles, y compris des enlèvements et d'autres violations à l'encontre des enfants.

Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par les violations commises à l'encontre des établissements d'enseignement dans les situations de conflit armé et nous condamnons fermement les attaques répétées contre des écoles, comme l'attaque lancée délibérément en août dans la bande de Gaza contre les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le fait que ces écoles sont prises pour cible, transformées en champ de bataille et utilisées par les parties au conflit à des fins militaires en tant que casernes militaires, bases d'opérations et centres de détention, constitue non seulement une violation de leur caractère civil, mais met également en danger les enfants et les prive de leur droit à l'éducation.

Les faits figurant dans les rapports pertinents, y compris le dernier rapport en date de la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation, font la lumière sur l'utilisation dans plus de 24 pays et depuis le début de 2009 d'écoles et d'universités à des fins militaires. Nous pensons que le moment est venu de faire plus pour protéger les écoles et les universités de toute utilisation militaire.

Nous tenons également à souligner qu'il importe de prendre de nouvelles mesures strictes en ce qui concerne les responsables des violations et des agressions commises contre les enfants et pour ce qui est de l'utilisation militaire des écoles. Il faut également adopter de nouvelles lois que érigent ces violations en délit, lutter contre l'impunité et assurer la reddition de comptes en vue de mettre fin aux violations et aux horreurs perpétrées contre les enfants partout dans le monde. Nous devons au contraire investir dans l'avenir de ces enfants. C'est ce dont ils ont le plus besoin et peut-être serons-nous en mesure de les réintégrer dans la société et de leur faire oublier les horreurs que dont ils ont été témoins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Comme je m'adresse au Conseil de sécurité au nom du Mouvement des pays non alignés, je voudrais commencer par féliciter les États-Unis d'Amérique de leur accession à la présidence du Conseil, et vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public en temps opportun sur la question très importante du sort des enfants en temps de conflit armé. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport intitulé « Le sort des enfants en temps de conflit armé » (S/2014/339), qui analyse les tendances mondiales relatives à cette question. Mes remerciements vont également à Mme Sandra Uwiringiyimana et aux intervenants pour les précieux rapports qu'ils ont présentés au Conseil.

Les événements mondiaux actuels montrent que les enfants souffrent massivement des effets des conflits armés. Malgré tous les efforts déployés au niveau international pour la protection des civils en général et les mesures adoptées par le Conseil de sécurité et les institutions humanitaires concernées, il reste, hélas, toujours vrai que les conflits armés continuent de faire des ravages sur les enfants. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, nous assistons encore au recrutement et à l'utilisation d'enfants, à la violence sexuelle contre des enfants qui continuent d'être tués et mutilés et aux attaques récurrentes contre des écoles et des hôpitaux, en violation du droit international.

Les enfants des territoires palestiniens occupés ont toujours subi le taux de pertes le plus lourd. Ils continuent à être durement touchés par l'occupation militaire, le conflit et le blocus. Le rapport du Secrétaire général indique qu'en 2013, huit enfants palestiniens ont été tués et 1265 blessés dans les territoires palestiniens occupés, tandis que 54 garçons âgés de 14 à 17 ans ont été gardés en détention par l'armée israélienne pour atteintes présumées à la sécurité. En outre, selon l'ONU, au cours du dernier cycle d'agression israélienne contre Gaza, 501 enfants au moins ont été tués et plus de 3 000 blessés, tandis que 373 000 enfants palestiniens ont un besoin immédiat de soins psychosociaux. Selon l'UNICEF, au moins 219 écoles ont été endommagées

par les frappes aériennes israéliennes, et 22 autres ont été complètement détruites.

À la lumière de ce qui précède, le Mouvement des pays non alignés veut saisir la présente occasion pour appeler à la reddition de comptes pour les crimes et les violations commis par Israël, puissance occupante, au cours de sa dernière agression militaire contre la population civile palestinienne et pour la destruction gratuite d'infrastructures civiles vitales dans la bande de Gaza. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit veiller à faire de sérieux efforts de suivi pour mettre fin à l'impunité dont jouit Israël et assurer que justice sera rendue aux victimes.

Le Mouvement des pays non alignés appelle toutes les parties à un conflit armé à redoubler d'efforts pour s'acquitter de leurs obligations au regard du droit international humanitaire, notamment en respectant le principe de proportionnalité et en interdisant que la population, les biens civils et certains biens spécifiques soient pris pour cible durant les conflits armés et en obligeant les parties à un conflit à assurer une protection générale contre les dangers auxquels les opérations militaires exposent les installations civiles, les hôpitaux, les matériels de secours, ainsi que leurs moyens de transport et de distribution de ces secours.

Le Mouvement des pays non alignés a également exprimé sa détermination à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes et les filles, en particulier dans les situations de conflit armé et d'occupation étrangère, y compris l'utilisation systématique de l'enlèvement et du viol par les parties à un conflit comme instrument de guerre, ainsi que le trafic et la victimisation des femmes et des filles. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés a demandé aux États de prendre toutes les mesures nécessaires contre les auteurs de tels actes et de veiller au respect du droit international et de la législation nationale. Ceci devrait inclure une législation qui protège les femmes et les filles dans des situations de conflit armé, la traduction des auteurs de ces actes en justice et l'accès à la justice pour les survivants.

Enfin, le Mouvement reconnaît les progrès réalisés en matière de protection des enfants dans les situations de conflit armé. Pour préserver ces acquis, il est indispensable que toutes les parties prenantes continuent à coopérer de très près afin d'assurer que les rapports et les documents sur cette importante question reposent sur des données claires, précises et vérifiables. Après tout, c'est sur ces données que reposent toutes nos observations et recommandations. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il faut remédier aux lacunes qui existent dans le processus d'établissement de rapports et s'efforcer de l'améliorer. Ces efforts doivent inclure un renforcement de la coopération et de la coordination entre les pays concernés, le Bureau de la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Groupe de travail du Conseil de sécurité. Le Bureau de la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Groupe de travail du Conseil de sécurité doivent prendre conscience de ces lacunes et y remédier. L'intégrité des rapports et le travail de notre organisation reposent sur ce besoin fondamental.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Thoms (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Qu'il me soit permis de remercier les intervenants d'avoir partagé leur expertise et leurs connaissances. Ils ont montré une fois de plus que la situation des enfants dans les conflits en cours partout dans le monde reste catastrophique. L'annexe au présent rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2014/339) cite 59 parties à des conflits pour avoir commis des violations graves contre les enfants en situation de conflit. Ce chiffre est bien trop grand.

Malgré des progrès significatifs réalisés par le Conseil au plan législatif, et la volonté croissante des gouvernements d'examiner cette question et de s'y attaquer, la mise en œuvre sur le terrain reste trop souvent inadéquate. En outre, il semble que les enfants, ainsi que d'autres civils, sont de plus en plus délibérément ciblés lors de conflits, notamment par des acteurs non étatiques. La présente liste de la honte montre aussi que traiter avec les acteurs non étatiques reste notre plus grand défi. Beaucoup de ces groupes sont inscrits sur les listes depuis bien trop longtemps. La communauté internationale doit redoubler d'efforts à cet égard, et nous devons trouver des solutions nouvelles et créatives pour faire face à ce genre de violations.

Pour ne citer qu'un exemple, nous sommes horrifiés par les rapports en provenance d'Iraq laissant entendre que le soi-disant État islamique utilise la violence sexuelle comme tactique de guerre, notamment contre des enfants membres de minorités religieuses. Et

au Nigéria, l'organisation terroriste Boko Haram enlève, tue et mutile régulièrement des enfants et attaque délibérément des écoles et des hôpitaux. Pour la première fois, le rapport du Secrétaire général de cette année examine ce conflit, et les conclusions sont choquantes. Dans le nord du Nigéria, les enfants grandissent dans la peur, et même dans leurs écoles, ils ne sont pas en sécurité. À cet égard, nous nous félicitons de la Note d'orientation – très concrète et très spécifique – sur les attaques contre les écoles et les hôpitaux lancée en mai par la Représentante spéciale du Secrétaire général en collaboration avec l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le dernier rapport du Secrétaire général montre que huit parties ont été inscrites sur la liste pour des attaques contre des écoles ou des hôpitaux dans des situations de conflit armé.

Nous espérons que la note d'orientation donne des instructions claires aux personnes chargées de surveiller la situation sur le terrain et d'en rendre compte. Cette note contribuera à une mise en œuvre encore plus efficace de la résolution 1998 (2011). Nous considérons qu'il est absolument essentiel que, lorsque cela est pertinent et réalisable, un nombre suffisant de conseillers pour la protection de l'enfance soient déployés dans les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales des Nations Unies pour permettre d'assurer un suivi et un appui complets. Nous ne pourrons prendre les mesures appropriées et appeler à des changements que lorsque nous aurons une idée claire de ce qui se passe sur le terrain.

L'Allemagne appuie pleinement la campagne des Nations Unies, « Des enfants, pas des soldats », et nous nous félicitons que des forces armées figurant sur la liste se soient engagées à mettre fin au recrutement d'enfants d'ici à la fin de 2016. Il serait en outre important de veiller à ce que les forces armées des États inscrits sur la liste figurant dans les annexes du rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé ne soient autorisées à fournir des contingents à des missions autorisées par l'ONU que lorsque le Secrétaire général aura attesté que le plan d'action qu'elles ont signé avec l'ONU en vue de mettre fin aux violations sur la personne d'enfants et de les prévenir a été pleinement mis en œuvre.

Mettre fin aux violations graves commises contre la personne d'enfants est une tâche exigeant que nous déployions tous – les États Membres de l'ONU, les organisations non gouvernementales et la société civile - des efforts conjoints. Alors que des lignes directrices spécifiques sont établies à New York, le véritable travail de mise en œuvre doit se faire sur le terrain. Nous encourageons donc tous les États Membres à appuyer l'action importante menée par l'ONU et les organismes compétents des Nations Unies pour mettre un terme aux violences faites aux enfants en temps de conflit armé. L'Allemagne continuera bien entendu d'attacher la plus grande importance à cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter les États-Unis de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration que fera le représentant de l'Indonésie au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que des enfants continuent d'être victimes de violations graves dans des situations de conflit armé dans le monde entier, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2014/339). Bien que la communauté internationale ait pris un ensemble de mesures pour protéger les enfants en temps de conflit armé, des enfants continuent d'être recrutés, tués, mutilés, enlevés, victimes d'exploitation sexuelle et privés d'accès humanitaire et de soins de santé. Rien que ces derniers mois, la communauté internationale a été choquée par les images déchirantes d'enfants pris entre les tirs croisés de conflits qui échappent à leur contrôle dans de nombreuses régions du monde, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique.

La Malaisie est particulièrement préoccupée par le fait qu'un nombre considérable d'enfants comptent parmi les victimes de la récente agression israélienne et des atrocités commises à Gaza, qui ont coûté la vie à plus de 500 enfants. Ces attaques effroyables et terribles ont également blessé plus de 3 000 enfants et en ont laissé d'innombrables autres orphelins. Le fait que des installations non militaires des Nations Unies abritant des réfugiés, y compris des écoles et des hôpitaux, ont été délibérément prises pour cible durant ce conflit est extrêmement regrettable et ne saurait être toléré. L'inviolabilité des écoles et des hôpitaux en temps de guerre doit être préservée pour permettre aux populations dans des situations de crise de continuer

d'avoir accès à l'éducation et à des soins de santé. À cet égard, nous appuyons pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général, conformément au droit international humanitaire applicable et à la résolution 2143 (2014), demandant aux États Membres d'envisager de prendre de nouvelles mesures concrètes pour dissuader l'utilisation des écoles et autres espaces publics à des fins militaires.

Nous demeurons extrêmement préoccupés par l'arrestation et la détention d'enfants dans les territoires palestiniens occupés, dont un grand nombre subissent de mauvais traitements cruels et humiliants infligés par les Forces de sécurité israéliennes. Le mauvais traitement des enfants palestiniens en détention et l'absence de protection juridique appropriée sont inacceptables et appellent des mesures, d'urgence.

La Malaisie constate avec une vive inquiétude que des groupes terroristes multiplient les attaques ciblant des enfants et les enlèvements d'enfants. Nous condamnons également le recrutement et l'utilisation d'enfants qui se poursuivent dans des situations de conflit armé dans de nombreuses régions du monde. Aucun enfant ne devrait être associé à des parties à un conflit. Il est grand temps que les États Membres assument leur responsabilité de protéger les enfants, en particulier les enfants pris au piège de situations de conflit. La Malaisie se félicite donc vivement de la campagne « Des enfants, pas des soldats », lancée par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et l'UNICEF dans le but de mettre fin, d'ici à la fin de 2016, au recrutement et à l'utilisation d'enfants en temps de conflit par les forces de sécurité gouvernementales. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une entreprise ambitieuse, et nous demandons au Secrétaire général de veiller à ce que cette campagne soit pleinement intégrée dans toutes les activités de l'ONU, qu'il s'agisse des processus de paix ou d'activités de consolidation de la paix. Nous ne doutons pas que la feuille de route et le plan d'action global qui font partie de cette campagne donneront un grand nombre de bons résultats.

Nous sommes également absolument atterrés par le niveau effroyable de violence sexuelle et sexiste dont sont victimes des enfants, mis en évidence dans le rapport du Secrétaire général. Ces actes constituent des crimes effroyables, dont les auteurs doivent être traduits en justice. Ils ont également des répercussions importantes sur le développement des sociétés touchées en général. Nous sommes préoccupés par le fait que l'impunité pour des violations graves commises sur la personne d'enfants, en particulier des violences sexuelles, est courante dans plusieurs situations et rend les enfants encore plus vulnérables. Ma délégation considère qu'il ne doit y avoir ni clémence ni amnistie pour les crimes perpétrés sur la personne d'enfants innocents, et nous continuons de demander aux États Membres de mettre en place des mesures de responsabilisation efficace pour rendre justice aux enfants maltraités en temps de conflit armé, leur rendre leur dignité et permettre leur réadaptation.

Nous approuvons pleinement la recommandation du Secrétaire général appelant le Conseil à renforcer les dispositions relatives à la protection de l'enfance dans tous les mandats pertinents des missions de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des missions de consolidation de la paix des Nations Unies, et notamment en déployant des conseillers pour la protection de l'enfance. Les soldats de la paix et le personnel présent en première ligne dans des situations de conflit doivent disposer des moyens adéquats pour prévenir et faire reculer les violations commises sur la personne d'enfants. La Malaisie appuie également les efforts visant à tenir compte de la question des enfants en temps de conflit armé dans les travaux du Conseil de sécurité, ce qui permettra de s'assurer que cette question continuera de faire l'objet d'une attention soutenue.

Les enfants comptent parmi les membres les plus vulnérables de toute société car ils sont une proie facile pour des auteurs de violations sans pitié. Dans le même temps, ils sont les garants de l'avenir de toute société au monde. Les violences faites aux enfants en temps de conflit armé peuvent laisser des cicatrices physiques et psychologies visibles pendant plusieurs générations, ce qui entrave les efforts de reconstruction de communautés et de pays pacifiques. Nous devons donc mettre un terme aux actes commis par les groupes ou individus qui prennent des enfants pour cible, de manière systématique et délibérée, et les maltraitent dans des situations de conflit armé.

Pour terminer, la Malaisie exprime sa détermination constante à travailler avec les membres du Conseil et la communauté internationale pour veiller à ce que la protection des enfants dans des situations de conflit armé dans le monde entier reste notre priorité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

M[me] Bolaños Pérez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous saluons l'organisation du présent débat

public sur une question si pertinente pour les travaux du Conseil. De même, nous remercions Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé; le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous; la Directrice générale adjointe de l'UNICEF, Mme Yoka Brandt; et M. Forest Whitaker pour leur participation et leurs contributions importantes au débat d'aujourd'hui. Nous saluons la déclaration émouvante de Sandra Uwiringiyimana qui nous encourage à continuer de travailler avec encore plus d'acharnement.

Nous prenons note du rapport du Secrétaire général (S/2014/339), sur lequel s'appuie notre débat, et nous remercions tout particulièrement le Luxembourg d'assumer la présidence du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Ma délégation est extrêmement préoccupée par les informations contenues dans le dernier rapport du Secrétaire général, y compris les annexes dans lesquelles figurent huit nouveaux groupes qui recrutent, utilisent, tuent ou mutilent des enfants, les violent ou commettent d'autres formes de violences sexuelles à leur encontre ou attaquent des écoles ou des hôpitaux. Ces attaques contre des écoles ou des hôpitaux ou l'utilisation des écoles à des fins militaires, les violations graves des droits des filles et des garçons, y compris leur droit à l'éducation, et l'assassinat, non seulement d'enfants mais aussi d'enseignants et de membres du personnel travaillant dans des établissements scolaires, sont inacceptables.

Nous sommes préoccupés par l'émergence de nouveau groupes armés plus radicaux, l'éclatement des forces armées et la multiplication d'autres groupes extrêmement cruels tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et Boko Haram, qui ont changé la donne dans les conflits armés et forgé des alliances, ainsi que par l'apparition d'autres structures, certaines opposées aux gouvernements et d'autres en association avec eux. C'est pourquoi nous estimons que notre approche doit évoluer avec les circonstances.

Nous considérons qu'il est nécessaire de renforcer les capacités nationales et d'appuyer les réformes du secteur de la sécurité et de la justice, ainsi que la création de tribunaux spéciaux et mixtes qui luttent contre l'impunité de ceux qui commettent des violations graves des droits de l'enfant, et en particulier de ceux qui persistent dans leurs actes, à qui il convient de n'accorder aucune sorte d'amnistie ni d'attribuer aucune responsabilité dans leurs gouvernements ou armées respectifs. Il convient d'insister sur les principes humanitaires afin de fournir une protection large et efficace, y compris contre l'enlèvement de garçons et de filles touchés par le conflit ou qui se trouvent dans des situations préoccupantes. De la même manière, nous jugeons importante la complémentarité entre les mécanismes nationaux et la justice internationale, comme la Cour pénale internationale, pour traduire en justice les auteurs d'actes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis à l'encontre d'enfants.

Nous sommes alarmés par la recrudescence des conflits et l'intensification des hostilités qui ont abouti à la généralisation de violations graves des droits de l'enfant en République arabe syrienne, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au nord du Nigéria, entre autres. La situation humanitaire qui règne dans cette dernière région, où le groupe Boko Haram a intensifié ses attaques sur les écoles, suscite une grande préoccupation. Pour le Guatemala, il reste prioritaire de s'occuper de la situation des enfants pris au piège de conflits armés, ainsi que de renforcer les dispositions de protection des filles et garçons incluses dans tous les mandats pertinents des missions politiques spéciales et des missions de maintien et de consolidation de la paix, y compris, selon les cas, par le déploiement de conseillers pour la protection de l'enfance.

Nous appuyons et continuerons d'appuyer la campagne « Des enfants, pas des soldats » lancée par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et l'UNICEF, que nous remercions de nous tenir informés des effets de cette campagne, laquelle, réalisée en collaboration avec d'autres agences et fonds du système des Nations Unies, vise à mettre fin d'ici à la fin de 2016 au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats par les forces de sécurité gouvernementales figurant dans les listes en annexe du rapport annuel.

Nous considérons que les visites sur le terrain du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé sont très utiles et nous informent concrètement de chaque situation. Notre délégation a eu le privilège de participer à la visite au Myanmar en décembre 2013, laquelle nous a permis d'évaluer la volonté politique du Gouvernement de mettre fin au recrutement d'enfants dans les rangs de ses forces armées et de jauger son engagement

réaffirmé d'élargir le plan d'action. Nous encourageons à poursuivre ce type de visites.

Pour terminer, nous avons une obligation vis-à-vis des générations futures dans les pays touchés par le conflit. Les violations des droits de l'enfant menacent la prospérité future et la capacité des pays à parvenir à une paix durable. Nous devons nous engager à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter que soient commises ces abominables violations et nous montrer à la hauteur du défi que constitue la protection des enfants du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Kolga (Estonie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier la présidence américaine d'avoir organisé le présent débat public sur un sujet si important. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Zerrougui, le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, la Directrice générale adjointe de l'UNICEF, Mme Brandt, et l'Envoyé spécial, M. Whitaker, de leurs déclarations intéressantes qui nous ont donné matière à réflexion. J'adresse des remerciements particuliers à Mme Sandra Uwiringiyimana pour nous avoir relaté son histoire bouleversante.

L'Estonie s'associe pleinement à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

L'Estonie accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2014/339) dont elle partage les profondes préoccupations s'agissant des violations graves qui y sont détaillées. Nous devons prendre toutes les mesures pour prévenir les violations à l'encontre des enfants et pour faire en sorte que les auteurs de ces violations répondent de leurs actes. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et à adhérer au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Je voudrais insister sur certains éléments, de notre point de vue national.

Premièrement, l'éducation est l'un des éléments clefs de la prévention. Il est également crucial de prévenir les situations dans lesquelles les progrès sont annulés et un nouveau recrutement d'enfants militants pourrait survenir. Nous partageons l'inquiétude du Secrétaire général concernant l'utilisation des écoles à des fins militaires, comme on l'a vu – entre autres nombreux endroits – en Syrie, à Gaza ou dans les attaques de Boko Haram au Nigéria. En outre, les conflits militaires créent des situations transfrontières dans lesquelles les pays limitrophes doivent trouver des moyens de garantir également l'éducation des enfants dans les camps de réfugiés.

Nous sommes profondément préoccupés par les milliers d'enfants qui sont toujours privés d'une éducation fondamentale. En conséquence, je voudrais insister sur le fait que les écoles doivent être pour les enfants, et ne doivent jamais, quelles que soient les circonstances, être utilisées à des fins militaires. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le projet de Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire en temps de conflit armé. Dans ce contexte, je tiens à dire que l'Estonie apprécie infiniment l'action que mène l'UNICEF afin de fournir une éducation de qualité aux enfants en situation de crise humanitaire, et a récemment appuyé les travaux de l'UNICEF au Soudan du Sud, en République centrafricaine, à Gaza, en Syrie et en Somalie.

Deuxièmement, éduquer et former les soldats de la paix est également une facette majeure de notre approche. Nous sommes convaincus que les formations préalables au déploiement doivent être la règle plutôt que l'exception et, à cet égard, nous nous félicitons de la formation à la protection de l'enfance qui a été lancée en avril. Je voudrais également rappeler le rôle crucial des conseillers pour la protection de l'enfance, qui doivent être déployés dans les opérations de maintien de la paix, dans les missions de consolidation de la paix et dans les missions politiques spéciales.

Troisièmement, s'agissant de la responsabilisation, l'Estonie aurait aimé que le rapport du Secrétaire général accorde une place plus importante à l'établissement des responsabilités, puisque l'impunité nous semble indéniablement être l'une des principales raisons de la récurrence de ces violations graves contre les enfants. Ce n'est qu'en lançant systématiquement des poursuites, qu'elles soient nationales ou internationales, que nous parviendrons à empêcher que ces crimes soient commis, car nous donnerons alors un signal fort, à savoir que les personnes qui commettent de telles atrocités devront répondre de leurs actes.

Pour y parvenir, nous insistons sur le rôle crucial que joue la Cour pénale internationale (CPI) lorsque les États ne peuvent ou ne veulent pas traduire en justice au niveau national les auteurs de crimes, et nous soulignons

qu'il est nécessaire que tous les États, le Conseil et les organisations régionales et internationales coopèrent avec la CPI. En outre, nous pensons que la communauté internationale doit aider à renforcer les capacités judiciaires nationales pour garantir l'établissement des responsabilités, notamment en élaborant des lois qui érigent en crimes les violations commises à l'encontre des enfants.

Ma délégation se réjouit des progrès accomplis grâce à la campagne « Des enfants, pas des soldats », ainsi que de la coopération constante avec les États mentionnés dans les annexes du rapport. Cela étant, il reste encore beaucoup à faire, et il convient de trouver d'autres moyens de coopérer avec les groupes armés non étatiques.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'Estonie accorde une immense valeur aux travaux du Conseil de sécurité et de son Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, ainsi qu'à ses débats publics sur la question. Nous apprécions l'action de la Représentante spéciale du Secrétaire général, de l'UNICEF et de toutes les autres structures compétentes de l'ONU, ainsi que la contribution ô combien précieuse des organisations de la société civile. Nous n'en ferons jamais trop pour les enfants. En protégeant les enfants, c'est notre avenir que nous protégeons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

M. Fathalla (*parle en arabe*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité ce mois, je voudrais, pour commencer, féliciter les États-Unis de leur accession à la présidence du Conseil, et les remercier d'avoir eu l'initiative d'organiser cet important débat sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Je saisis cette occasion de remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2014/339). Il s'agit d'un document très important, et nous espérons que la présente séance nous permettra d'avoir une vue d'ensemble plus large, grâce à laquelle nous serons en mesure de promouvoir les efforts de protection des enfants en temps de conflit armé et de prévenir leur participation auxdits conflits.

Nous croyons cette séance importante parce qu'elle est consacrée aux problèmes concernant les enfants en temps de conflit armé, et en particulier à la situation tragique que connaissent les pays arabes, par suite de laquelle les souffrances des enfants et les dangers qu'ils affrontent se sont aggravés dans le monde arabe sous l'effet de traumatismes ou de blessures. Ceci met en lumière notre responsabilité de protéger la moitié de la population des pays arabes. Ce que nous semons aujourd'hui, nous le récolterons dans l'avenir. Le droit international interdit d'exploiter les enfants et de les utiliser dans les conflits armés. Malgré cela, de nombreux pays, surtout au Moyen-Orient, ont recouru au recrutement d'enfants sans prendre leurs vœux en considération. Ceux-ci ont été contraints de prendre les armes et de devenir soldats, aussi bien que de commettre des crimes, de devenir une composante de la machine de guerre et d'affronter les dangers de faire face à un adversaire.

Nous devons insister sur la promotion des droits de l'enfant, particulièrement vus les changements intervenus au Moyen-Orient depuis la fin de 2011. Au Sommet de Bagdad, tenu en 2012 par le Conseil de la Ligue des États arabes, a été prononcée une déclaration au cours d'une réunion spéciale portant sur la question d'un plan quinquennal destiné à promouvoir les droits de l'enfant dans le monde arabe, cela afin de lutter contre les effets négatifs de tout conflit sur les enfants. Ce plan comportait des mécanismes de suivi et une relance de l'action des entités arabes dans ce domaine, aussi bien que l'organisation de séminaires et d'ateliers visant à promouvoir l'échange d'idées et le rôle des organisations de la société civile s'agissant de promouvoir les droits de l'enfant dans la société.

La Déclaration de Doha (2013) a également considéré la question des enfants dans le monde arabe. Les pays arabes ont réaffirmé l'importance de la coopération entre États arabes s'agissant de promouvoir les droits et le bien-être des enfants, sous un angle tant qualitatif que quantitatif. Elle a aussi examiné l'importance de garantir les moyens nécessaires à la protection des enfants dans les zones de conflit armé. La Déclaration d'Amman a insisté sur le programme de développement pour l'après-2015, dans un document adopté par les Ministres des affaires sociales en 2011, qui affirme l'importance de garantir la protection sociale des enfants et de mettre fin à toutes les formes de violence dirigée contre eux, tout en promouvant les perspectives de développement dans les pays arabes et le programme pour l'après-2015.

La situation dans la région arabe dépend de l'application des conventions internationales pertinentes concernant les droits de l'enfant et la prohibition de la

violence contre les enfants. Nous voudrions insister sur quelques activités entreprises par la Ligue des États arabes pour protéger les enfants, surtout au vu des tendances politiques et sociales actuelles dans le monde arabe et de leur impact sur les enfants.

Premièrement, il faut mentionner notre coopération avec Mme Coomaraswamy, ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous avons participé à une campagne lancée de concert avec l'UNICEF et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans la mesure où elle se rapportait à l'implication des enfants dans les conflits armés. À travers diverses activités et collaborant avec diverses entités, la Ligue a débattu des droits de l'enfant et examiné la possibilité d'inviter les États arabes qui n'y sont pas encore parties à accéder aux Protocoles facultatifs, en particulier à celui qui traite de l'implication des enfants dans les conflits armés. Il est très important de devenir partie aux Protocoles facultatifs si nous entendons protéger les enfants et leurs droits.

Deuxièmement, la Ligue des États arabes s'efforce de soutenir les activités de l'actuelle Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, en vue de promouvoir les droits de l'enfant touchés par un conflit armé, de les protéger et de soutenir la campagne « Des enfants, pas des soldats » qu'elle a lancée au début de l'année. Notre objectif est de voir tous les enfants démobilisés d'ici 2016 et de mettre fin à leur recrutement par les forces armées gouvernementales. Nous appuyons les efforts sur lesquels les organes gouvernementaux se sont mis d'accord pour affronter ce fléau et mettre en place une coopération accrue.

Nous prenons note du problème des violations commises par des groupes armés non étatiques et par les groupes armés non gouvernementaux dont la liste figure dans le rapport du Secrétaire général (S/2014/339). Il est essentiel de promouvoir la coopération entre le Bureau de la Représentante spéciale et la Ligue des États arabes, qui concluront bientôt un accord sur la question similaire à celui signé entre la Représentante spéciale et l'Union européenne. L'objectif est de protéger les droits de l'enfant. La Ligue promouvra aussi la coopération avec l'UNICEF en vue d'organiser une conférence sur la manière de secourir les enfants syriens, réaffirmant ainsi l'importance de protéger les enfants, surtout en temps de conflit armé, et en réponse à la campagne menée par l'UNICEF pour promouvoir les droits de l'enfant syriens.

Enfin, je voudrais insister sur le fait que plus d'un million d'enfants palestiniens à Gaza subissent un châtiment collectif sous l'occupation israélienne et du fait du blocus en place depuis 2007, qui touche environ 90 % de la population de Gaza. En outre, un très grand nombre d'enfants ont été blessés ou tués au cours de la dernière guerre, qui a duré environ 50 jours. Les enfants de Gaza ont besoin des efforts de la communauté internationale et de l'aide internationale pour protéger leurs droits. Ils ont aussi besoin de l'assistance internationale, par l'entremise de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres agences spécialisées des Nations Unies, afin de reconstruire la bande de Gaza et de garantir leurs droits fondamentaux et leur droit à une vie digne, ainsi que de mettre fin aux graves violations des quatre conventions de Genève et du droit humanitaire international, comme aussi des autres conventions mises en place afin de protéger les droits des personnes vivant sous occupation étrangère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en disant que l'engagement que nous devons démontrer à l'égard des enfants touchés par une guerre ou toute autre forme de violence doit aller bien au-delà de ce que représentent les instruments juridiques internationaux et les résolutions du Conseil de sécurité, qui sont contraignantes pour tous les États. C'est un devoir moral – plus grand que le devoir fondé sur notre qualité de représentant de nos pays respectifs ou sur notre service dans des organisations internationales – de lutter, aussi durement que nous le pouvons, contre le fléau de l'utilisation d'enfants comme soldats, cibles ou victimes de toute autre forme de sévices. Je suis fermement convaincu et déclare au nom de mon pays, l'Algérie, que la place des enfants est à l'école, et que les écoles doivent être à l'abri du danger et protégées.

Il est encourageant de constater que la communauté internationale a commencé à prendre la mesure de cette question cruciale. Le débat public d'aujourd'hui – que je remercie les États-Unis d'avoir organisé – revêt une importance primordiale et fait suite à des réunions similaires qui ont été organisées au cours des deux dernières années. S'il est vrai que certains instruments juridiques existent dans ce domaine et que

le Conseil de sécurité a adopté des résolutions relatives à cette question, nous sommes néanmoins confrontés à une situation où, selon des informations crédibles, il y a encore 300 000 enfants qui ont été recrutés de force comme soldats et de nombreux autres qui sont toujours pris pour cible dans ce tourbillon que sont les situations de conflit. Dans les territoires palestiniens occupés, des enfants continuent de souffrir des effets de l'occupation militaire en cours. Ils continuent d'être arrêtés, détenus et traduits en justice devant des tribunaux militaires pour mineurs, comme cela a été souligné dans le rapport du Secrétaire général (S/2014/339). Nous avons tous à l'esprit les images des enfants sur les plages de Gaza, dont les écoles ont été détruites.

À ce stade du débat, l'Algérie estime que le Conseil de sécurité doit être aussi clair que possible dans ses messages et actions. Premièrement, le monde entier doit savoir que chaque fois que des violations persistantes sont commises à l'encontre des enfants, le Conseil est résolu à prendre des mesures spécifiques contre leurs auteurs quels qu'ils soient, qu'il s'agisse d'États, de groupes ou d'individus. Deuxièmement, dans le cadre des opérations de maintien de la paix, il faut prévoir, en plus de conseillers en place actuellement, des dispositions bien spécifiques sur les enfants en situations de conflit. Troisièmement, les rapports du Secrétaire général doivent contenir des recommandations spécifiques. Quatrièmement, le Conseil de sécurité doit agir en amont et prendre des mesures préventives en ce qui concerne la question de la justice et du respect du principe de la responsabilité, que cela concerne des États, des groupes armés ou des individus. Les sanctions ne peuvent pas être une option équivoque ou hypothétique.

Sur une note plus positive, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport et saluer le travail considérable accompli par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M[me] Zerrougui, et son Bureau, qui méritent un appui accru et plus large, aussi bien sur le plan politique que s'agissant de doter ce Bureau de moyens suffisants. Nous la félicitons pour la campagne mondiale des Nations Unies « Des enfants, pas des soldats », qu'elle a lancée avec l'UNICEF.

Il importe également de promouvoir les accords avec les organisations régionales et les États. Nous avons le devoir d'encourager les États qui ont conclu de leur gré ce genre d'accords et ont fait preuve d'efficacité. À cet égard, nous estimons qu'il convient de féliciter le Tchad qui a donné l'exemple en Afrique et au-delà. Tous les États Membres doivent continuer d'œuvrer pour stabiliser et aider ces pays grâce à des mesures appropriées. La communauté internationale doit entreprendre des efforts pour reconstruire les maisons et panser les blessures de l'âme. Nous devons aux enfants de faire en sorte qu'ils aient entre les mains des crayons et des ordinateurs dans des écoles où leur sécurité est assurée, au lieu de porter des mitrailleuses ou de servir d'objectifs dans des champs de la mort.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Belgique.

M[me] Frankinet (Belgique) : Monsieur le Président, je vous remercie de permettre à ma délégation de pouvoir intervenir dans ce débat. La Belgique s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et à celle du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés et souhaiterait à titre national faire les observations suivantes.

Mon pays se félicite du rapport annuel du Secrétaire-général (S/2014/339) ainsi que de son rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République démocratique du Congo (S/2014/453).

La Belgique déplore que les conflits armés continuent d'affecter les enfants de façon disproportionnée. En effet, le rapport annuel constate en 2013 une explosion du nombre de cas de meurtre et d'atteinte l'intégrité physique d'enfants dans plusieurs pays. De plus, le recrutement et l'utilisation d'enfants en temps de conflit demeurent monnaie courante. L'impunité reste également un phénomène préoccupant.

La Belgique salue la désignation par la République démocratique du Congo d'une Conseillère présidentielle pour la violence sexuelle et le recrutement d'enfants. Mon pays se félicite des progrès réalisés au niveau des forces nationales de sécurité en République démocratique du Congo, notamment suite à l'adoption du plan d'action national en 2012. Toutefois, le recrutement et l'utilisation d'enfants en temps de conflit armé en République démocratique du Congo se sont poursuivis, ce qui montre que les efforts doivent être maintenus. L'impunité dont jouissent les auteurs de violences sexuelles reste également un grave sujet de préoccupation. Pour ces raisons, mon pays invite le Gouvernement congolais à appliquer intégralement et effectivement le plan d'action et l'encourage à nouveau à entreprendre toutes les actions possibles afin de juger les responsables de violences sexuelles. Le Gouvernement doit également s'assurer que les auteurs

de graves violations ne soient pas intégrés ou recrutés dans ses services de sécurité.

La Belgique voudrait réitérer sa préoccupation concernant l'usage d'armes explosives, en particulier dans des régions densément peuplées et appelle toutes les parties impliquées dans des conflits armés à renoncer à leur usage, étant donné notamment les dommages causés aux enfants. Mon pays invite également les États qui n'ont pas encore ratifié les instruments internationaux pertinents à le faire le plus vite possible, et particulièrement les conventions interdisant les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions.

La Belgique est aussi d'avis que les forces armées gouvernementales reprises dans les annexes du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé ne doivent pas pouvoir fournir des troupes aux opérations de maintien de la paix tant qu'elles n'ont pas intégralement appliqué des plans d'action visant à mettre fin aux violations envers les enfants.

Enfin, la Belgique salue, tout comme le Secrétaire général, l'initiative des organisations régionales et sous-régionales et l'importante contribution qu'elles apportent pour ce qui est de la prévention des conflits, la médiation et les opérations de soutien à la paix. C'est ainsi que mon pays se joint à l'invitation que leur a adressée le Secrétaire général d'intégrer encore davantage les considérations relatives à la protection des enfants lors de l'élaboration de leurs orientations et de leurs politiques, de la planification des missions, de la formation du personnel et de la conduite des opérations de soutien à la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les États-Unis à l'occasion de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et pour avoir organisé ce débat public sur cette question urgente et très importante.

Les enfants représentent près d'un tiers de l'humanité et sont notre ressource la plus précieuse. L'enfance est le fondement du développement physique, psychologique, social et intellectuel de tous les pays.

Nos engagements en faveur des droits de l'enfant sont continuellement menacés par les parties aux conflits armés. Dans de nombreuses régions du monde, les enfants sont forcés de porter des armes et de faire la guerre aux côtés des adultes. Dans les zones touchées par les conflits et dans de nouveaux théâtres de conflit, les écoles continuent de faire l'objet d'attaques, les services de soins de santé et d'enseignement sont au bord de la rupture et les efforts de développement sont au point mort. Cela n'augure rien de bon pour la bonne mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, que nous allons adopter à l'occasion du sommet qui sera organisé en 2015 pour marquer le soixante-dixième anniversaire de l'ONU.

L'Inde est vivement préoccupée par le fait que de plus en plus d'enfants sont pris au piège vicieux des conflits armés, en tant que cibles et victimes de violences et de sévices. C'est aux Gouvernements des États Membres qu'incombe au premier chef la responsabilité de régler cette question, et ce, en raison des obligations et des responsabilités qui sont les leurs en vertu des traités et conventions pertinents auxquels ils sont parties et des obligations que les gouvernements ont envers leurs citoyens. L'Inde salue le rôle essentiel que joue la société civile dans ce contexte et en tant que partenaire précieux dans nos efforts nationaux et internationaux portant sur les questions relatives aux enfants.

Aux paragraphes 172 à 176 du rapport du Secrétaire général (S/2014/339), il est fait référence à l'impact des groupes armés d'extrême gauche sur les enfants en Inde. Il s'agit d'un problème très grave, que le Gouvernement indien s'efforce de régler à titre prioritaire. L'Inde estime qu'il est possible de régler le problème posé par ces extrémistes de gauche au moyen de diverses interventions en matière de développement et de sécurité. Nous ne sous-estimons pas ce défi, mais nous sommes déterminés à régler cette situation au moyen d'un ensemble d'initiatives juridiques et politiques robustes. La Commission nationale de protection des droits de l'enfant, créée en 2007, est l'une des rares commissions de ce genre en Asie. Elle s'assure que les mesures prises en Inde sont conformes à notre Constitution et à la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989.

Si les gouvernements des États Membres ont besoin d'assistance pour renforcer les capacités et les ressources dont ils ont besoin pour s'attaquer à ce problème, chacun d'entre nous, à l'Organisation des Nations Unies, doit démontrer qu'il est prêt à fournir cette assistance. L'Inde, qui ce mois-ci célèbre le cinquantième anniversaire du partage de son expérience en matière de développement avec les pays partenaires

du monde en développement, réaffirme sa volonté de le faire.

Nous notons que les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général demandent notamment que l'ONU puisse avoir un accès indépendant aux fins de surveillance et d'établissement de rapports sur les violations graves commises contre les enfants et de facilitation des contacts entre l'Organisation et les groupes armés non étatiques dans le but d'établir un dialogue. Nous pensons que l'ONU doit agir uniquement en coopération avec le Gouvernement de l'État Membre concerné, surtout maintenant que nous avons une institution autonome que nous avons décidé d'établir à l'unanimité lors du soixantième anniversaire du Sommet de l'ONU en 2005, qui est le Conseil des droits de l'homme. Dans ce contexte, nous notons que le Conseil des droits de l'homme a déjà terminé son premier tour de l'examen périodique universel des 193 États Membres de l'ONU.

S'agissant des contacts entre l'ONU et les acteurs non étatiques, nous notons que ces derniers ne sont tenus par aucune obligation ni aucun engagement juridique. Toute proposition de contact avec eux n'est donc pas limitative. Il serait plus efficace que le Conseil recommande l'application rigoureuse de l'état de droit pour dissuader les groupes armés non étatiques, notamment pour les enquêtes et les poursuites contre ces mêmes groupes qui entraînent les enfants dans les conflits armés ou violent leurs droits fondamentaux en toute impunité.

Nous sommes consternés par le fait que, en dépit des dispositions clairement énoncées du paragraphe de la résolution 1379 (2001), le rapport du Secrétaire général choisit d'inclure des questions qui semblent sans rapport avec les menaces posées au maintien de la paix et la sécurité internationales. Cela détourne inutilement l'attention et les ressources nécessaires pour traiter de la question fondamentale à l'examen aujourd'hui. L'inclusion sélective dans la section B du rapport du Secrétaire général de pays en développement seulement est, à notre avis, une démarche dangereuse. L'impact de l'extrémisme violent et du recrutement et de la radicalisation d'enfants, l'utilisation d'enfants pour commettre des actes violents, de même que les attaques armées contre des écoles, qui sont listées dans cette section, ne saurait se limiter aux seuls pays en développement. Les pays développés aussi connaissent ce problème qui doit être abordé au niveau mondial.

Nous avons mentionné la résolution 1379 (2001), adoptée en 2001. Depuis, nous avons créé la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité devrait peut-être revoir les dispositions de cette résolution afin de donner aux activités de consolidation de la paix un rôle plus direct dans la protection des enfants.

Un domaine où l'Inde a été aux premières lignes de la mise en œuvre des décisions du Conseil sur le thème qui nous occupe aujourd'hui est notre participation aux opérations de maintien de la paix. Sur la base de l'expérience que nous avons accumulée en tant que principal fournisseur de contingents à ces opérations, nous nous devons de dire notre préoccupation face au manque de ressources disponibles pour mettre en œuvre toutes les dispositions des mandats. Au minimum, nous devons veiller à déployer un plus grand nombre de conseillers à la protection de l'enfance dans ces opérations. D'une manière plus générale, nous espérons que le Conseil tirera profit des deux processus parallèles d'examen en cours des activités de maintien et de consolidation de la paix de la paix, lesquelles relèvent de sa compétence. L'objectif doit être d'utiliser les dispositions et les ressources des activités de consolidation de la paix de manière plus proactive et plus durable. Et ceci, selon nous, devrait servir notamment à garantir le retour en toute sécurité des enfants touchés par les conflits armés, et la durabilité de leur démobilisation, leur réhabilitation et leur réinsertion dans la société.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de ce débat public aujourd'hui. Je remercie également Mme Leïla Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Johanna Brandt, Directrice exécutive adjointe de l'UNICEF, M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Forest Whitaker, Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation, et Mme Sandra Uwiringyyimana pour leurs présentations.

Aujourd'hui, je voudrais porter mon attention sur la question des enlèvements d'enfants et les questions connexes. Le 14 avril, le groupe islamique extrémiste Boko Haram a enlevé 259 jeunes filles de leur lycée à Chibok (Nigéria). Deux-cent vingt-trois d'entre elles manquent toujours à l'appel. Le Premier Ministre Abe

avait déclaré ici-même à l'ONU en septembre dernier (voir A/68/PV.12) que le Japon ferait tout son possible pour prévenir la violence sexuelle contre les femmes en temps de conflit armé et pour aider, matériellement et psychologiquement, les victimes malheureuses de ces actes. Il faut absolument empêcher que de tels crimes odieux se reproduisent, et nous ne devons ménager aucun effort pour aider les victimes. À ce titre, le 13 juin, le Gouvernement japonais a versé une contribution de 855 000 dollars pour assurer un accompagnement psychosocial et des soins de santé aux victimes et à leur communauté au Nigéria.

Cet horrible événement illustre la vulnérabilité des enfants dans les conflits armés. Ce n'est pas la première fois que des enfants sont enlevés, et cela n'arrive pas qu'au Nigéria. D'après le dernier rapport du Secrétaire général (S/2014/339), l'année dernière 147 enfants ont été enlevés en République démocratique du Congo et 250 au Soudan du Sud. Et le nombre d'enlèvements pratiqués par l'État islamique d'Iraq et du Levant en Syrie est en augmentation. Le Conseil de sécurité doit examiner les meilleurs moyens de prévenir et d'éliminer les enlèvements en temps de conflit armé.

L'un des objectifs de ces enlèvements est de recruter des soldats. À cet égard, le succès de la campagne « Des enfants, pas des soldats » revêt une importance particulière.

Nous nous félicitons des progrès réalisés, comme l'utilisation réussie du dispositif de vérification de l'âge dont le Tchad s'est déjà servi dans environ 3800 de ses unités militaires, en coopération avec les organismes des Nations Unies.

Au cours des six derniers mois, depuis le dernier débat public (voir S/PV.7129), le Gouvernement japonais a contribué plus d'un million de dollars à la République centrafricaine, à la République islamique de Mauritanie et au Soudan du Sud pour les enfants ayant besoin de protection et d'accompagnement psychosocial.

Il faudra, pour réaliser les objectifs de la campagne d'ici à 2016, renforcer son programme. La procédure de vérification de l'âge doit être mise en place au niveau universel, et ceux qui y contreviennent doivent être sanctionnés. Si cette campagne n'est applicable qu'aux forces militaires gouvernementales, le Conseil de sécurité devrait commencer à examiner la façon dont les fruits de cette campagne peuvent être appliqués à des groupes militaires non gouvernementaux, étant donné qu'ils forment la majorité des auteurs de ces actes délictuels.

Enfin, un des objectifs principaux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est de protéger les civils dans les situations de conflit et d'après-conflit. Dans ces situations, les enfants sont les plus vulnérables, et pourtant il y a encore des cas où des membres du personnel des forces de maintien de la paix des Nations Unies violent les droits de l'enfant. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être un modèle de protection de nos enfants. Nous, pays fournisseurs de contingents, devons reconnaître que nous avons la responsabilité de former les membres de notre personnel afin qu'ils ne maltraitent pas les enfants dans le cadre de leurs fonctions, mais qu'ils les protègent.

Je dirai pour conclure que nous ne devons pas oublier que l'enlèvement est une des six violations les plus graves contre les enfants. Pourtant, cette question n'a pas suscité l'attention adéquate du Conseil de sécurité. Elle n'est pas considérée comme un signe avant-coureur dans l'annexe au rapport du Secrétaire général et n'est pas soumise au mécanisme de surveillance et de communication de l'information. Il est grand temps de repenser cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

Mme Pucarinho (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la délégation des États-Unis d'avoir organisé le présent débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé, une question à laquelle le Portugal attache une très grande importance.

Je remercie les intervenants d'aujourd'hui pour leurs exposés. Je saisis également cette occasion pour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé de son exposé et saluer les efforts inlassables qu'elle déploie afin de contribuer à faire avancer l'examen de la question des enfants en temps de conflit armé.

Le Portugal appuie pleinement la campagne « Des enfants, pas des soldats » visant à mettre fin, d'ici à la fin de 2016, au fléau du recrutement et de l'utilisation d'enfants en temps de conflit armé, tant par des gouvernements que par des acteurs non étatiques. Beaucoup a été fait, et nous apprécions les mesures importantes prises pour prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par des forces et groupes armés. Les plans d'action s'avèrent être d'excellents moyens

d'établir le contact avec des forces armées et des groupes armés organisés. Néanmoins, l'engagement politique n'est pas suffisant en soi. Il est également nécessaire de mettre en œuvre ces plans.

Quinze années se sont écoulées depuis que le Conseil a adopté pour la première fois une résolution sur le sort des enfants en temps de conflit armé, la résolution 1261 (1999), par laquelle il reconnaît que cette question a de graves répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Nous sommes fermement convaincus que le sort des enfants en temps de conflit armé a de graves répercussions sur la paix et la sécurité internationales, et nous considérons que la protection des enfants dans de telles situations exige la participation active de l'ensemble de la communauté internationale.

Malgré les progrès importants faits dans l'examen de cette question, avec l'adoption de plusieurs résolutions et la mise en place de mécanismes visant à mieux en tenir compte, le dernier rapport du Secrétaire général (S/2014/339), présenté dans cette salle aujourd'hui, est direct dans sa description de l'effroyable réalité des enfants touchés par des conflits qui, parce qu'ils sont les principales victimes du caractère en évolution de la guerre et des violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits associées, subissent les effets de l'emploi d'explosifs, de frappes aériennes et de tactiques de la terreur.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que le Secrétaire général indique que la situation s'est détériorée dans plusieurs pays, y compris la République centrafricaine, le Soudan du Sud, la Syrie et le nord du Nigéria. L'enlèvement de plus de 200 écolières par Boko Haram en avril au Nigéria est un incident épouvantable qui souligne la nécessité de poursuivre l'examen de la question des enfants en temps de conflit armé.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité n'a cessé d'insister sur la nécessité d'amener les auteurs de violations graves répétées sur la personne d'enfants à rendre compte de leurs actes. Nous espérons que, dans un avenir proche, tous les auteurs de telles violations graves, y compris l'enlèvement d'enfants et le refus d'accès humanitaire, figureront sur la liste contenue dans les annexes des rapports du Secrétaire général.

Le cadre normatif de la protection des enfants dans les situations de conflit armé doit être maintenu. Le Portugal considère que le Conseil doit rester saisi des situations préoccupantes, tout en s'efforçant de trouver le meilleur moyen de promouvoir la protection des enfants touchés par les conflits armés.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les attaques généralisées et délibérées contre des écoles, des enseignants et des élèves en tant qu'arme de guerre. Les établissements scolaires et pédagogiques font maintenant partie du champ de bataille. Ils sont en effet systématiquement utilisés comme bases, casernes, caches d'armes, centres de détention et même comme salles de torture par les forces armées régulières et les groupes d'opposition armée non étatiques. Les infrastructures pédagogiques sont devenues des cibles d'attaques stratégiques, ce qui met en danger les enfants et les enseignants et prive les enfants de leur droit à l'éducation. Il faut inverser cette tendance.

Dans ce contexte, le Portugal est favorable à l'élaboration des Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire en temps de conflit armé, un projet que nous coparrainons, en tant que moyen concret de protéger des installations scolaires et d'atténuer les effets des conflits sur la sécurité des élèves et leur droit à l'éducation.

Ceux qui maltraitent des enfants en temps de conflit ne sauraient rester impunis. La nécessité de lutter contre l'impunité des auteurs de violations répétées déjà clairement identifiés, doit bien sûr orienter nos travaux dans un avenir proche. Nous faisons référence aux personnes ou entités qui ont été identifiées comme persistant dans leurs actes depuis au moins cinq ans, et qui sont, pour la plupart, des acteurs non étatiques. Le Conseil doit s'attaquer à ces cas difficiles et faire en sorte que ces personnes rendent compte de leurs actes et soient condamnées. Si cela n'est pas fait, la crédibilité du Conseil sera remise en cause.

La Cour pénale internationale continue de jouer un rôle dissuasif de premier plan, rôle complémentaire à celui des tribunaux nationaux et internationaux, en faisant en sorte que les responsables d'atrocités à l'encontre d'enfants répondent de leurs actes ainsi qu'en menant des enquêtes et en engageant des poursuites contre les auteurs de tels actes.

S'agissant des opérations de maintien de la paix, le Portugal tient à souligner qu'il est important de prévoir le déploiement de conseillers pour la protection de l'enfance dans les mandats des missions. Outre des conseillers pour la protection de l'enfance, il est essentiel de veiller à ce que les soldats de la paix suivent une

formation adéquate à la protection de l'enfance avant leur déploiement et de bien sélectionner les soldats de la paix afin de s'assurer que des auteurs d'atteintes graves sur la personne d'enfants ne travaillent pas au service de l'ONU. Les soldats de la paix des Nations Unies représentent notre Organisation sur le terrain et doivent être le reflet des valeurs de respect et de protection des droits de l'homme.

Les effets pernicieux et généralisés des conflits armés sur les enfants et leurs conséquences indéniables à long terme pour une paix, une sécurité et un développement durables sont largement reconnus. En 1996, Graça Machel a dit :

> « L'impact des conflits armés sur les enfants doit être le souci de chacun et est la responsabilité de chacun » (*A/51/306, par. 317*).

Nous avons toujours la responsabilité de prendre des mesures collectives pour venir à bout de ce fléau et faire en sorte que les enfants ne soient pas touchés par les conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Winid (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres délégations pour féliciter la délégation des États-Unis de son accession à la présidence du Conseil en septembre et la remercier d'avoir organisé le présent débat public important.

La Pologne s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Nous félicitons Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, pour ses efforts soutenus tels que présentés dans les rapports sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Je remercie également les organisateurs de la campagne « Des enfants, pas des soldats » visant à mettre fin au recrutement d'enfants par les forces de sécurité gouvernementales d'ici à la fin de 2016.

Il va sans dire que les enfants sont souvent ceux qui souffrent le plus durant et après un conflit armé. Le fait de grandir dans un climat d'hostilité a d'énormes répercussions sur le développement d'un enfant et sa future vie d'adulte. Cela a un impact sur la santé, l'intégrité physique, l'éducation et les compétences sociales d'un enfant ainsi que sur le développement de ses aptitudes.

Même si beaucoup a déjà été fait pour prévenir la participation d'enfants à des conflits armés, des inquiétudes demeurent au sujet de menaces persistantes. Le récent rapport du Secrétaire général (S/2014/339), présenté par Mme Zerrougui, souligne à juste titre la détérioration de la situation dans un certain nombre de pays dans lesquels des enfants sont martyrisés – victimes d'agressions sexuelles, blessés, voire tués – dans des attaques contre des écoles, des hôpitaux et d'autres installations civiles. Souvent orphelins, ils sont fréquemment privés des soins de santé et médicaux nécessaires et souffrent de l'absence, voire du déni, d'aide et d'assistance humanitaire. Nous ne devons pas non plus oublier que, dans certaines régions du monde, les enfants sont enlevés ou recrutés comme soldats.

Dans des circonstances aussi tragiques, ils deviennent à la fois les victimes et les acteurs des conflits armés. Leur recrutement intervient de différentes manières, souvent violentes et cruelles. Toutefois, dans certains cas – et pour diverses raisons sociales ou économiques –, ils s'engagent volontairement dans l'armée, tout simplement pour fuir la pauvreté ou pour protéger leurs communautés. Dans ce contexte, je voudrais rappeler que la résolution 2143 (2014) souligne l'importance d'institutionnaliser la protection de l'enfance à l'occasion de toute réforme du secteur de la sécurité, notamment en mettant en place des mécanismes de vérification de l'âge afin de prévenir tout recrutement de mineurs et en créant des groupes chargés de la question dans les forces nationales de sécurité.

La Pologne, principal moteur de la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée il y a presqu'exactement 25 ans, fait tout son possible pour sensibiliser aux droits de l'enfant et pour veiller à ce que ces droits soient respectés dans notre propre pays comme à l'échelon international. À titre d'exemple, j'évoquerai simplement le fait que nous sommes coauteur des résolutions 2068 (2012) et 2143 (2014) sur les enfants en temps de conflit armé.

À notre avis, il est fondamental que tous les pays signent, ratifient et mettent effectivement en œuvre le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, afin de préserver la dignité des enfants. En outre, les auteurs de violations des dispositions de ce protocole doivent être soumis à des mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités tels

que la Cour pénale internationale. J'espère que le présent débat public contribuera à des mesures concrètes qui sauveront des vies d'enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de féliciter les États-Unis d'Amérique de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité. Nous tenons également à remercier les États-Unis pour l'organisation du présent débat public et, dans le même temps, réaffirmer notre soutien au travail du Conseil de sécurité pour protéger les enfants dans les conflits armés.

(*l'orateur reprend en français*)

La situation épouvantable en Syrie, au Nigéria, au Soudan du Sud et en Iraq est un rappel brutal des exactions et des violations commises contre des enfants, et de la nécessité de prendre d'autres mesures pour protéger ces derniers. Dans sa politique étrangère et son aide au développement, le Canada accorde une importance prioritaire à la protection des enfants et au respect de leurs droits. De même, il est l'un des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses deux premiers Protocoles facultatifs. Le Canada reconnaît, et appuie fermement, la nécessité d'empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits, ainsi que celle de déployer des efforts de réhabilitation des enfants recrutés et utilisés lors d'hostilités.

Au-delà du cadre international mis en place pour protéger les enfants dans les conflits armés, il est nécessaire d'agir et de veiller à son essentielle mise en œuvre. C'est pourquoi le Canada insiste régulièrement pour que le Conseil de sécurité impose systématiquement des sanctions et adopte des mesures ciblées qui obligeront les responsables à rendre compte de ces actes immoraux. Nous demandons au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et à la Représentante spéciale de continuer à examiner les façons d'accroître la pression sur les personnes qui persistent à commettre des violations et à veiller à ce qu'elles respectent leurs obligations internationales.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information du Conseil de sécurité en est un exemple. Face à l'enlèvement massif de lycéennes au Nigéria par le groupe Boko Haram, nous encourageons le Secrétaire général à ajouter les enlèvements à la liste officielle des actes visés par le Mécanisme et l'inscription des groupes armés.

Le Canada estime que l'éducation est essentielle à la sécurité, à la stabilité et au développement. Cela signifie que l'éducation est indissociable des efforts pour protéger les enfants dans les conflits armés. En utilisant et en ciblant les écoles, les forces armées empêchent les enfants d'accéder à l'éducation, en plus de mettre en danger la vie des élèves et des professeurs. Cela mine également l'avenir du pays en empêchant la prochaine génération de pleinement se développer.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'utilisation actuelle d'écoles par des groupes armés, notamment pour en faire des bases, des casernes, des caches d'armes et des centres de détention, et pour la poursuite d'autres objectifs militaires. Le 7 mars 2014, le Canada a coparrainé la résolution 2143 (2014), dans laquelle le Conseil de sécurité appelle à l'intensification des efforts visant à protéger les enfants dans les conflits armés et, entre autres, exprime ses vives préoccupations face à l'utilisation d'écoles à des fins militaires et aux attaques contre ces établissements.

(*l'orateur reprend en français*)

De même, nous devons apporter notre soutien à une formation efficace sur la protection des enfants avant le déploiement qui s'adresse au personnel affecté aux missions sur le terrain, y compris le personnel militaire et de police. Il est également essentiel que ces personnes fassent l'objet d'un contrôle de sécurité pour empêcher que des responsables de violations contre des enfants puissent servir les Nations Unies. Cela s'avère fondamental pour le mandat des Nations Unies.

Pour protéger les enfants, le Canada est convaincu qu'il faut se doter de mécanismes à la fois officiels et officieux. S'agissant des mécanismes officiels, ils comprennent l'inscription à l'état-civil, y compris la collecte des données connexes, qui doivent être ventilées par sexe, origine ethnique et quintile de revenu, et en fonction d'autres facteurs. C'est ce qui permettra, par la suite, d'établir des procédures de vérification de l'âge en vue du recrutement dans les forces armées. Pour ce qui est des mécanismes officieux, ils englobent la participation active des familles, des

collectivités et des enfants eux-mêmes à la création et à la promotion de milieux protecteurs, qui contribuent à prévenir le recrutement et d'autres violations graves. Le renforcement des capacités s'avère essentiel à la protection des enfants. L'expérience montre que la protection des enfants dans des situations de conflit est une tâche complexe, qui nécessite l'application de compétences et de connaissances médicales, psychologiques et sociales diversifiées et spécialisées.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Nous savons que les gestes sont encore plus éloquents que les mots. C'est pourquoi le Canada contribue concrètement aux efforts visant à protéger les enfants dans les situations de conflits armés. Depuis 2008, il a versé plus de 27 millions de dollars au profit d'initiatives qui aident à la prévention du recrutement d'enfants soldats et à leur démobilisation. Récemment, nous avons aussi alloué 10 millions de dollars à l'UNICEF pour la mise en œuvre du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information prévu par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Ce projet améliorera la protection des enfants dans des pays en proie à un conflit armé, y compris l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, la Colombie, l'Iraq, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Soudan du Sud, la Syrie et le Tchad.

Le 24 janvier, le Premier Ministre Harper a annoncé qu'une aide humanitaire supplémentaire de 50 millions de dollars serait consacrée à des activités qui favorisent l'accès à l'éducation et la protection des enfants, dans le cadre de l'initiative « No Lost Generation ». Grâce au soutien accordé par le Gouvernement canadien à cette initiative, on s'attend à ce que nos partenaires viennent en aide à 660 000 enfants, notamment par des interventions en matière de protection et d'éducation, qui aideront à redonner espoir aux enfants victimes de la crise en Syrie.

Le Canada tient à assurer le Conseil qu'il continuera à lutter contre les violations inqualifiables qui menacent la sécurité, la dignité et la vie des filles et des garçons en situation de conflit armé, où que ce soit dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Je tiens à commencer en exprimant ma vive satisfaction à la délégation des États-Unis qui a organisé ce débat public capital sur les enfants et les conflits armés. Nous remercions aussi le Secrétaire général de son dernier rapport (S/2014/339).

Avant d'aller plus loin, je voudrais seulement rappeler comment l'islam nous enseigne à traiter les enfants. Comme toutes les grandes religions, l'islam voit dans les enfants une bénédiction de Dieu, et ils doivent être accueillis avec joie et gratitude. Il faut les aimer, les élever et les protéger avec grand soin. L'islamaccorde aux enfants certains droits que leurs parents et la communauté doivent respecter. Parmi les plus sacrés de ces droits figurent le droit à la vie et le droit de recevoir une éducation digne de ce nom. Ces enseignements trouvent un fort écho dans la Charte de notre organisation, qui appelle à créer des conditions propices à une saine éducation des enfants et des jeunes. Si l'on suit ces enseignements, il est donc effrayant de devoir reconnaître que les populations civiles, en particulier les enfants, supportent généralement les conséquences les plus lourdes des conflits armés.

C'est dans ce contexte que je réaffirme l'opposition résolue de l'OCI à la violence comme moyen de régler les différends. Nous renouvelons devant le Conseil notre objection constante au ciblage délibéré des civils, en particulier des enfants, et aux attaques aveugles et disproportionnées contre eux. Les auteurs de ces violations doivent rendre des comptes. Il y a lieu de noter que le dernier rapport du Secrétaire général contient le message opportun qu'il faut faire davantage à tous les niveaux de coopération pour atténuer l'impact des conflits armés sur les enfants. Mais il convient aussi d'observer que les efforts faits pour éradiquer la violence contre les enfants en temps de conflit armé ne donneront de résultats que si nous savons régler les conflits de manière rapide et pacifique.

L'OCI est résolue à continuer de jouer un rôle important, de concert avec la communauté internationale, dans la prévention et la solution des conflits. Guidée par sa propre charte, l'OCI se tient prête à renforcer son partenariat et développer sa coopération avec les Nations Unies, dans le but d'identifier les alertes précoces de conflits potentiels et de réagir efficacement aux situations ainsi discernées. Pour sa part, l'OCI a fait des efforts persistants en vue de maintenir la paix et la sécurité, aussi bien que de prévenir et résoudre les conflits, parmi ses États membres. À cet égard, nous sommes heureux de mentionner notre étroite coopération

avec les Nations Unies dans les efforts visant à restaurer la paix et la sécurité dans des pays comme la Somalie, l'Afghanistan et le Soudan.

En 2013, l'OCI a ouvert un bureau de la paix, de la sécurité et de la médiation dans le but d'accroître sa capacité de faire face aux problèmes toujours plus redoutables de paix et de sécurité. L'OCI note avec gratitude que ce bureau a été créé avec l'assistance des Nations Unies. Dans le contexte de la promotion et de la protection des droits de l'homme, l'OCI est résolue à soutenir sans faille sa Commission permanente indépendante des droits de l'homme. Ce soutien atteste sans équivoque notre détermination de prendre en considération globalement les préoccupations d'ordre politique, sécuritaire, économique, social et culturel de nos membres.

Puisque le Conseil de sécurité joue un rôle décisif s'agissant d'assurer le respect par les États du droit humanitaire international et du droit des droits de l'homme, il devrait intensifier ses efforts pour garantir que les auteurs de violations aient à rendre des comptes. Il est clair que si l'on observe le principe de responsabilisation, la protection des enfants en temps de conflit armé est renforcée, car cela détourne de commettre les violations et crimes, une fois ou plusieurs.

L'OCI renouvelle donc son appel au Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités à l'égard des enfants victimes de l'occupation israélienne en Palestine. Le rapport du Secrétaire général, décrit comment les enfants palestiniens continuent de souffrir de l'occupation militaire. Des comptes-rendus et rapporta similaires publiés par divers organismes des Nations Unies, en particulier le Conseil des droits de l'homme, ne cessent d'apporter les preuves de graves violations des droits humains des enfants palestiniens. Comme le monde entier en a été témoin durant la récente agression militaire d'Israël à Gaza, la brutalité exercée sur les familles, y compris les enfants jouant en plein air, ressortait d'elle-même. Cela exige une grande attention de la communauté internationale, responsabilisation et volonté politique. L'OCI considère que ces très graves incidents relèvent d'un échec de la communauté internationale à garantir la protection des civils, notamment des enfants, en temps de conflit armé.

La solution des conflits internationales dépend en premier lieu de la capacité du Conseil à remplir ses responsabilités, comme la Charte des Nations Unies lui en a donné mandat. L'OCI renouvelle donc son appel au Conseil de sécurité à agir avec décision dans les situations qui menacent la paix et la sécurité internationales. Il incombe à nous-mêmes et au Conseil de garantir que les droits fondamentaux des enfants soient respectés. Cela signifie aussi qu'une tolérance zéro s'impose face au recrutement des enfants, à leur utilisation dans les conflits armés, au risque qu'ils soient tués ou estropiés durant les hostilités. Il est grand temps que la communauté internationale fasse de la protection des enfants en temps de conflit armé une question prioritaire pour les gouvernements et les organisations multilatérales. L'OCI s'engage à relever ce défi.

Je terminerai ma déclaration en soulignant de nouveau l'importance et l'urgence pour tous les pays, de concert avec le Conseil de sécurité et les entités pertinentes des Nations Unies, d'assumer pleinement la protection des enfants et de leurs droits en temps de conflit armé. Comme l'approche préférée est de faire en sorte que la violence n'éclate pas, le règlement pacifique des différends doit être régulièrement imposé conformément à la Charte, ainsi qu'au droit humanitaire international et au droit des droits de l'homme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Ma délégation tient vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat qui dénote de l'engagement de votre pays et des efforts qu'il continue d'investir dans cette thématique.

Je tiens à remercier M[me] Leila Zerrougui pour sa présentation et son dévouement dans l'accomplissement de son mandat, ainsi que M. Hervé Ladsous, M[me] Yoka Brandt et M. Forest Whitaker pour leurs présentations. Je voudrais, enfin, remercier M[me] Uwiringiyimana pour son témoignage émouvant et courageux.

Les enfants sont souvent doublement victimes dans les conflits armés, et ce, en raison de leur vulnérabilité. D'un côté, ils sont les premières victimes des violences, en particulier les violences sexuelles, et leurs droits les plus élémentaires sont bafoués. De l'autre, ils sont embrigadés par les parties au conflit comme des enfants soldats, en violation flagrante du droit international. D'où l'importance de ce débat qui vise à maintenir la mobilisation de la communauté internationale pour renforcer l'arsenal juridique existant en matière de protection de l'enfance. Par son engagement constant, le Conseil a permis d'imposer l'évidence que la lutte contre les violations et les sévices commis à l'encontre des enfants durant les conflits armés est non seulement

une obligation morale et humanitaire, mais également un impératif pour la paix et la sécurité internationales.

Le Maroc se félicite des engagements pris par certains États parties à des conflits pour assurer la protection des droits de l'enfant, des progrès réalisés en matière de libération des enfants soldats des rangs des forces ou groupes armés, ainsi que du nombre croissant de plans d'actions signés ou en négociation en la matière.

Le Maroc salue, en outre, les efforts entrepris dans le cadre de la campagne « Des enfants, pas des soldats » lancée par la Représentante spéciale du Secrétaire général et l'UNICEF. Ma délégation formule le vœu que cette initiative atteigne ses objectifs de mettre fin d'ici à 2016 au recrutement des enfants dans des conflits armés et d'accompagner les initiatives nationales en la matière.

Le Maroc condamne toutes les formes de violences à l'égard des enfants, dont leur utilisation en tant que boucliers à proximité des stocks d'armes ou des baraquements ou leur prise en tant qu'otages, ainsi que leur recrutement dans les camps de réfugiés. Le Maroc condamne également l'attaque des écoles et des hôpitaux ou leurs utilisations à des fins militaires.

Si le débat d'aujourd'hui a le mérite de remobiliser toutes les parties prenantes de la communauté internationale, il est, malheureusement, le constat que les efforts investis jusqu'à maintenant pour mettre fin à l'utilisation des enfants dans les conflits armés sont insuffisants. En effet, tant le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, que les différentes résolutions du Conseil de sécurité, ou les Principes de Paris n'ont pas pu atteindre leurs nobles objectifs.

C'est pourquoi ma délégation estime que les efforts de la communauté internationale pour faire face efficacement à cette problématique gagneraient à s'inscrire dans une approche plurielle avec les caractéristiques suivantes.

Premièrement, globale à travers une compréhension parfaite des causes profondes et structurelles de ces conflits, telles que la pauvreté, la discrimination, l'exclusion sociale ainsi que les inégalités économiques et sociales.

Deuxièmement, stratégique, traitant non seulement des situations de conflits en cours, mais mettant également l'accent sur le volet de la prévention à travers, notamment, l'enracinement de la démocratie et des droits de l'homme, le renforcement de la bonne gouvernance et la promotion du développement durable.

Troisièmement, transversale, en faisant participer toutes les parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations de protection des droits de l'homme.

Quatrièmement, modulable, prenant en compte la nature diverse et évolutive des conflits armés, ainsi que les spécificités de chaque conflit.

Et enfin, pragmatique, combinant à la fois des mesures incitatives et des mesures plus contraignantes, notamment, en matière de reddition de compte, et prévoyant des mesures pour la réparation des violations commises et pour la réinsertion des enfants soldats dans la société, et ce, dans le cadre de processus de réconciliation appropriés.

Parallèlement, les stratégies nationales de protection des enfants demeurent tributaires des mesures de renforcement des capacités des gouvernements et de la disponibilité des ressources matérielles, financières et humaines permettant de garantir leur pérennité. D'où l'importance d'une réponse prompte et généreuse à l'appel du Secrétaire général dans son rapport (S/2014/339), invitant les donateurs à répondre aux besoins de financement pour la mise en œuvre des plans d'action et programmes nationaux.

Le Royaume du Maroc a été parmi les premiers pays à signer et ratifier le protocole facultatif additionnel à la Convention relative aux des droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Il a également adhéré aux Engagements de Paris relatifs à cette question. L'arsenal juridique du Maroc qui réglemente l'engagement et l'enrôlement militaire est pleinement conforme au droit international. Il interdit toute intégration militaire des moins de 18 ans et stipule des mesures d'accompagnement des jeunes militaires dans tous le processus de formation et d'intégration.

Comme l'a souligné ce matin Mme Zerrougui dans son intervention, la persistance et l'augmentation du nombre de recrutement des enfants dans les conflits armés, notamment par des groupes armés jihadistes, dont l'État islamique en Syrie et en Iraq, et l'enlèvement de plusieurs dizaines de filles par le groupe terroriste

Boko Haram nous interpellent tous et appellent à la coordination des efforts de la communauté internationale.

Des mesures fermes doivent êtres prises, d’urgence, en matière de reddition de compte, contre tous ceux qui continuent d’agir au mépris du droit international et des normes de protection des enfants. La coordination de ces efforts parmi les différentes parties prenantes du système des Nations Unies est un gage d’efficacité et de succès. Mais la responsabilité première est, avant tout, celle des parties au conflit qui doivent se conformer à leurs obligations internationales en application des résolutions du Conseil de sécurité et des conventions internationales pertinentes.

Pour finir, je dirai qu’il est temps que les crimes contre les enfants dans les conflits armés soient considérés comme crimes contre l’humanité, car ces enfants sont le futur de leurs nations respectives. Ce que la communauté internationale se doit de préserver.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l’Uruguay.

Mme Carrion (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J’exprime la gratitude de l’Uruguay à la Mission permanente des États-Unis d’Amérique pour l’organisation du présent débat public consacré au sort des enfants en temps de conflit armé. Nous souhaitons à cette délégation plein succès durant sa présidence du Conseil de sécurité. L’Uruguay voudrait aussi remercier le Secrétaire général et exprimer sa reconnaissance à sa Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, pour l’action qu’elle mène. Nous lui exprimons le plein appui de notre pays à sa mission. L’Uruguay souhaite souligner le rôle joué par la Directrice générale de l’UNICEF, dont les efforts menés en commun avec Mme Zerrougui sont extrêmement importants pour mettre fin au recrutement d’enfants par les forces de sécurité ou les groupes armées d’ici à 2016.

Durant le précédent débat consacré à cette question le 7 mars (voir S/PV.7129), à l’initiative de la présidence luxembourgeoise, l’Uruguay avait jugé alarmants et répugnants les effets que les conflits armés ont sur les enfants. La confirmation de l’augmentation des violations graves des droits de l’enfant l’est encore davantage. À cet égard, l’Uruguay tient à remercier le Secrétaire général pour son rapport complet du 15 mai 2014 (S/2014/339) et engageant les pays à se conformer aux recommandations figurant au paragraphe IV dudit rapport. En particulier, l’appel lancé aux États que ne l’ont pas encore fait à signer et ratifier la Convention relative aux droits de l’enfant et ses protocoles facultatifs.

De nombreux enfants, dont le nombre est alarmant et ne cesse d’augmenter, sont au quotidien objet d’assassinat, de violence sexuelle, de viol, et de recrutement par les armées et les groupes armés. À cela viennent s’ajouter les inadmissibles attaques contre des écoles et leur utilisation délibérée à des fins militaires, mettant ainsi en danger la vie et la sécurité des enfants et leur droit à l’éducation. Pire encore, il est avéré que la majorité des enfants qui participent à des conflits armés sont recrutés par les États dont ils sont ressortissants.

La question dont nous sommes saisis est également inscrite à l’ordre du jour de l’Assemblée générale, dans laquelle mon pays joue chaque année un rôle actif. Cela étant, l’Uruguay souligne le rôle que le Conseil de sécurité joue en adoptant de nombreuses résolutions dans le but d’établir et de mettre en œuvre des mesures concrètes pour mettre fin au recrutement illégal d’enfants et à leur exploitation dans les zones de conflit armé.

Il convient de rappeler, comme il a été dit lors du précédent débat public sur la question, que grâce aux plans d’action issus du mandat du Conseil de sécurité en la matière, au cours des 20 dernières années, des milliers d’enfants ont été libérés d’une exploitation qui porte atteinte à la dignité humaine. L’Uruguay tient à réitérer l’importance de la résolution 2143 (2014) sur les droits de l’enfant en temps de conflit armé. Nous tenons en particulier à réitérer notre profonde préoccupation devant l’absence de progrès dans les situations de conflit armé où les belligérants continuent de violer impunément les dispositions du droit international qui accordent une protection aux enfants.

Le Conseil de sécurité souligne cette préoccupation dans ladite résolution, en demandant aux parties aux conflits armés et aux groupes armés, de respecter les Conventions de Genève de 1949 et les Protocoles additionnels auxdites conventions de 1977, et de s’abstenir d’utiliser les écoles à des fins militaires. Mon pays considère cet aspect comme étant fondamental pour le respect des droits de l’enfant établi dans divers instruments, et en particulier à l’article 28 de la Convention relative aux droits de l’enfant qui consacre le droit de l’enfant à l’éducation.

Il convient aussi de reconnaître la contribution de la Cour pénale internationales dans diverses actions relatives à la question, en particulier en érigeant en crimes de guerre les activités qui entraînent la violence sexuelle contre les enfants et le recrutement ou l'isolement de mineurs de moins de 15 ans, ou leur utilisation dans les hostilités dans les conflits armés. D'autres tribunaux internationaux qui assument également la responsabilité de protéger les enfants dans le cadre de leur compétence méritent aussi un hommage appuyé.

L'Uruguay est profondément convaincu de la nécessité fondamentale de poursuivre la lutte contre l'impunité de tous les auteurs de graves violations à l'encontre des enfants et encourage le Conseil de sécurité à renvoyer ces affaires à la Cour pénale internationale. De même, l'Uruguay estime que la coopération avec les tribunaux nationaux et internationaux est un élément essentiel et primordial pour veiller à ce que ces affaires soient jugées efficacement.

Un autre point important à considérer est l'attention qu'il convient d'accorder à la réinsertion effective des enfants précédemment liés à des groupes armés. À cet égard, des programmes efficaces de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sont d'une importance cruciale si l'on veut que ces enfants puissent se réinsérer durablement dans la société.

Pour terminer, ma délégation voudrait réitérer ce que nous avons affirmé lors du débat précédent sur cette question, tenu le 7 mars (voir S/PV.7129), à savoir que la réinsertion sociale des enfants implique la reconnaissance tacite des situations dans lesquelles des mineurs sont accusés de crimes commis lorsqu'ils étaient liés à des forces armées ou des groupes armés. Dans de tels cas, les enfants doivent être considérés avant tout comme des victimes, et en tant que telles traités conformément au droit international dans le cadre d'un système judiciaire qui garantisse leur pleine réinsertion sociale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Anjo (Iraq) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais féliciter les États-Unis d'Amérique à l'occasion de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et remercier la délégation américaine d'avoir organisé les activités du Conseil de sécurité qui vont coïncider avec le début de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous remercions également la délégation du Royaume-Uni pour le travail accompli à la tête du Conseil le mois dernier. Ma délégation se félicite également du rapport du Secrétaire général sur les enfants en temps de conflit armé portant sur la période de janvier à décembre 2013 (S/ 2014/339), qui a été présenté au Conseil, et salue le rôle important que joue le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé s'agissant de faire le suivi de la situation des enfants et d'assurer leur protection.

L'Iraq est confronté à d'énormes défis résultant d'attaques vicieuses lancées par les terroristes et visant à saboter sa transition vers la démocratie et les efforts de notre gouvernement pour rétablir l'ordre et la stabilité dans le pays, et à empêcher les Iraquiens de jouir de leurs droits économiques, civiques, sociaux et politiques. À ce stade, je voudrais faire des commentaires sur la section du rapport concernant l'Iraq. Nous sommes d'accord avec l'observation formulée au paragraphe 70 concernant la hausse du nombre d'incidents de sécurité en 2013. Cela est dû au fait que des organisations terroristes prennent directement pour cible des zones résidentielles au sein desquelles il y a des marchés, des écoles et des hôpitaux, tuant et blessant des milliers de civils innocents, y compris des enfants. Aussi bien Al-Qaida en Iraq que l'État islamique d'Iraq n'ont pas hésité à revendiquer froidement la responsabilité de ces attaques.

En ce qui concerne le paragraphe 71 du rapport, qui porte sur l'association d'enfants avec des groupes armés, nous tenons à souligner que ce phénomène va à l'encontre de notre loi sur le service militaire, qui interdit le service militaire pour les enfants âgés de moins de 18 ans. Par ailleurs, mon gouvernement continue de prendre toutes les mesures possibles pour prévenir le recrutement d'enfants par des groupes armés, grâce à des efforts visant à éliminer toutes les conditions susceptibles de favoriser ces recrutements. Au cours de ces dernières années, de nombreux groupes armés qui se servent du terrorisme pour parvenir à leurs fins ont recruté des dizaines d'enfants et exploité leur innocence en les utilisant pour placer des explosifs ou aider d'autres à le faire. Le Gouvernement iraquien a pris diverses mesures pour lutter contre de tels actes, notamment en élaborant des programmes et en adoptant des lois visant à prévenir l'exploitation des enfants, et en fournissant les ressources financières nécessaires à cette fin. Le Code pénal et les lois sur la lutte contre le terrorisme en Iraq contiennent des dispositions fondamentales prévoyant que quiconque recrute des individus, y compris des enfants, aux fins

de participation à ces activités terroristes criminelles, sera puni.

Le Gouvernement iraquien continue de protéger ses citoyens en général, et s'efforce en particulier de remédier aux effets négatifs du terrorisme sur les enfants et de les protéger contre les attentats terroristes. Nous nous sommes employés à promouvoir une culture de respect et de protection des droits de l'homme, sur la base de normes internationales. Dans le cadre des Nations Unies, le Gouvernement poursuit ses efforts sans relâche en vue de l'élaboration et de l'adoption des résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme, et œuvre de concert avec ses partenaires internationaux pour assurer la sécurité du peuple iraquien et protéger nos enfants contre les attaques terroristes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bosnie-Herzégovine.

M[me] Čolaković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la délégation des États-Unis d'avoir organisé ce débat public afin d'examiner plus avant le rôle du Conseil de sécurité en ce qui concerne la question des enfants en temps de conflit armé. Je voudrais également remercier tous ceux qui ont fait des exposés aujourd'hui.

La Bosnie-Herzégovine, l'un des premiers pays à avoir signé et ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, est parfaitement au fait de l'importance de cette question. À cet égard, nous appelons tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier la Convention et son Protocole facultatif. En dépit de toutes les mesures que nous avons prises à divers niveaux, y compris au moyen du droit international et du droit des droits de l'homme, les enfants continuent de souffrir des horreurs de la guerre. Les enfants, qui constituent le groupe le plus vulnérable, font souvent l'objet de viols, d'actes de violence sexuelle et d'enlèvements. Ils continuent d'être recrutés, tués, mutilés et privés de leur droit à l'éducation et aux soins de santé. Leur implication dans les conflits armés, y compris lorsqu'ils sont victimes de la violence, constitue une violation grave des droits de l'homme.

Nous sommes vivement préoccupés par les violations graves décrites dans le rapport du Secrétaire général (S/2014/339) et nous réaffirmons que c'est aux États qu'incombe la responsabilité principale de fournir aide et protection à tous les enfants touchés par les conflits armés. Toutes les parties au conflit doivent respecter pleinement le droit international afin de protéger la population civile. En outre, la protection des enfants dans les situations de conflit armé doit être considérée comme une priorité qui est au-dessus de toute considération politique. Nous réitérons qu'il convient de prendre des mesures graduelles et plus fermes contre les groupes et les individus qui persistent à commettre de graves violations à l'encontre des enfants. Pour mettre fin à l'impunité dans les cas de violations commises contre les enfants, il faut que les États Membres appuient les normes internationales existantes et mettent en pratique leurs obligations par le biais de leurs systèmes judiciaires nationaux. Les auteurs de ces violations doivent être traduits en justice.

La protection des enfants en temps de conflit armé est l'une des obligations de l'ONU. Toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question exigent que les enfants soient protégés en temps de conflit armé. Le Département des opérations de maintien de la paix a apporté des améliorations notables visant à assurer une meilleure protection des enfants dans les zones de conflit. Nous appelons donc le Conseil à continuer à appuyer le programme sur le sort des enfants en temps de conflit armé en renforçant les dispositions relatives à la protection des enfants dans tous les mandats pertinents des missions de maintien et de consolidation de la paix de la paix et des missions politiques spéciales, en déployant notamment des conseillers à la protection de l'enfance. Nous devons également veiller à ce que le personnel des forces de maintien de la paix soit hautement qualifié et applique les normes les plus strictes.

La prévention des crimes contre les enfants est une composante importante de la série de mesures mises au point pour promouvoir le règlement et le relèvement au lendemain d'un conflit. Conformément aux dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité, toutes les parties concernées doivent veiller à incorporer les dispositions relatives à la protection des enfants dans les négociations et les accords de paix. Les enfants touchés par les conflits armés doivent occuper une place prioritaire dans le processus de relèvement et de reconstruction après un conflit. Ils sont notre avenir. La réinsertion de ces enfants dans les communautés est souvent difficile, surtout pour les acteurs nationaux et internationaux qui gèrent les opérations multiformes de maintien et de consolidation de la paix.

Il faut, pour résoudre ces questions complexes, que les différents acteurs sur le terrain mettent en place une coordination efficace. Il faut accorder une attention particulière aux enfants réfugiés et déplacés, ainsi qu'aux enfants handicapés et victimes de violences sexuelles. En outre, l'éducation est un outil essentiel au progrès des sociétés. En conséquence, en temps de conflit aussi bien qu'au lendemain d'un conflit, toutes les mesures doivent être prises pour préserver le droit des enfants à l'éducation.

Nous croyons qu'il faut améliorer la coopération et l'échange d'information entre le Groupe de travail du Conseil sur le sort des enfants en temps de conflit armé, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et les comités de sanctions compétents. Nous réitérons l'importance de la campagne « Des enfants, pas des soldats » pour prévenir et faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées gouvernementales. C'est pourquoi nous reconnaissons également le rôle important des organisations régionales et sous-régionales dans la prévention des conflits, la médiation et les opérations d'appui à la paix.

Je voudrais redire enfin que la prévention des conflits n'est qu'un point de départ, la condition préalable à une paix durable, au développement et au respect de tous les droits de l'homme. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité doit rester déterminé à assurer la pleine mise en œuvre et le respect de ses résolutions sur cette question. Si nous voulons protéger notre avenir, il faut que la protection des enfants reste la priorité de tout programme d'examen.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Comme le texte de ma déclaration va être distribué, j'en lirai un résumé des aspects les plus pertinents.

Je tiens d'abord à exprimer la reconnaissance de l'Espagne pour la tenue de ce débat.

Deuxièmement, je voudrais dire que l'Espagne s'associe sans réserve à l'intervention de l'Union européenne. Nous remercions également le Secrétaire général pour son rapport annuel (S/2014/339), ainsi que la Représentante spéciale pour son travail remarquable.

Je crois que nous savons tous que l'Espagne attache une grande importance aux efforts déployés par la communauté internationale pour mettre fin au fléau que constitue la violation des droits de l'enfant en temps de conflit armé. C'est pourquoi l'Espagne s'est jointe avec détermination à la campagne très intéressante « Des enfants, pas des soldats » lancée sous les auspices de la représentante du Luxembourg, à laquelle nous avons versé une contribution financière substantielle. S'il ne faut pas oublier l'importance à accorder au travail réalisé avec les groupes armés, il importe également de ne pas oublier le rôle grandissant des groupes armés non étatiques. C'est pourquoi l'objectif de cette campagne nous paraît judicieux et réaliste.

La situation actuelle présente des aspects positifs et négatifs. Parmi les aspects positifs, je voudrais d'abord signaler que nous constatons avec satisfaction que certains dirigeants de groupes armés ont fait des déclarations publiques interdisant clairement le recrutement de mineurs. Nous croyons que cela montre que notre approche est la bonne.

Bien évidemment, l'Espagne appuie toutes les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général. Et nous partageons tout particulièrement les affirmations selon lesquelles la protection des enfants doit être incorporée dès le départ dans toutes les activités des Nations Unies relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il importe que cela soit dûment reflété dans les mandats, et nous devons prendre les mesures nécessaires pour assurer la formation appropriée des forces de maintien de la paix à la protection de l'enfance. Entre autres éléments positifs, je voudrais ajouter que nous nous félicitons des mesures prises par les organisations régionales et sous-régionales dans ce domaine. Je crois qu'il importe de mettre en exergue les efforts menés par ces organisations sur le terrain.

Nous ne devons pas, cependant, nous faire d'illusions. Il y a encore des aspects négatifs. Les récents conflits armés ont mis au jour leurs répercussions dévastatrices sur les enfants. Les attaques contre les écoles et les hôpitaux, les images d'enfants morts ou mutilés à la suite d'attaques contre des cibles civiles et l'utilisation continue d'explosifs dans des zones habitées provoquent des situations tragiques auxquelles nous devons mettre fin. C'est pourquoi l'Espagne appelle toutes les parties aux conflits à respecter sans réserve les dispositions de la résolution 2143 (2014) afin que cessent les attaques contre les écoles et leur utilisation aveugle à des fins militaires. Je dirai, pour citer un

exemple probant, que sur les 3 millions de réfugiés syriens, 1 million sont des enfants.

L’Espagne participe actuellement à deux situations où l’implication d’enfants dans des conflits armés est particulièrement significative : la République centrafricaine et le Mali. L’Espagne, en tant qu’État partie au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant, concernant l’implication d’enfants dans les conflits armés de 2000, et en tant que signataire des Engagements de Paris a toujours veillé à ce que ses contingents déployés dans ces deux pays aient suivi une formation appropriée en la matière.

Enfin, la lutte contre l’impunité reste un élément clef et fondamental, et je tiens à réitérer que le premier garant de la sécurité et du bien-être des enfants en temps de conflit armé, ce sont les États Membres eux-mêmes, qui ont l’obligation et la responsabilité de protéger leurs propres citoyens et les victimes et de juger les responsables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Afghanistan.

M. Tanin (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir organisé cette séance opportune sur le sort des enfants en temps de conflit armé, et salue la compétence avec laquelle les États-Unis dirigent le Conseil ce mois-ci. Je tiens à remercier Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et son Bureau pour leurs efforts inlassables visant à atténuer les effets destructeurs de la guerre sur les enfants, ainsi que les autres orateurs pour leurs déclarations.

L’Afghanistan s’associe à la déclaration faite par le représentant de l’Indonésie au nom de l’Organisation de la coopération islamique.

Dans le monde entier, des enfants souffrent énormément à cause de guerres, de violences et de conflits armés. Cette terrible réalité est encore plus répandue aujourd’hui en raison de la multiplication de conflits meurtriers et de la montée de l’extrémisme violent en Iraq, à Gaza, au Soudan du Sud et à travers le monde. En Afghanistan, les enfants ont infiniment souffert de plus de 30 années de guerre. Leur enfance a été mise en péril et marquée par des violences, meurtres et destructions continuels. Aujourd’hui, la reprise du conflit et l’extrémisme malveillant continuent d’infliger d’énormes souffrances aux enfants. Ils sont pris entre les tirs croisés des opérations militaires, de la déflagration d’engins explosifs improvisés (EEI) et d’attentats-suicides meurtriers. Ils sont exploités par des terroristes qui les obligent à combattre, à mener des opérations suicides, à fabriquer ou placer des EEI, et qui en font même des esclaves sexuels.

Les ennemis de l’Afghanistan, en violation flagrante du droit international, privent des enfants afghans – les filles en particulier – de leur droit fondamental à l’éducation. Les Taliban menacent d’attaquer des filles et leurs enseignants à l’acide, de les tuer, de les blesser et de les enlever afin de les empêcher d’aller à l’école. Des groupes terroristes attaquent des écoles, placent des EEI à l’intérieur de bâtiments scolaires, et font détoner des EEI et des bombes, dans des opérations suicides, à proximité des écoles. En 2013, des écoles ont été attaquées dans au moins 73 incidents, qui se sont soldés par des dizaines de morts et de blessés parmi les écoliers. Dans certaines régions du pays, les conditions de sécurité délicates ont entraîné la fermeture de centaines d’écoles, qui a concerné 115 000 enfants pour la seule année 2013.

Le Gouvernement afghan déplore l’utilisation d’enfants en temps de guerre et affirme que le recrutement d’enfants est inacceptable, dans tous les cas. Le fait que des enfants afghans tentent de rejoindre la police et l’armée nationales et locales et qu’ils soient contraints de mentir sur leur âge afin de pouvoir servir et gagner de l’argent pour leur famille est dramatique. Constatant cette terrible réalité, mon gouvernement a mis en place un ensemble de mesures et de pratiques visant à faire reculer le recrutement d’enfants.

En 2010, l’Afghanistan a constitué un comité directeur interministériel sur les enfants et le conflit armé. En 2011, ce comité a établi un plan d’action national visant à mettre fin à l’enrôlement d’enfants dans les Forces nationales de sécurité afghanes et à le prévenir. Depuis, entre autres réformes, mon gouvernement a mis en place des groupes de la protection de l’enfance au sein de la Police nationale afghane et des centres de recrutement de la police locale afghane. En 2013, les centres situés dans les régions de l’ouest ont rejeté la candidature à l’enrôlement volontaire de 132 garçons. Des points focaux de haut niveau ont été désignés pour promouvoir la protection de l’enfance au sein de la Police nationale afghane, de la police locale afghane et de l’armée nationale afghane. En outre, le Gouvernement a lancé des procédures de vérification de l’âge à Herat, dans l’ouest du pays, et a l’intention d’étendre cette bonne pratique à l’ensemble du pays et

de partager des bonnes pratiques semblables avec des pays en développement ailleurs dans le monde.

Le 1er août, l'Afghanistan a réaffirmé sa volonté de mettre fin au recrutement d'enfants au sein des forces de sécurité afghanes en adoptant une « feuille de route pour la mise en conformité », avec l'appui du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et de l'UNICEF. Mon Gouvernement entend poursuivre ses efforts de mise en œuvre du plan d'action national et honorer les engagements énoncés dans la feuille de route.

L'Afghanistan doit faire face à de graves problèmes dans sa lutte pour la paix, mais nous sommes déterminés à faire tout notre possible pour mettre un terme au recrutement d'enfants et renforcer la protection de l'enfance dans notre pays. Nous ne pouvons pas le faire seuls; nous demandons à nos partenaires internationaux de continuer de nous apporter leur appui afin de nous aider à atteindre nos objectifs. L'Afghanistan aspire à un avenir radieux avec l'achèvement du processus électoral et nous espérons que nous œuvrerons à un Afghanistan dans lequel tous les enfants pourront vivre libres et en paix, et où les horreurs de la guerre et de la violence ne seront que des faits historiques lointains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Zerrougui; le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous; et Mme Brandt, de l'UNICEF, pour leurs exposés spécifiques. Nous félicitons Sandra Uwiringiyimana d'avoir partagé son expérience avec tant de courage; et nous remercions Forest Whitaker pour sa contribution très concrète à la campagne « Des enfants, pas des soldats ».

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (S/2014/339) est à la fois grave et troublant. Au niveau mondial, les conflits armés continuent de lever un tribut considérable, disproportionné et grave sur les enfants; cela doit inquiéter vivement chaque État Membre de l'ONU. La Nouvelle-Zélande exhorte donc les États et les acteurs non étatiques à mettre fin à ces violations et à amener les auteurs à répondre de leurs actes. Nous demeurons préoccupés par le nombre de personnes qui persistent dans leurs actes et recommandons de nouveau que le rapport annuel du Secrétaire général précise depuis combien de temps chaque auteur de violations répétées figure sur la liste.

Des progrès ont été faits en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants en temps de conflit armé. Nous saluons le travail réalisé par le Bureau de la Représentante spéciale et d'autres partenaires et, de même que le Maroc, nous prenons acte des efforts des Gouvernements et des acteurs non étatiques qui font des progrès concernant les plans d'action visant à mettre fin à cette pratique. Néanmoins, il faut intensifier l'ouverture du dialogue avec les acteurs non étatiques étant donné qu'ils constituent la majeure partie de ceux qui recrutent et utilisent des enfants en temps de conflit armé.

Nous nous félicitons du renforcement de partenariats entre l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales, mais il faut faire encore plus dans ce domaine également. Une action efficace visant l'élimination de ces atteintes contre la personne d'enfants doit commencer au niveau national. Nous devons donner la priorité au développement d'une culture qui déplore la participation directe d'enfants aux conflits et condamne toutes les violations dont les enfants sont victimes. L'ONU doit promouvoir cette culture, en particulier sur le terrain. Dans un premier temps, la Nouvelle-Zélande préconise une formation obligatoire à la protection de l'enfance pour tous les soldats de la paix des Nations Unies, formation qu'ils retiendront tout au long de leur service militaire et qui devrait avoir une influence décisive sur la culture et les comportements à leur retour chez eux.

La Nouvelle-Zélande condamne le fait de prendre délibérément pour cible des écoles, des enseignants et des élèves et leur utilisation à des fins militaires. Il est inacceptable de priver tout enfant de son droit à l'éducation, et aucune famille ne devrait avoir peur d'envoyer son enfant à l'école. De même, les hôpitaux et les centres médicaux ne doivent pas être pris pour cible ni utilisés à des fins militaires. Les forces de défense néo-zélandaise agissent dans un cadre structuré pour ce qui est de l'utilisation des écoles, entièrement fondé sur des principes essentiels, y compris la protection des civils et des enfants, et le respect du droit des enfants à l'éducation.

La Nouvelle-Zélande approuve l'établissement des Lignes directrices de Lucens et encourage d'autres États à faire de même. Nous insistons sur la nécessité de prendre des mesures face aux violations et atteintes dont sont victimes des enfants dans le cadre de tous les

efforts de médiation et de tous les accords de paix. Les mandats de toutes les opérations de la paix et missions politiques spéciales pertinentes doivent inclure de solides dispositions relatives à la protection de l'enfance, et des conseillers pour la protection de l'enfance doivent être déployés dans le cadre de toute situation de conflit ayant de graves répercussions sur les enfants.

Les questions telles que celle du réenrôlement, évoqué plus tôt par la représentante de l'Uruguay, les attentats-suicide qu'ils sont obligés de perpétrer, comme l'a mentionné il y a quelques instants le représentant de l'Afghanistan, les enlèvements, le signalement des victimes, les armes explosives à large rayon d'action et les mécanismes généraux de responsabilisation, entre autres, méritent également que l'on s'en préoccupe davantage.

La Nouvelle-Zélande est attachée à protéger les enfants touchés par un conflit armé. Ce n'est qu'animés d'un sens collectif du devoir que nous pourrons mettre fin aux violations inconcevables contre ceux que l'Indonésie a décrits tout à l'heure comme des bénédictions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Botswana.

Mme Mogobe (Botswana) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que le Botswana prend la parole devant le Conseil de sécurité depuis votre accession à la présidence pour le mois de septembre, Monsieur le Président, permettez-moi de rejoindre les autres délégations pour vous féliciter à cet égard et pour renouveler notre engagement constant à interagir de manière constructive avec le Conseil sur les travaux dont il est saisi. Nous tenons également à remercier la délégation des États-Unis d'avoir organisé cet important débat thématique.

Le Botswana attache une grande importance à la promotion et à la défense des droits de l'enfant. Nous saisissons donc cette occasion de réaffirmer notre ferme attachement à la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi qu'à la pleine mise en œuvre de nos obligations au titre de ladite Convention. Nous prenons ces obligations très au sérieux et continuons d'élaborer des stratégies et mécanismes nationaux visant à promouvoir et à défendre les droits de l'enfant.

Comme nous en avons à plusieurs reprises fait part au Conseil, le Botswana a toujours accordé – et continuera d'accorder – la priorité à l'éducation, que nous considérons comme une composante fondamentale de la promotion et de la défense des droits de l'enfant. À cet égard, nous avons réussi à instaurer un accès universel à l'éducation, dont nous nous efforçons désormais de garantir la qualité et la pertinence.

Nous œuvrons également à l'exécution d'autres programmes visant à préserver les droits de l'enfant dès la petite enfance, notamment l'accès aux services de soins de santé et aux interventions en matière de santé infantile. Toutefois, ces interventions sont loin de suffire. Comme cela a été établi dans la plupart des régions du monde en développement, ces initiatives sont toujours en butte à d'importantes difficultés, principalement liées à l'insuffisance des ressources et des capacités.

Nous continuons à relever ces défis en fonction des moyens dont nous disposons actuellement, mais nous attendons également avec intérêt l'élaboration et l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, afin de fournir des orientations claires sur les moyens de mise en œuvre s'agissant des questions relatives à la protection des enfants. Nous estimons que ces dernières devront également être institutionnalisées dans les opérations internationales de sécurité.

Nous tenons à prendre acte de l'appui apporté par les organismes compétents des Nations Unies, en particulier l'UNICEF, mais aussi par d'autres partenaires, notamment les organisations de la société civile et le secteur privé, afin de faciliter les efforts que nous déployons au niveau national pour nous acquitter de nos responsabilités tant internationales que domestiques en matière de promotion et de défense de la sûreté, de la sécurité et du bien-être général des enfants du monde.

Le Botswana a accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général publié en mai (S/2014/339) sur le sort des enfants en temps de conflit armé, qui renseigne sur les tendances mondiales de l'impact des conflits armés sur les enfants et les principales activités et initiatives menées en exécution des résolutions du Conseil de sécurité et des autres travaux réalisés sur la question.

Le rapport du Secrétaire général illustre avec éloquence l'effet néfaste disproportionné qu'ont les conflits armés sur les enfants, et nous engage tous à jouer notre rôle pour prévenir les violations graves commises à l'encontre des enfants et faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes, ce qui

accélérera la promotion et la défense des droits de l'enfant.

À cet égard, nous tenons également à rendre hommage au travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Mme Leila Zerrougui, qui a déjà, cette année, prononcé devant le Conseil une déclaration (voir S/PV.7129) qui présentait les efforts déployés par son Bureau pour mieux protéger les enfants en situation de conflit. La Représentante spéciale a réaffirmé son intention de faire en sorte que les forces armées gouvernementales ne comptent plus d'enfants dans leurs rangs d'ici à la fin 2016. Dans ce but, le Bureau de la Représentante spéciale, de concert avec l'UNICEF, a lancé la campagne « Des enfants, pas des soldats », qui vise à prévenir le recrutement d'enfants par les forces armées gouvernementales et à y mettre fin. Le Botswana appuie pleinement ces initiatives et espère voir des résultats dans un avenir proche.

Le Botswana a accueilli favorablement la validation de ces intentions par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2143 (2014), et nous souhaitons ajouter notre poids à l'appui du Conseil pour cette initiative, ainsi que pour tous les autres travaux accomplis par l'ONU à cet égard. Nous sommes convaincus que la communauté internationale, globalement, est en mesure de mettre fin aux violations graves sur la personne d'enfants en temps de conflit armé, et de les prévenir. Toutefois, les mesures idoines doivent être prises de manière opportune, concrétisées de manière pacifique, et conformes aux dispositions de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'au droit international humanitaire en vigueur.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement du Botswana à promouvoir et à défendre les droits de l'enfant et à veiller à la pleine mise en œuvre de nos obligations nationales au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar.

M. Kyaw Tin (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient, tout d'abord, à remercier la présidence américaine du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat public. Nous remercions également Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, de son exposé et de son dévouement à la protection des enfants en situation de conflit armé. Par ailleurs, nous remercions de leurs présentations toutes les autres personnes ayant fait des exposés.

Ma délégation partage la préoccupation de la communauté internationale concernant les souffrances d'un nombre croissant d'enfants touchés par les conflits armés qui font rage dans de multiples régions du monde. Le Myanmar se félicite donc des activités entreprises par l'ONU pour mettre un terme aux graves violations perpétrées contre les enfants innocents, par le biais d'une démarche coordonnée, notamment avec la campagne « Des enfants, pas des soldats ».

Nous remercions nous aussi le Secrétaire général et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le rapport annuel (S/2014/339) qui renseigne sur les tendances mondiales de l'impact des conflits armés sur les enfants. S'agissant de l'évaluation du Myanmar, nous pensons qu'elle manque d'équilibre, car elle s'attache principalement à des violations isolées signalées et à des plaintes individuelles reçues de diverses sources. Elle aurait dû prévoir un espace suffisant pour permettre au pays concerné d'exposer sa réponse à ces plaintes. Le rapport couvrant l'année 2013, une partie de son contenu n'est désormais plus d'actualité, après les nouveaux faits survenus récemment dans le pays.

Le Myanmar s'est depuis longtemps doté d'une base juridique saine et de directives qui prohibent la conscription forcée, ainsi que le recrutement de mineurs de moins de 18 ans. Pourtant, dans le passé, nous avons vu des incidents malheureux de mineurs engagés dans l'armée, et ce, pour diverses raisons, notamment l'absence de papiers légitimes attestant de leur âge ou les carences du processus de recrutement, les problèmes relationnels des mineurs eux-mêmes ou le manque de possibilités d'emploi dans les zones rurales.

Mais aujourd'hui, le Myanmar est différent. Ces problèmes font l'objet d'une approche plus sérieuse et sont en voie de résolution. Peu après avoir commencé sa transition démocratique en 2011, le Myanmar a pris des mesures audacieuses pour régler cette question de manière déterminée, en signant un plan d'action. Le Myanmar est l'un des rares pays qui enregistre des progrès importants dans la mise en œuvre de son plan d'action, comme l'a souligné la Représentante spéciale dans son exposé ce matin, ce dont je la remercie. Parmi les mesures concrètes que nous avons prises figurent la création d'un mécanisme de dénonciation et une campagne de sensibilisation contre le recrutement d'enfants, notamment en érigeant des panneaux d'affichage dans tout le pays. Des formations de

formateurs en matière de droits de l'homme ont été organisées pour les militaires de haut rang. Le nombre de dénonciations, factuelles et, parfois, calomnieuses, a naturellement augmenté du fait de la prise de conscience publique croissante et d'une plus grande liberté des médias. Ceux qui se livrent au recrutement de mineurs sont condamnés conformément à la loi. Depuis le lancement du plan d'action, des poursuites judiciaires ont été intentées contre 229 militaires au total, dont 40 officiers, pour recrutement illégal de mineurs dans l'armée.

L'armée du Myanmar est pleinement engagée à prévenir le recrutement de mineurs et a indiqué sa ferme détermination de compléter l'application intégrale du plan d'action durant la période supplémentaire de six mois afin de ne plus figurer sur la liste établie dans le rapport du Secrétaire général. À cette fin, le comité chargé de prévenir le recrutement de mineurs dans l'armée du Myanmar se réunit plus fréquemment, chaque mois, avec l'équipe de travail chargée de suivre et signaler les graves violations des droits de l'enfant en temps de conflit armé. La liste des recrues qui pourraient être trop jeunes, reçue du mécanisme de dépôt de plaintes, est vérifiée conjointement chaque quinzaine. Cela a conduit au retour à la vie civile, le 1er août, d'un nouveau groupe de 91 soldats mineurs, portant ainsi à 363, depuis le lancement du plan d'action, le nombre total des mineurs renvoyés de l'armée. Avant même la promulgation du plan d'action, 597 soldats mineurs avaient été libérés depuis 2004 par le jeu de nos procédures volontaires de vérification.

Le Myanmar a pris cette année beaucoup d'autres mesures concrètes pour prévenir le recrutement de mineurs. L'accès à des visites de contrôle est maintenant accordé non seulement aux membres des forces armées, mais aussi aux garde-frontières. Pour prévenir le recrutement de mineurs, les unités d'infanterie ne sont plus autorisées à recruter directement. Seuls les centres de recrutement ont pour tâche de recruter. Les procédures de recrutement régulières ont aussi été renforcées et améliorées avec l'introduction de niveaux d'examen supplémentaires. Dans toute l'étendue du pays, plus de 3000 séminaires et conférences ont déjà été organisés à l'intention du personnel militaire sur la prévention et la protection des enfants en temps de conflit armé. Conformément à la recommandation du Groupe de travail du Conseil de sécurité, la directive controversée qui exemptait les étudiants de plus de 16 ans du recrutement pour suivre une formation de non-combattants a d'autre part été abrogée.

L'un des faits nouveaux majeurs ayant contribué à nos efforts pour protéger les enfants en temps de conflit armé a été le progrès sans précédent des négociations de paix du Gouvernement pour mettre fin au conflit ethnique en cours depuis six décennies. Un accord de cessez-le-feu au niveau national est désormais sur le point d'être conclu. Le retour de la paix et de la stabilité sur l'ensemble du territoire augure bien des efforts du Gouvernement pour le développement rural, ainsi que des efforts visant à protéger les enfants dans les zones de conflit.

Le Myanmar croit qu'une coopération plus poussée, à l'aide d'un plan de travail clair, entre l'équipe de travail chargée de suivre et signaler les graves violations des droits de l'enfant en temps de conflit armé et les forces armées ouvrira finalement la voie à une radiation de la liste par le Bureau de la Représentante spéciale Nous sommes donc prêts à collaborer avec l'équipe de travail chargée de suivre et signaler les graves violations des droits de l'enfant en temps de conflit armé et avec le Bureau de la Représentante spéciale afin d'examiner les progrès faits dans l'application du plan d'action et d'identifier les principaux domaines subsistants qui appellent de nouveaux progrès pour parvenir à une pleine conformité et obtenir la radiation de la liste. Nous entendons atteindre cet objectif avant même la date limite fixée par la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Nous espérons aussi que notre sérieux effort pour traiter ce problème nous vaudra des encouragements, une évaluation équitable et une réponse positive des Nations Unies. Grâce à nos efforts collectifs, nous pouvons atteindre notre objectif commun d'éliminer en totalité les mineurs de nos forces armées avant 2016. Un tel accomplissement constituera aussi un bon exemple à suivre par les acteurs non étatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Kullane (Somalie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Je voudrais remercier avant tout de leurs déclarations Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Mme Yoka Brandt, Directrice générale adjointe de l'UNICEF, et M. Forest Whitaker, Envoyé spécial de

l'UNESCO pour la paix et la réconciliation, ainsi que notre sœur Sandra Unwiringiyimana.

Le Gouvernement fédéral somalien félicite de tous ses efforts la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous applaudissons aussi au système solide de protection de l'enfant mis en place par le Conseil de sécurité, que le Gouvernement fédéral somalien institue maintenant en Somalie. La Somalie est fermement attachée à la protection des enfants en temps de conflit armé. La Représentante spéciale du Secrétaire général s'est rendue récemment en Somalie et a rencontré le Président, S. E. M. Hassan Cheik Mohamud, et le Premier Ministre de Somalie. Le Président a renouvelé l'engagement de la Somalie à prendre des mesures concrètes pour avancer dans l'application des deux plans d'action signés en 2012 dans le but de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces armées, ainsi qu'aux tueries et mutilations d'enfants. Le Gouvernement fédéral somalien réaffirme résolument sa détermination d'atteindre les objectifs de la campagne « Des enfants, pas des soldats » et de prendre toutes les mesures concrètes nécessaires pour prévenir et mettre fin au recrutement d'enfants par toutes les forces en Somalie. Nous réaffirmons aussi l'intention de la Somalie d'être le premier pays visé par la campagne à obtenir sa radiation de la liste. Au niveau national, les lois régissant les forces armées et les services de police et de sécurité interdisent catégoriquement le recrutement d'enfants dans leurs rangs. Le processus de réforme des secteurs politique, constitutionnel et sécuritaire en cours offre des occasions sans précédent de conjuguer les efforts, et marque un progrès sensible vers l'amélioration du bien-être et de la protection des enfants après 25 années d'un conflit qui a durement frappé le peuple somalien.

Le Gouvernement fédéral somalien se félicite de l'appui des Nations Unies, en particulier de celui de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (AMISOM) et de l'UNICEF, aux institutions gouvernementales dans le but de faciliter l'application du plan d'action qui a été signé. Parmi les principales mesures prises pour se conformer au plan d'action, il faut citer la création en mai, au sein du Ministère de la défense, d'un groupe conjoint civil/militaire de protection de l'enfance. Ce groupe est chargé de coordonner les activités relevant du plan d'action au niveau du siège et d'intégrer la protection de l'enfance dans les politiques et activités menées au sein des Forces armées somaliennes et de toutes les institutions gouvernementales. Le Gouvernement somalien nommera bientôt des responsables au niveau sectoriel. De plus, en mars, le Gouvernement a adopté une procédure opérationnelle type pour la remise des enfants dont se séparent les groupes armés. Le Gouvernement se félicite du filtrage des soldats et des recrues, que nous venons de reprendre et qui se poursuivra. L'équipe mobile de filtrage, composée de représentants des Forces armées somaliennes, des Nations Unies, de l'AMISOM et de l'équipe européenne de formation, a été créée le 14 mai et procède à un filtrage systématique des unités militaires, notamment des Forces armées et de la police somaliennes. Concernant le renvoi d'enfants de l'armée, aspect des activités prévues dans le plan d'action, 250 soldats des Forces armées somaliennes ont été filtrés le 29 juin au Camp de formation Jazeera, à Mogadishu. En outre, environ 900 recrues l'ont été. La présence d'aucun enfant n'a été constatée parmi les soldats.

La Somalie est déterminée à renforcer la protection de l'enfance en accélérant le processus de ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses protocoles additionnels, en ce qui concerne en particulier la participation des d'enfants dans des conflits armés. Cette politique sera mise en œuvre sur la base de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Au cours de notre longue guerre civile, nous avons appris que les premières victimes d'une guerre sont l'espoir, la culture, les valeurs, les principes, la dignité et l'intégrité. Aujourd'hui, la Somalie aspire à guérir, restaurer, remettre en état tous les secteurs affectés par la longue guerre civile, afin que nos enfants, qui sont notre avenir, puissent tirer la leçon de nos erreurs. Nous devons leur offrir un environnement qui leur permette de réaliser leur potentiel et nous devons veiller à ce qu'eux et nous-mêmes ne soyons pas définis par les horreurs de la guerre civile, mais par la rapidité avec laquelle nous les surmontons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Pavlichenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation ukrainienne, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Je tiens aussi à saluer la présence de Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et à la remercier d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2014/339) sur cette question.

L'Ukraine s'associe à la déclaration faite antérieurement par l'observateur de l'Union européenne. Ma délégation souhaite faire la déclaration suivante à titre national.

L'Ukraine est fermement convaincu que la mise en œuvre pleine et effective des obligations contractées par les États Membres au titre des textes fondamentaux relatifs à la protection des droits de l'enfant doit être une priorité aux niveaux national, régional et international, et ce, non seulement dans les situations de conflit armé, mais aussi au quotidien. Nous partageons pleinement les préoccupations exprimées par le Secrétaire général quant aux effets que les conflits armés en cours ont sur les enfants. La question du sort des enfants en temps de conflit armé est malheureusement devenue pertinente pour l'Ukraine. Même si ce n'est pas à une échelle aussi grande que dans d'autres parties du monde, la situation n'en demeure pas moins dramatique.

Depuis le début du conflit provoqué par la Fédération de Russie – et plus récemment l'agression militaire déclarée de la Russie contre l'Ukraine –, à de nombreuses reprises, des groupes terroristes appuyés par la Russie ont enlevé des enfants dans l'est de l'Ukraine, y compris dans des orphelinats et des installations médicales. Ces enfants ont été emmenés illégalement hors du pays. Des enfants sont tués ou blessés à la suite des activités des groupes armés opérant dans l'est de l'Ukraine. Selon le dernier rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Ukraine, au moins 23 enfants ont été tués depuis la mi-avril et au moins 38 autres ont été blessés dans l'est de l'Ukraine.

Le Gouvernement ukrainien a fait de la protection des civils, en particulier les enfants qui constituent le groupe le plus vulnérable, une priorité dans la conduite de ses opérations anti-terroristes. Le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures concrètes afin d'améliorer la coordination des activités d'évacuation. Un grand nombre d'enfants ont déjà été évacués de la zone où se déroulent les opérations de sécurité. Plusieurs groupes d'enfants qui avaient été emmenés de force en dehors du pays par les groupes armés illégaux ont déjà été rapatriés et sont en sécurité.

Selon les dernières statistiques officielles, 35 % des déplacés enregistrés par le Gouvernement sont des enfants. Afin de faciliter l'inscription des enfants déplacés dans les écoles, le Gouvernement ukrainien a donné aux administrations scolaires l'autorisation de les inscrire sur simple demande écrite de leurs parents. Les autorités mettent également tout en œuvre pour simplifier les procédures qui permettront à ces enfants de recevoir des soins médicaux. Le 8 août, le Président ukrainien a signé une loi autorisant le transfert des biens de l'État aux collectivités locales afin de créer de nouveaux jardins d'enfants. Le Gouvernement ukrainien se penche également sur la nécessité de mettre des services d'accompagnement psychologique à la disposition des enfants qui ont été affectés par ce climat de peur et d'intimidation.

Dans ce contexte, nous estimons que les États Membres doivent renforcer leur engagement concernant la question à l'examen aujourd'hui en adhérant aux instruments universels et régionaux pertinents, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et en les appliquant effectivement.

L'Ukraine salue le travail accompli par l'UNICEF et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies en ce qui concerne le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous sommes très reconnaissants pour l'aide que les Nations Unies et les organisations humanitaires compétentes nous ont fournie afin de remédier aux conséquences négatives que l'agression russe continue d'avoir sur les enfants en Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Monténégro.

Mme Pajevic (Monténégro) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir organisé ce débat public. Nous remercions également les intervenants de leurs exposés très instructifs d'aujourd'hui.

Le Monténégro s'associe à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais cependant mettre en exergue quelques points qui revêtent une importance particulière pour mon pays.

Tel qu'indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les conflits armés ont continué d'affecter les enfants de façon disproportionnée. Nous sommes préoccupés par le constat suivant :

> « L'ONU a recensé plus de 4 000 cas en 2013, mais selon les estimations, des milliers d'autres enfants auraient été recrutés et utilisés. »

Nous partageons pleinement les préoccupations exprimées dans ce rapport en ce qui concerne les violations graves commises à l'encontre des enfants.

Il est vrai que le Conseil de sécurité a fait d'importants progrès pour faire avancer le programme relatif au sort des enfants en période de conflit armé, mais des mesures supplémentaires sont nécessaires pour protéger les droits de l'enfant en situation de conflit armé et veiller à ce que les auteurs de violations graves contre des enfants répondent de leurs actes. C'est dans ce contexte que nous insistons sur l'importance de réaliser les objectifs de la campagne « Des enfants, pas des soldats », qui a été lancée cette année, et qui est un nouvel effort visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces gouvernementales dans les situations de conflit d'ici à 2016. À cette fin, nous notons et saluons les progrès et les réalisations de certains gouvernements des pays mentionnés dans les annexes aux rapports du Secrétaire général. Nous demandons instamment à tous les autres pays de faire montre de la volonté et de la détermination nécessaires pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces armées.

Des milliers de garçons et de filles dans le monde continuent d'être recrutés par les forces armées gouvernementales et les groupes d'opposition armés pour y servir de combattants, de cuisiniers, de porteurs, de messagers ou à d'autres fins. Les filles, et parfois les garçons, sont également recrutées à des fins sexuelles. Cette situation est tout simplement inadmissible et il faut y mettre fin une fois pour toutes. Par conséquent, nous appelons tous les États à adhérer au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Nous pensons que cette campagne fera beaucoup pour changer les choses grâce à sa double contribution, d'une part, à la pleine mise en œuvre des plans d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'empêcher, et d'autre part, à la libération des enfants et à leur réinsertion dans la vie civile pour que les enfants qui étaient dans les rangs des forces et groupes armés et qui ont été libérés puissent devenir des membres productifs de leurs sociétés et ne risquent plus d'être de nouveau recrutés à l'avenir.

Nous sommes toujours vivement préoccupés par les attaques visant les écoles et par leur utilisation croissante à des fins militaires. Cela a non seulement des conséquences dévastatrices sur les enfants, mais il s'agit également d'une violation du droit international humanitaire. Des écoles sont transformées en cibles militaires et les écoliers, les enseignants et les lieux d'enseignement sont exposés aux attaques et à d'autres formes de violence par les parties au conflit. Conformément à la résolution 2143 (2014), nous exhortons toutes les parties à tout conflit armé à respecter le caractère civil des écoles et encourageons les États Membres à prendre des mesures pour empêcher les forces armées et les groupes armés non étatiques d'utiliser les écoles.

Vu que nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, nous devons nous rappeler que le droit et l'accès à l'éducation sont un droit fondamental. Les enfants doivent avoir accès à l'éducation, même dans les situations de conflit armé. Nous devons veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour éviter que les écoliers, les enseignants, les écoles et les universités soient attaqués ou utilisés à des fins militaires. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction l'élaboration de Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire en temps de conflit armé, qui est une mesure concrète visant à assurer la protection des écoles contre l'utilisation militaire. Nous appuyons les efforts consentis pour mettre au point les Lignes directrices de Lucens et le processus visant à ce qu'elles soient adoptées par le plus grand nombre possible d'acteurs.

S'agissant des missions de maintien de la paix et des missions politiques des Nations Unies, ainsi que du rôle indispensable qui est le leur, le Monténégro prône l'intégration d'une solide composante de protection des enfants dans les mandats de ces missions. Pour cela, il faut que les soldats de la paix, les contingents militaires et le personnel de sécurité reçoivent, avant leur déploiement, des formations spécialisées en matière de protection des enfants.

Le Monténégro s'inquiète également de l'utilisation d'armes explosives à large champ d'action dans des zones habitées. Nous appelons toutes les parties à des conflits à s'abstenir d'utiliser ce genre d'armes explosives pour éviter que les civils, et en particulier les enfants, ne soient tués, blessés ou traumatisés.

La Cour pénale internationale (CPI) a un rôle clef à jouer dans la lutte contre l'impunité. Lorsque des crimes de portée internationale sont commis et que les pouvoirs judiciaires nationaux ne veulent ou ne peuvent pas y faire face, les États parties au Statut de Rome devraient sérieusement envisager de renvoyer ces situations devant la CPI. Il est également crucial que

le Conseil de sécurité, dans la mesure du possible, ait recours à l'option de saisir la CPI.

Pour terminer, je voudrais souligner que tout le monde – la communauté internationale, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales et l'ensemble du système des Nations Unies – doit contribuer à ce noble objectif commun, à savoir faire en sorte que les enfants ne soient plus jamais impliqués dans les conflits armés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Elbahi (Soudan) (*parle en arabe*) : Ma délégation se félicite de ce débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les questions relatives aux droits de l'enfant et à leur protection constituent une importante priorité pour le Gouvernement soudanais, comme le montrent les efforts déployés et les politiques adoptées à cet égard. À titre d'exemple, au niveau international, mon pays a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et deux de ses Protocoles facultatifs concernant, respectivement, l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Mon gouvernement a également ratifié deux conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail : la Convention nº 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention nº 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. La délégation de mon pays a déclaré son appui à la campagne lancée par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé en coopération avec l'UNICEF. Nous avons également participé à la cérémonie d'inauguration de cette campagne.

Deuxièmement, au niveau de la législation nationale, la loi sur les forces armées, la loi sur la police et la loi sur la sécurité interdisent formellement le recrutement d'enfants de moins de 18 ans dans les rangs des forces armées. De plus, notre pays a mis en place un système judiciaire global et de justice réparatrice à l'intention des mineurs qui comprend une loi, promulguée en 2010, sur la protection des enfants et la création d'un poste de procureur spécial pour les droits de l'enfant.

Troisièmement, en termes de mécanisme pour la protection des enfants, le Gouvernement a mis en place un service de protection des enfants et des familles. De plus, il a confié au Procureur général du Darfour la tâche d'enquêter sur les crimes commis au Darfour depuis le début du conflit en 2003, notamment les allégations de violations des droits de l'enfant. Le Gouvernement a également mis en place une commission chargée d'établir les faits relatifs à l'enlèvement et au recrutement d'enfants dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu. Par ailleurs, en juillet dernier, le Gouvernement a lancé un plan décennal national pour la promotion des droits de l'homme au Soudan.

Quatrièmement, s'agissant du niveau de coopération avec les organismes des Nations Unies traitant des droits de l'enfant, le Gouvernement de mon pays à Khartoum, par le biais de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, coopère constamment avec le Bureau du Sous-Secrétaire général et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, ainsi qu'avec l'UNICEF, afin de répondre à toutes les préoccupations concernant les enfants. À ce propos, nous voudrions rappeler la visite très fructueuse effectuée au Soudan par une mission du Conseil d'administration de l'UNICEF en mai dernier. Nous espérons qu'elle aura un effet positif sur la situation des enfants au Soudan.

Le Gouvernement de mon pays poursuit ses efforts visant à promouvoir les droits de l'enfant. À ce propos, en avril dernier, le Conseil national de l'enfance du Soudan a mis en place une équipe spéciale nationale chargée de traiter de la question des enfants en situation d'urgence. Elle a pour tâche de protéger les enfants, de se concentrer sur la situation dans laquelle se trouvent les enfants en cas d'urgence, en coordination également avec le bureau de l'UNICEF. Dans le même ordre d'idée, en mai, le Conseil national de l'enfance a organisé un séminaire sur les cultures locales et leur impact sur la protection des enfants, citant à titre d'exemple la question du recrutement d'enfants.

Les objectifs de ce séminaire étaient les suivants. Premièrement, il cherchait à faire connaître les normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'enfant, et à renforcer le rôle des médias par rapport aux cultures locales qui encouragent le recrutement d'enfants, tout en réitérant le rôle important des organisations de la

société civile et des organisations scientifiques dans ce domaine.

Deuxièmement, l'objectif était de préparer le lancement d'une campagne médiatique pour annoncer et définir les objectifs du séminaire. Cette campagne sera menée en coordination avec le bureau de l'UNICEF à Khartoum, et transmettra des messages de sensibilisation par le biais des notables communautaires, y compris les femmes. Cette campagne comprendra une coordination avec les parties impliquées dans le recrutement d'enfants en vue de mettre fin à cette pratique. Toutes les institutions participent à ces efforts. Grâce aux politiques que je viens d'évoquer, et grâce aux politiques concrètes que nous avons mises en place, nous demandons que le Soudan soit radié de la liste figurant à l'annexe du rapport du Secrétaire général (S/2014/339).

Dans le cadre de notre démarche globale en matière de protection des droits de l'enfant, mon pays souhaite appeler l'attention du Conseil sur les points suivants. Premièrement, il faut appuyer les efforts déployés par les gouvernements des pays en conflit à y mettre fin en persuadant ou en forçant les rebelles à déposer les armes.

Deuxièmement, nous devons remédier aux causes profondes des conflits, notamment la pauvreté et les effets dans changements climatiques. Il importe également de mettre fin aux sanctions économiques unilatérales imposées à certains pays, annuler les dettes des pays en développement, fournir une assistance technique à ces pays et les aider à développer leurs capacités dans les domaines de l'éducation et de la formation. Il faut également aider leurs efforts de reconstruction.

Troisièmement, il est essentiel de faire participer les gouvernements.

Quatrièmement, la signature par des mouvements rebelles de plans d'action qui mettent fin au recrutement d'enfants ne suffira pas à faire cesser les violations qu'ils commettent. Ces violations doivent susciter la condamnation de ces mouvements qu'il faut forcer à déposer les armes et à négocier.

Cinquièmement, la délégation de mon pays, tout en étant pleinement résolue à poursuivre sa coopération avec les organes de l'ONU ayant pour mandat de protéger les enfants, souhaiterait que l'on veille davantage à ce que les rapports du Secrétaire général reposent sur des informations fiables et confirmées. Les rebelles soudanais portent souvent des uniformes qui ressemblent aux uniformes de l'armée régulière afin de se dissimuler. De plus, nous souhaiterions que ces informations soient communiquées aux États Membres avant de se retrouver dans les rapports du Secrétaire général. Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui comporte des statistiques et des chiffres très importants et est très sensible, et le fait que les gouvernements n'aient pas eu accès à ces informations signifie que celles-ci doivent être considérées comme des allégations et non pas être incluses dans le rapport du Secrétaire général. Ces rapports devraient être caractérisés par la transparence et la crédibilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Avant toutes choses, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, et vous exprimer toute notre satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité en ce mois de septembre. Vous représentez en effet les États-Unis d'Amérique, pays avec lequel la République démocratique du Congo, mon pays, entretient d'excellentes relations, empreintes d'un respect et d'une estime réciproques. Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu convoquer cette importante réunion du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, sujet qui a l'avantage de donner à mon pays, la République démocratique du Congo, l'opportunité de s'exprimer sur une question qui est aujourd'hui l'une des priorités de son gouvernement.

Ma délégation prend bonne note du rapport du Secrétaire général (S/2014/339) sur le sort des enfants en temps de conflit armé et tient à relever ici que la situation de guerre à répétition dans mon pays est à l'origine du phénomène d'enfants soldats en République démocratique du Congo. Toutefois, avec le temps et sous l'impulsion du Chef de l'État, le Gouvernement de mon pays a décidé de mettre un terme à ce phénomène au sein de nos forces armées. Pour ce faire, le Gouvernement congolais a mené plusieurs actions, notamment l'identification du personnel militaire à travers la mise en place d'un fichier biométrique afin de mieux gérer les données personnelles des éléments de notre armée, dont l'âge. Dans le même souci, et pour exprimer de manière claire cet engagement politique et cette ferme détermination à éradiquer le phénomène des violences sexuelles et des enfants soldats, le Président de la République, S. E. Joseph Kabila Kabange, a

nommé, le 9 juillet, au poste de Représentant personnel chargé de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d’enfants, Mme Jeannine Mabunda, qui vient de clôturer, la semaine dernière à New York, sa mission de consultation des acteurs clefs de la communauté internationale dans ce domaine.

Mon pays soutient la campagne mondiale des Nations Unies « Des enfants, pas des soldats », que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) ont lancée en début d’année en vue d’éradiquer, d’ici à la fin de 2016, le recrutement et l’utilisation d’enfants en temps de conflit par les forces de sécurité gouvernementales. Il convient de souligner que les objectifs de cette campagne, tels que repris dans la résolution 2143 (2014) du Conseil de sécurité du 7 mars dernier, font déjà partie d’une série d’initiatives que mon Gouvernement s’emploie à mettre en œuvre de manière efficace. C’est sans doute en tenant compte des progrès réalisés sur le terrain que, dans son rapport, le Secrétaire général se félicite des efforts déployés par mon gouvernement pour combattre ce phénomène, et encourage les autorités militaires de mon pays à renforcer davantage les procédures de vérification de l’âge lors des prochaines campagnes d’enrôlement.

Il est important de souligner que les efforts entrepris par mon gouvernement sont soutenus par plusieurs partenaires internationaux, dont l’ONU. En effet, en octobre 2012, le Gouvernement congolais et l’ONU ont signé un plan d’action comprenant une série d’engagements visant à faire cesser le recrutement et l’utilisation d’enfants par les forces armées et les services de sécurité ainsi qu’à mettre fin à la violence sexuelle contre les enfants. Dans le but d’assurer la mise en œuvre effective de ce plan d’action, mon gouvernement s’est engagé, en association avec les différents partenaires, à évaluer la situation, tous les six mois, pour se rendre compte des progrès accomplis. À ce propos, je me permets de faire observer que, depuis la signature de ce plan d’action, des progrès notables ont effectivement été réalisés.

Bien plus, deux directives ont été émises par les autorités congolaises. La première, édictée par le Ministre de la défense nationale et des anciens combattants, est destinée aux forces armées. Cette directive donne pour instructions aux commandants des centres de formation militaire de faciliter l’accès des cantonnements militaires à l’Équipe spéciale pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé ainsi qu’aux agences de protection de l’enfant aux fins de vérification. Elle donne également pour instructions à la hiérarchie militaire de prendre des sanctions sévères aux plans disciplinaire et pénal contre tous les auteurs de violations graves des droits de l’enfant. Elle prévoit en outre des campagnes de sensibilisation et de formation dans toutes les garnisons militaires du pays afin de permettre à tout le personnel militaire de s’imprégner du contenu du plan d’action et des obligations qui en découlent.

La seconde directive émane de l’Administrateur général de l’Agence nationale des renseignements. Elle permet aux membres de l’Équipe spéciale de l’ONU et des agences de protection de l’enfant d’accéder aux personnes, documents, sites et installations des services de renseignements. Cette même directive autorise la mise en liberté de tout enfant associé aux groupes armés et sa remise aux agences de protection de l’enfant. Forts de ces dispositions, l’Équipe spéciale de l’ONU et les agences de protection de l’enfant ont pu se rendre dans cinq centres d’instruction militaire et procéder, sans entrave, à l’identification d’environ 5 000 recrues. Par ailleurs, deux instances de coordination ont été créées pour le suivi de la mise en œuvre du plan d’action et les résultats sont encourageants. Selon le rapport semestriel du Gouvernement sur la mise en œuvre du plan d’action, qui couvre la période allant du 4 octobre au 30 juin 2013, 2 894 enfants ont été séparés des forces et groupes armés en juin 2013, tandis que 2 824 enfants, dont 365 filles, ont été pris en charge dans les structures d’encadrement transitoires à la même époque.

La lutte contre l’impunité pour des crimes graves perpétrés sur la personne des enfants a franchi une nouvelle étape avec la mise en place de nouveaux tribunaux pour enfant dans 10 provinces du pays. Dans le même souci de renforcer la protection de l’enfant, le Gouvernement a pris la décision de faire de la question des six violations graves des droits de l’enfant en période de conflit un critère disqualifiant pour l’intégration au sein des forces armées. Ces mesures fortes en faveur du droit des enfants ont abouti à un résultat significatif.

En vue d’éviter la confusion, ma délégation se permet de préciser, à l’intention du Conseil, que, après la défaite du Mouvement du 23 mars et suite à l’appel lancé aux groupes armés par le Président de la République démocratique du Congo, S. E. Joseph Kabila Kabange, un certain nombre de groupes armés nationaux continuent de répondre à cet appel. Le constat

établi est que, au fur et à mesure que ces groupes se rendent, on retrouve dans leurs rangs des enfants que nos forces armées remettent systématiquement aux services chargés de la protection de l'enfant. Cela risque d'être interprété comme si ces enfants provenaient de notre armée alors qu'à ce jour il n'existe plus d'enfants soldats dans les rangs de nos forces armées.

Au chapitre des actions d'envergure menées par les pouvoirs publics pour combattre le phénomène des violences sexuelles, il faut citer la loi du 20 juillet 2006. Il s'agit d'une loi qui, comparativement à l'ancien Code pénal congolais, comporte des innovations importantes, notamment avec le seuil de l'âge de la victime des violences sexuelles qui a été relevé de 14 à 18 ans, la répression sévère des pratiques telles que le mariage forcé, la prostitution forcée ou l'exploitation d'enfants, l'esclavage sexuel, la zoophilie, les mutilations génitales, considérées comme des infractions, sont passibles des peines les plus sévères. En revanche, la nouvelle loi sur les violences sexuelles, tout en retenant les infractions précitées, a ajouté 16 nouvelles infractions tirées du droit international humanitaire.

Pour terminer, mon gouvernement est déterminé à poursuivre les efforts déjà engagés dans la mise en œuvre de son plan d'action afin d'éradiquer complètement le phénomène de violences sexuelles et celui de recrutement et d'utilisation d'enfants dans les forces et groupes armés ainsi que les autres violations graves des droits de l'enfant. Dans cette perspective, mon pays tient ici à remercier Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et Mme Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg et Présidente du Groupe de travail du Conseil sur le sort des enfants en temps de conflit armé pour leur dévouement à la cause des enfants. Mon pays salue également l'excellente coopération qu'elle a développée avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, l'Équipe spéciale de l'ONU, la Section Protection de l'enfant de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et l'UNICEF. À tous ces partenaires, mon pays exprime sa profonde reconnaissance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Bahah (Yémen) (*parle en arabe*) : Je me permettrai pour commencer de féliciter les États-Unis de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie également les membres du Conseil et la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Zerrougui.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été prononcées par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de l'Indonésie au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Le Yémen s'efforce actuellement de jeter de solides fondations d'une société civile démocratique basée sur un dialogue national entre tous les acteurs des secteurs économique, social et politique. Ce processus vise à prévenir le recrutement, l'exploitation criminelle et l'utilisation d'enfants et de mineurs. Dans notre pays, le consensus est que les enfants associés aux forces armées sont des victimes et non des coupables, et ils ne doivent donc pas faire l'objet de sanctions pénales, conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux normes juridiques applicables à la délinquance juvénile.

Le Yémen a accompli d'immenses progrès dans le cadre du dialogue entre les parties concernées. En avril 2012, le Ministre de l'intérieur a ordonné l'application de la législation exigeant que les recrues des forces armées aient au minimum 18 ans. Lors de sa visite au Yémen en novembre 2012, la Représentante spéciale, Mme Zerrougui, a rencontré des membres du Gouvernement, le Président et des représentants de groupes armés non étatiques. Le Gouvernement s'est engagé à élaborer un plan visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants. Dans le sillage de sa visite, nous avons créé un comité de coordination conjoint pour appliquer le plan d'action. Le Conseil des ministres a approuvé le projet de plan d'action rédigé par l'ONU et par mon gouvernement pour prévenir le recrutement et la mobilisation des enfants au sein des forces militaires et de sécurité.

En dépit de ses modestes ressources et de sa situation complexe, le Yémen coopère avec ses partenaires internationaux pour prévenir le recrutement d'enfants et pour garantir la démobilisation de tous ceux qui sont dans les rangs de l'armée. Mon gouvernement renouvelle son engagement à renforcer la promotion des droits de l'enfant et met en exergue la nécessité d'intensifier les efforts visant à mettre un terme à leur recrutement. Nous remercions toutes les organisations et

tous les partenaires qui œuvrent avec nous, notamment l'UNICEF.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

Mme Natividad (Philippines) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public et de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil. Nous nous associons aux autres orateurs qui ont félicité les États-Unis à l'occasion de leur accession à la présidence du Conseil.

Le rapport du Secrétaire général (S/2014/339) décrit par le menu la situation tragique des enfants recrutés, tués, mutilés et violés par divers groupes en temps de conflit armé. Mon gouvernement réaffirme sa détermination à protéger les enfants et leurs droits dans les situations de conflit armé. Nous prenons bonne note de l'action menée par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. La communauté internationale doit déployer tous les efforts possibles pour protéger les enfants, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations extrêmement difficiles.

Mon gouvernement continue d'œuvrer avec détermination à la protection de nos enfants. En mars, l'Administration philippine, sous le Président Aquino, a signé avec le Front de libération islamique Moro l'accord global sur le Bangsamoro, un accord historique qui promet une paix, un progrès et une prospérité accrus pour le sud des Philippines. Ce produit concret de notre engagement au processus de paix a été obtenu grâce à une collaboration acharnée avec nos parties prenantes nationales et avec l'appui de la communauté internationale. Nous devons tous faire tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que la vision du Bangsamoro soit pleinement concrétisée. La Représentante spéciale du Secrétaire général, en collaboration avec le Gouvernement philippin, peut aider à faire fond sur cet accomplissement en contribuant à ce que le Front de libération islamique Moro ne soit plus inscrit sur la liste.

Le Président Aquino a également signé en 2013 le décret n° 138, qui prévoit la création du mécanisme de surveillance, de communication de l'information et d'intervention en cas de violations graves des droits de l'enfant en situation de conflit armé. Le mécanisme d'intervention sert de branche de surveillance du cadre programmatique consacré aux enfants en temps de conflit armé. Son objectif principal de prévention et d'intervention rapide s'inscrit pleinement dans le programme global du gouvernement de mon pays s'agissant des la protection des enfants philippins.

Nous prenons note de la reconnaissance accordée aux développements positifs qui ont eu lieu aux Philippines. Ces évolutions institutionnelles et juridiques doivent être appréciées dans le contexte plus large d'une croissance durable et sans exclusive et du programme de paix et de développement en place dans mon pays. L'ONU doit veiller à ce que les activités entreprises pour les enfants viennent également étayer le bon travail accompli dans le cadre de processus de paix tels que celui qui en cours dans mon pays.

Les Philippines continuent de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Des échanges plus fréquentes et plus réguliers et une collaboration plus marquée entre la Représentante spéciale et les parties prenantes, notamment avec les des Missions des États Membres auprès de l'ONU, pourraient aider à faire avancer les processus pertinents et à identifier des solutions envisageables pour les questions en suspens. De tels échanges pourraient en outre aider la Représentante spéciale du Secrétaire général à préparer un rapport équilibré, impartial et sincère.

Dans la même veine, les Philippines réaffirment la position du Mouvement des pays non alignés selon laquelle nous devrions tous continuer de coopérer étroitement pour veiller à ce que les rapports publiés par la Représentante spéciale et les documents émanant du Groupe de travail soient basés sur des données claires, précises, à jour et vérifiables. Ce sont en définitive ces mêmes données qui sont à la base des rapports du Secrétaire général, sur lesquels reposent toutes les observations et recommandations formulées.

Mon gouvernement a déjà insisté là-dessus – et il continuera de le faire : les lacunes du processus de surveillance doivent être comblées et des efforts doivent être consentis en permanence pour améliorer le processus de communication de l'information, notamment en renforçant la coopération et la coordination entre les pays concernés, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et le Groupe de travail.

De la même manière, les critères d'inscription et de radiation des parties sur la liste doivent être clairs, transparents, objectifs et équilibrés. Comme les Philippines l'ont déclaré auparavant, le Conseil de sécurité pourrait envisager d'évaluer le degré d'engagement, l'envergure des mécanismes en place et les efforts et résultats sur le terrain comme autant d'indicateurs pertinents pour la radiation de certaines parties. Tandis que nous continuons de nous attacher à ces objectifs, le Conseil de sécurité pourrait se pencher davantage sur la manière dont une radiation peut permettre d'encourager et d'appuyer les efforts visant à protéger les enfants en temps de conflit armé.

De fait, si les listes continuaient de s'allonger, cela serait révélateur d'un échec du Conseil de sécurité et de l'ONU. Ces listes doivent être évolutives, et il doit être entendu qu'y être inscrit ne doit être que temporaire, de manière que le Conseil et le Bureau de la Représentante spéciale puissent consacrer leurs précieuses ressources et énergie aux situations qui exigent que l'on y prête attention d'urgence. Laissons les organismes compétents des Nations Unies faire leur travail pour veiller à ce que la situation des enfants s'améliore.

Il importe également que le débat relatif aux parties qui persistent dans leurs actes soit conforme au mandat du Conseil de sécurité et de son Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Les efforts de contrôle qui sont menés actuellement doivent eux aussi être conforme au paragraphe 2 d) de la résolution 1612 (2005), qui précise que

> « tout dialogue établi dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information par des organismes des Nations Unies avec des groupes armés non étatiques en vue d'assurer la protection des enfants et d'avoir accès à ces derniers doit s'inscrire dans le cadre du processus de paix qui existerait et de la coopération générale entre l'Organisation des Nations Unies et le gouvernement concerné ».

Qu'il me soit permis de réitérer la position du Gouvernement philippin. Nous attachons la plus grande valeur au caractère sacré de chaque vie humaine. Nous devons protéger toutes les vies, en particulier celles de nos enfants et de notre jeunesse. Notre position n'a pas changé. La situation aux Philippines ne justifie aucune inscription sur la liste ou mention dans le rapport. Les faits nouveaux concrets que nous avons décrits et les préoccupations que nous avons exprimées, notamment sur les données et les rapports, doivent être pleinement pris en compte dans les rapports ultérieurs. Les Philippines offrent davantage d'enseignements positifs et de facteurs d'amélioration – pas d'échecs – qui justifient notre retrait de la liste.

Le Gouvernement philippin continuera, pour sa part, à mettre tout en œuvre pour pérenniser des résultats s'agissant de la promotion et de la protection du bien-être des enfants, et à œuvrer plus vigoureusement pour contribuer à faire en sorte que nos enfants grandissent dans la sécurité et sans crainte afin qu'ils deviennent ce qu'ils souhaitent. Les enfants sont notre avenir et ils ont besoin de notre aide. Aidons-les du mieux que nous pouvons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Seger (Suisse) : Monsieur le Président, vu l'heure avancée, je serai bref. Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également le Luxembourg de ses efforts infatigables à la présidence du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Il va sans dire que nous apprécions également l'important travail de Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants en temps de conflit armé, et soutenons fermement la campagne visant à mettre fin d'ici 2016 au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits par des forces de sécurité gouvernementales. Son travail a d'ores et déjà permis d'obtenir des résultats significatifs, par exemple au Tchad.

Malgré ces avancées, des centaines de milliers d'enfants souffrent toujours des effets de conflits armés en République centrafricaine, au Soudan du Sud, en Syrie, à Gaza et ailleurs. Au Nigéria, Boko Haram attaque systématiquement les écoles et en Iraq, l'ampleur et la brutalité des violences à l'égard des civils ont atteint des niveaux sans précédent. C'est pour ces raisons que la Suisse salue le travail de la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques sur les Lignes directrices de Lucens.

II est par ailleurs urgent que nous nous mobilisions tous afin de mieux faire respecter le droit international et de mettre un terme aux violations graves des droits de l'enfant, notamment au recrutement et à l'utilisation d'enfants par des acteurs non étatiques. Les engagements pris par ce type d'acteur sont toujours très limités, et l'adoption des plans d'action avec ces groupes se heurte à différents obstacles, notamment leur

nature éphémère, l'opposition du Gouvernement ou les restrictions d'accès prévues par la législation en matière de lutte contre le terrorisme. Les États Membres doivent impérativement permettre à l'ONU d'avoir accès à ces groupes dans le but d'adopter et de mener à bien des plans d'action. La Suisse continue de soutenir le travail crucial de l'organisation non gouvernementale Appel de Genève.

Les violations graves des droits de l'enfant, et tout particulièrement la violence sexuelle, restent encore trop souvent sans conséquences lors de conflits armés. Les crimes graves de portée internationale devraient être jugés en priorité par les institutions judiciaires nationales, mais, lorsque celles-ci n'en ont pas la volonté ou les capacités, le Conseil de sécurité devrait faire usage de ses prérogatives en saisissant la Cour pénale internationale. En outre, iI est indispensable de former les soldats du maintien de la paix aux problématiques liées à la protection des enfants et d'inscrire des dispositions à cet égard dans les procédures opérationnelles normalisées et les règles d'engagement. Sur ce point, la Suisse salue le programme du département des opérations de maintien de la paix visant à dispenser aux soldats une formation dans ce domaine avant leur déploiement. Ce programme devrait être obligatoire pour tout pays fournisseur de contingents. La Suisse apportera une contribution financière à l'examen de l'impact du déploiement de conseillers en matière de protection des enfants dans le cadre des missions de maintien de la paix.

Pour terminer, la Suisse encourage les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à remercier votre délégation d'avoir convoqué le présent débat et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et les autres personnes qui ont fait des exposés pour les informations et les analyses qu'elles nous ont fournies. Je tiens aussi à exprimer des remerciements spéciaux à l'Ambassadrice Lucas, Présidente du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, de sa présence dans la salle du Conseil et pour son action tout au long de l'année.

Tout en nous félicitant du rapport annuel du Secrétaire général (S/2014/339), nous sommes une fois de plus choqués par ses conclusions. Dans le monde entier, en 2013 des enfants ont continué à souffrir de violations graves de leurs droits, y compris le recrutement illégal et l'utilisation comme soldats, le meurtre et la mutilation, le viol et d'autres formes de violence sexuelle, les enlèvements et le refus d'accès humanitaire dans 23 conflits. Depuis lors, le sort des enfants est allé de mal en pis dans plusieurs situations, notamment à Gaza, en Syrie, en Iraq et au Nigéria. Le Liechtenstein condamne tout particulièrement les actes de violence indicibles commis par Boko Haram et soutient sans réserve son inscription sur la liste figurant en annexe du rapport, ainsi que son inscription sur la liste des sanctions du Conseil concernant Al-Qaida. Nous sommes choqués par les atteintes atroces commises sur les enfants par l'État islamique d'Iraq et du Cham, dont a fait état la Représentante spéciale dans sa déclaration.

Nous tenons à féliciter la Représentante spéciale et l'UNICEF pour le succès de la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Nous félicitons le Gouvernement tchadien d'avoir mis en œuvre le plan d'action et d'avoir été retiré de la liste figurant dans le rapport du Secrétaire général. Nous constatons avec satisfaction les progrès réalisés par les Gouvernements du Yémen, du Myanmar, de l'Afghanistan et du Soudan du Sud. Cela étant, nous prenons note de ce que 51 des 59 parties inscrites sur la liste sont des acteurs non étatiques. La plupart d'entre elles figurent sur la liste depuis au moins cinq ans et sont donc considérées comme des parties qui persistent dans leurs actes. Nous demeurons favorables aux efforts de la Représentante spéciale visant à prendre langue avec toutes les parties concernées pour conclure des plans d'action et promouvoir leur mise en œuvre. Nous saluons à cet égard les engagements pris par des acteurs non étatiques au Soudan du Sud, aux Philippines et en Syrie. Nous espérons que ces engagements se traduiront bientôt par des actes et des progrès concrets sur le terrain.

Dans 17 des 23 conflits évoqués dans le rapport du Secrétaire général, il est fait état d'attaques ciblées contre des écoles, des élèves et des enseignants. Dans 15 conflits, des parties utilisent les écoles à des fins militaires. Le Liechtenstein réitère sa condamnation de ces pratiques, qui mettent gravement en péril la vie des civils et privent les enfants d'éducation. Nous engageons les États à prendre, à l'échelon national et international, des mesures pour mettre fin à ces violations du droit international humanitaire et à protéger le droit des

enfants à l'éducation. Nous nous félicitons donc du projet de Lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire en temps de conflit, et comptons bien sur leur mise en œuvre généralisée. Nous saluons le rôle dirigeant joué par la Norvège à cet égard.

On ne saurait continuer à tolérer et l'impunité s'agissant des crimes atroces commis au quotidien contre les enfants.

Le Liechtenstein pense que le Conseil doit plus souvent recourir à son pouvoir de renvoi des situations à la Cour pénale internationale, qui peut jouer un rôle important à cet égard. Par ailleurs, les efforts visant à régler des conflits doivent mieux prendre en compte les besoins des enfants. Les processus de médiation et les négociations de paix et leurs résultats doivent intégrer le sort des enfants à un stade aussi précoce que possible; ce qui suscitera une compréhension et une adhésion plus larges et, en fin de compte, une meilleure mise en œuvre. Par conséquent, nous demandons au Conseil, aux entités compétentes de l'ONU et aux États Membres concernés d'intégrer et de prendre en compte systématiquement les besoins des enfants dans toutes les décisions et les politiques pertinentes et en particulier dans le cadre de leur travail sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes obligés de prendre la parole à nouveau pour réagir à la déclaration faite par le représentant de l'Ukraine. Nos collègues ukrainiens profitent de n'importe quelle occasion à l'ONU pour lancer des accusations forgées de toutes pièces contre la Fédération de Russie, ce qui ne nous étonne guère. Il est clair que leurs déclarations ne sont rien d'autre que des tentatives de rejeter sur d'autres le blâme des agissements des forces armées ukrainiennes extrémistes à l'encontre des citoyens de l'est de l'Ukraine, sous prétexte de mener des opérations antiterroristes. Les faits montrent que la partie ukrainienne porte l'entière responsabilité des souffrances des enfants à Donetsk et à Lougansk.

Il est particulièrement cynique d'essayer de qualifier d'actes répréhensibles les efforts visant à porter assistance aux enfants et à assurer la sécurité des populations. Des dizaines d'enfants ont perdu la vie non pas à cause de l'agression russe, mais suite aux tirs intenses d'artillerie et de roquettes des forces armées ukrainiennes contre des cibles civiles, y compris des écoles et des jardins d'enfants. Beaucoup d'informations ont été fournies à ce sujet par des témoins oculaires. Il est regrettable que la délégation ukrainienne ne comprenne pas combien il est dangereux et inutile pour l'Ukraine de spéculer sur la souffrance de ses populations civiles, y compris des plus jeunes.

Une fois de plus, nous demandons aux représentants de l'Ukraine de cesser de faire de la politique politicienne et d'œuvrer plutôt en faveur de la paix afin de mettre fin à la crise humanitaire catastrophique qui sévit dans l'est du pays.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante de la Turquie a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire. Je lui donne maintenant la parole.

Mme Sucuoğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous nous sentons obligés de reprendre la parole parce que nous sommes étonnés par les allégations sans fondement faites par le représentant du régime syrien, ayant trait à un trafic d'organes dans lequel serait impliqué la Turquie. Malheureusement, les organes dont il parle sont ceux d'enfants syriens tués sans discrimination par le régime. Les opérations dont il parle sont menées en coopération avec les Nations Unies afin de sauver des enfants qui ont été gravement blessés. Nous voulons simplement rétablir les faits.

Aujourd'hui même, les médias ont rapporté que 30 000 enfants syriens sont nés en toute sécurité en Turquie. Le fait que la Turquie a accueilli des Syriens qui fuyaient les combats a non seulement permis de sauver la vie d'hommes, de femmes et d'enfants, mais grâce à ces nouveau-nés, est également source d'espoir pour l'avenir de la Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante de la République arabe syrienne a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire. Je lui donne maintenant la parole.

Mme Alsaleh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous nous voyons contraints de reprendre la parole pour répondre aux allégations faites par les représentantes du Qatar et de la Turquie dans leurs déclarations.

Comme d'habitude, la représentante du Qatar a formulé des allégations contre le Gouvernement de mon pays afin de faire passer son pays par un protecteur de

libertés. En évoquant la situation des enfants syriens, elle a complètement fait abstraction du rôle de son pays dans le financement du terrorisme et l'appui apporté aux groupes terroristes opérant dans mon pays.

Les faits concernant l'implication du régime qatari s'agissant d'appuyer les groupes extrémistes djihadistes en Syrie ont été bien établis dans plusieurs rapports internationaux, y compris un rapport de CNN qui date de juin. Son rôle a été décrit comme celui d'un allié clef des États-Unis dans le financement de groupes terroristes wahabistes, y compris des groupes associés à Al-Qaida, comme le Front el-Nosra et l'État islamique d'Iraq et du Levant. D'autres rapports font état de l'implication du régime qatari et des liens qui existent entre certains cheiks qataris et Al-Qaida.

Les enfants mentionnés par la représentante du Qatar sont morts à cause de l'appui que le Qatar apporte aux groupes terroristes. Cela reflète clairement l'hypocrisie du Qatar en ce qui concerne le sort des enfants en Syrie. Le peuple syrien n'oubliera jamais les crimes commis par les cheiks du Qatar, à l'aide de leurs pétrodollars. Les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice. Le peuple syrien ne pardonnera pas aux hypocrites qui ont contribué à sa souffrance – ceux qui versent des larmes de crocodile face au sort des enfants syriens tout en donnant le feu vert à ceux qui tuent des enfants en Syrie.

Quant à la représentante de la Turquie, nous nous interrogeons sur la surprise qu'elle a feinte face au sort des enfants dans notre pays. Peut-être que la Turquie estime que les attaques constantes contre les civils syriens par des groupes terroristes qu'elle appuie et le fait de faciliter l'accès au territoire syrien à des milliers de terroristes à travers les frontières turques sont les meilleurs moyens de protéger les enfants syriens.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 40.